



LA FORMATION CONTINUE DES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES

Éclairages sur les enjeux et
nouvelles approches pour l'Afrique
subsaharienne

Tome 1 – Rapport final

Juillet 2021

Coordonnée par : Nabil Hasnaoui Amri, Khalid Belarbi et
Marie Balse (Réseau FAR)

Réalisée par : Julie Erceau, avec les contributions de
François Doligez, Damien Halley Des Fontaines, Cécile
Patat (IRAM)

iram

Réseau FAR

Le réseau international FAR a été créé en 2006 par des professionnels de la formation agricole issus de différents pays du continent africain. Il a pour principale mission d'accompagner les pays du Sud vers la rénovation de leurs dispositifs de formation agricole et rurale.

Le réseau s'engage à différentes échelles dans :

- ➔ La mobilisation d'une expertise adaptée pour la rénovation des dispositifs de formation agricole et rurale ;
- ➔ Le renforcement des capacités des cadres des ministères des secteurs de l'agriculture, de l'enseignement et de la formation professionnelle ;
- ➔ Le partage d'expériences et de connaissances.

IRAM

L'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement est un bureau d'études associatif alliant expertise indépendante et engagement éthique. L'IRAM mène ses actions dans une quarantaine de pays d'intervention — Afrique, Amérique latine et centrale, Asie du Sud-Est, Europe, Moyen-Orient et Océanie — autour de quatre enjeux prioritaires :

- ➔ Réduction de la vulnérabilité face aux aléas ;
- ➔ Renforcement des capacités des organisations locales et nationales à influencer les politiques publiques ;
- ➔ Réappropriation du développement des territoires par leurs acteurs ;
- ➔ Formation et insertion socio-professionnelle des jeunes ruraux.

Membres du comité de pilotage : Christophe Jacqmin (Inter-réseaux), Pierre-Blaise Ango, Khalid Belarbi et Nabil Hasnaoui Amri (Réseau FAR), François Doligez et Julie Erceau (Iram)

Pour citer ce document : La formation continue des agriculteurs et agricultrices - Éclairages sur les enjeux et nouvelles approches pour l'Afrique subsaharienne. Réseau FAR. IRAM. Erceau, 2021.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6
LISTE DES FIGURES	8
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES RETOURS D'EXPERIENCES.....	11
RESUME EXECUTIF	12
INTRODUCTION.....	17
1.1. Evolutions et perspectives du milieu agricole et rural.....	17
1.1.1. Le rôle central du secteur agricole et rural.....	17
1.1.2. Une nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices	17
1.1.3. La dominante de l'agriculture familiale	18
1.2. Depuis les années 2000 : la formation agricole et rurale, entre rupture et continuité.....	20
1.2.1. 2005, le constat d'une formation inadaptée	20
1.2.2. Quinze ans plus tard, une offre insuffisante face aux nouveaux défis	22
1.3. Objets de l'étude et périmètres.....	28
1.3.1. Formation des agriculteurs en activité : éléments de définition.....	28
1.3.2. Qualité, échelle et durabilité des dispositifs au cœur de l'étude	30
2. LA METHODOLOGIE RETENUE	32
2.1. Des sources d'information diversifiées.....	32
2.2. Grille d'analyse, critères et choix des études de cas	33
2.3. Limites de l'étude.....	37
3. DE LA CO-CONSTRUCTION A L'ANCRAGE TERRITORIAL DES DISPOSITIFS ÉLÉMENTS-CLES POUR GARANTIR LA QUALITE ET LA DURABILITE D'UNE OFFRE DE FORMATION	38
3.1. De l'émergence de la demande à la formalisation d'une offre de formation	38
3.1.1. Encadrer ou prendre en compte la demande des agriculteurs et agricultrices ?.....	38
3.1.2. Comment prendre en compte la demande de formation ?	39
3.2. Des dispositifs de formation innovants	46
3.2.1. Innover... mais sur quels plans ?.....	46
3.2.2. Au-delà des compétences techniques.....	48
3.2.3. Comment favoriser la prise d'initiative et l'expérimentation ?.....	51
3.3. Le suivi-évaluation comme garantie de la qualité	55

3.3.1. Le suivi-évaluation au service de l'apprentissage ?	55
3.3.2. Quelles démarches pour suivre activités et résultats ?	55
3.3.3. Certifier pour garantir la qualité ?	59
3.4. Renforcer l'ancrage territorial et professionnel des dispositifs, assurer une gouvernance partagée	60
3.4.1. La formation continue, au service du développement des territoires	61
3.4.2. La profession agricole, un acteur clé de la formation ?	64
3.4.3. Les enjeux d'une gouvernance partagée à l'échelle des territoires	66
4. QUELLES PRATIQUES ET POLITIQUES PUBLIQUES COMME LEVIERS DE CHANGEMENT D'ECHELLE ?	69
4.1. Une diversité de pratiques pour changer d'échelle	69
4.1.1. Les relais de formation, une solution pour toucher davantage d'agriculteurs et agricultrices ?	69
4.1.2. Démultiplier l'offre à travers la mise en réseau des acteurs ?	74
4.1.3. Diversifier et adapter l'offre de formation en fonction des publics	76
4.2. Des politiques publiques pour orienter et financer la formation continue	78
4.2.1. Une nécessaire diversification des sources de financement des dispositifs ?	78
4.2.2. La mise en place de politiques publiques, un moyen de garantir qualité, durabilité et accès généralisé à la formation ?	83
4.2.3. Quelles contributions de l'aide au développement ?	86
5. CONCLUSION	88
6. BIBLIOGRAPHIE	89
7. PERSONNES CONSULTÉES	92

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation de cette étude à travers des échanges avec l'IRAM et le secrétariat exécutif du Réseau FAR, le partage de ressources bibliographiques, ou à travers leur participation à l'atelier organisé à mi-parcours de cette étude et dont la synthèse est disponible en annexe. La liste des contributeurs et contributrices est présentée au chapitre 7.

Liste des sigles et abréviations

AAP	Agriculteur animateur de projet
ACOTAF	Renforcer le conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques de l’agriculture familiale en Afrique sub-saharienne
CEFFEL	Centre d’expérimentation et de formation en fruits et légumes
CEP	Champs-écoles paysans
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIAM	Centres d’information agricole et ménagers agricoles
CIFA	Centre interprofessionnel pour la formation aux métiers de l’agriculture
CIVAM	Centres d’initiatives pour valoriser l’agriculture et le monde rural
FAP	Formation agricole participative
FAR	Formation agricole et rurale
FDA	Fonds de Développement Agricole (Madagascar)
FNGN	Fédération nationale des groupements Naam
FIFATA	Fikambanana fampivoarana ny tantsaha (Association pour le progrès des paysans)
FLP	Formation Leaders Paysans
FNCIVAM	Fédération nationale des Centres d’information agricole et ménagers agricoles
FORMAPROD	Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole
IGAS	Inspection générale des Affaires Sociales
MFR	Maison familiale et rurale
OPB	Organisation paysanne de base
OPF	Organisation paysanne faitière
OPR	Organisation professionnelle régionale

PAFISAM	Projet d'amélioration à la formation et à l'insertion dans les secteurs agricole et minier
PATAE	Projet d'appui à la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest
PEFA	Programme d'échanges, formation et appuis
RESCAR-AOC	Réseau des services de Conseil agricole et rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre
RIFAR	Réseau international Formation agricole et rurale
SAED	Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal
SNFAR	Stratégie nationale de formation agricole et rurale
VIVEA	Fonds national de la formation professionnelle agricole (France)

Liste des figures

FIGURE 1 : ÉVOLUTION DES COHORTES RURALES ET URBAINES ENTRANT DANS LA POPULATION ACTIVE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	18
FIGURE 2 : LES DOMAINES QUI CONSTITUENT LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE	29
FIGURE 3 : ÉTAPES DE L'ÉTUDE.....	33

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : PRESENTATION DES ETUDES DE CAS	36
TABLEAU 2 : THEMATIQUES, MODALITES PEDAGOGIQUES ET DUREE DE FORMATION DES DISPOSITIFS ETUDIES	47
TABLEAU 3 : MODES DE PRISE EN CHARGE DES COUTS DE FORMATION ET SOURCES DE FINANCEMENT PAR DISPOSITIF .	79

Liste des encadrés

ENCADRE 1 : LES FAMILLES DE MODELES AGRICOLES COEXISTANT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....	19
ENCADRE 2 : LES PRINCIPAUX CONSTATS RELATIFS A LA SITUATION EN MILIEU RURAL EN AFRIQUE FRANCOPHONE	21
ENCADRE 3 : POUR LA RELANCE DE STRATEGIES NATIONALES DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE.....	22
ENCADRE 4 : LE PROJET STRUCTURATION ET AMELIORATION DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE ET DE L'INSERTION (SAFARI) AU TOGO (2017-2023) : UN EXEMPLE D'INVESTISSEMENT DANS LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE	24
ENCADRE 5 : LE PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE (FORMAPROD) A MADAGASCAR.....	25
ENCADRE 6 : CONSEIL AGRICOLE : UN REGAIN D'INVESTISSEMENTS DEPUIS 15 ANS, MAIS DES DISPOSITIFS QUI DEMEURENT PEU OPERATIONNELS	26
ENCADRE 7 : GRILLE D'ANALYSE DE L'ETUDE.....	34
ENCADRE 8 : LA CONSTRUCTION SOCIALE DE LA DEMANDE : UNE DEMARCHE EXIGEANTE POUR UNE REELLE CONTRIBUTION DES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES A LA DEFINITION DE L'OFFRE EN FORMATION	41
ENCADRE 9 : DU DIAGNOSTIC AGRAIRE PARTICIPATIF A L'ELABORATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION : LE CAS DE LA FORMATION AGRICOLE PARTICIPATIVE AU BRESIL	43
ENCADRE 10 : ANALYSER ET FORMULER DES BESOINS EN FORMATION, UNE DEMARCHE COMPLEXE	44
ENCADRE 11 : LES COMPETENCES ESSENTIELLES AU DEVELOPPEMENT DE L'AGROECOLOGIE.....	48
ENCADRE 12 : LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES ET CAPACITES DES JEUNES FORMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME AFOP ...	50
ENCADRE 13 : CONTENUS ET MODALITES DE LA FORMATION DE LA FORMATION AGRICOLE PARTICIPATIVE (BRESIL ET CAP-VERT).....	52
ENCADRE 14 : L'EXPERIMENTATION : PROCEDE PEDAGOGIQUE CENTRAL DANS LE PROCESSUS D'INNOVATION DU CEFTEL.....	53
ENCADRE 15 : SUIVI DE L'EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DES FORMATIONS DISPENSEES PAR L'ANOC AU MAROC	56
ENCADRE 16 : MESURER LES RESULTATS D'UNE FORMATION : L'EXEMPLE DU DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DE LA FAP PAR L'ONG ESSOR	58
ENCADRE 17 : LE REFERENTIEL NATIONAL DE CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION QUALIOP EN FRANCE.....	59
ENCADRE 18 : LES MAISONS FAMILIALES ET RURALES : UN EXEMPLE DE DISPOSITIF DE FORMATION ANCRE DANS LES TERRITOIRES	62
ENCADRE 19 : LA FORMATION « AGRICULTEURS-ANIMATEURS DE PROJETS » : POUR DES AGRICULTEURS AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DE LEUR TERRITOIRE	63
ENCADRE 20 : L'OPERATION DE DE FERME EN FERME : UNE INITIATIVE PORTEE PAR LA PROFESSION AGRICOLE, AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	65
ENCADRE 21 : LE CEFTEL, UN DISPOSITIF DE FORMATION DE PLUS EN PLUS « AUX MAINS » DE LA PROFESSION AGRICOLE.....	67
ENCADRE 22 : DE LA FORMATION DES PRODUCTEURS A LA FORMATION DE PAYSANS-RELAIS : EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE FORMATION DU CEFTEL.....	71

ENCADRE 23 : LES ANIMATEURS ENDOGENES EN AGROECOLOGIE, UN DISPOSITIF EFFICACE POUR UNE LARGE DIFFUSION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE DANS LE DOMAINE DE L'AGROECOLOGIE ?	73
ENCADRE 24 : LE DEPLOIEMENT DE L'OPERATION DE FERME EN FERME, D'UNE EXPERIENCE LOCALISEE DANS LA DROME, A UNE OPERATION NATIONALE.....	75
ENCADRE 25 : LE MODELE ECONOMIQUE DU CEFEL : UN DEVELOPPEMENT EN MARGE DU SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS	82
ENCADRE 26 : FONCTIONNEMENT ET MISSIONS DU FONDS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE CONTINUE EN FRANCE	84

Liste des retours d'expériences

RETOURS D'EXPERIENCES 1 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS ET DEMANDES EN FORMATION DES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES.....	45
RETOURS D'EXPERIENCES 2 : INNOVER SUR LE PLAN DES CONTENUS ET MODALITES DE FORMATION	54
RETOURS D'EXPERIENCES 3 : LE SUIVI-EVALUATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION.....	60
RETOURS D'EXPERIENCES 4 : L'ANCRAGE TERRITORIAL ET PROFESSIONNEL DES DISPOSITIFS DE FORMATION ET LEUR GOUVERNANCE...	68
RETOURS D'EXPERIENCES 5 : À L'ECHELLE DES DISPOSITIFS DE FORMATION, UNE DIVERSITE DE PRATIQUES POUR TOUCHER DAVANTAGE D'AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES	78
RETOURS D'EXPERIENCES 6 : DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR ORIENTER ET FINANCER LA FORMATION CONTINUE AGRICOLE.....	87

Résumé exécutif

Objectifs et méthodologie de l'étude

Ce rapport présente les résultats de l'étude réalisée par l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement (IRAM) pour le compte du Réseau international Formation Agricole et Rurale (RIFAR) : « La formation continue des agriculteurs et agricultrices - Éclairages sur les enjeux et nouvelles approches pour l'Afrique subsaharienne ». Le principal objectif de l'étude est de faire le point sur l'évolution de l'offre de formation continue destinée aux agriculteurs et agricultrices en Afrique subsaharienne au cours des quinze dernières années, tout en s'intéressant à des initiatives développées dans d'autres contextes. À travers l'analyse d'une diversité d'expériences, l'étude vise à identifier les éléments clés concourant à la qualité, au changement d'échelle et à la durabilité de l'offre de formation et sur lesquels les professionnels et responsables institutionnels de la formation agricole et rurale (FAR) devront porter une attention particulière dans le développement de futur(e)s politiques et dispositifs de formation continue. L'étude s'est déroulée en trois temps, de novembre 2020 à juin 2021. Elle repose principalement sur une analyse documentaire et la réalisation d'entretiens avec des personnes clés. Plusieurs « cas d'études » repérés dans des pays membres du réseau FAR et dans des pays non membres ont fait l'objet d'une analyse approfondie.

Contexte et enjeux de la formation continue des agriculteurs et agricultrices en Afrique subsaharienne

En Afrique subsaharienne, le secteur agricole et rural occupe une place centrale dans les politiques de développement et d'emploi. Les projections indiquent que l'agriculture, qui représente aujourd'hui en moyenne 15% du PIB des pays du continent et 60% des emplois, va rester un des premiers pourvoyeurs d'emplois dans ces pays (OECD - FAO, 2016). La réduction drastique des dépenses publiques des États africains dans les années 1980 a conduit à délaisser les principaux dispositifs d'appui à la formation et de vulgarisation existant en milieu rural.

En 2005, une centaine d'acteurs africains de la formation, des organisations professionnelles agricoles, des pouvoirs publics et des partenaires techniques et financiers réunis à Ouagadougou, partageaient le constat du manque crucial de FAR et de l'urgence de relever le défi de la massification de la formation des agriculteurs, majoritairement jeunes et peu alphabétisés. Quinze ans plus tard, des avancées significatives ont été réalisées : la FAR est à l'ordre du jour de nombreux agendas nationaux et internationaux et des projets d'envergure visant à rénover les dispositifs de formation viennent soutenir ou concrétiser la mise en œuvre des Stratégies nationales de formation agricole et rurale (SNFAR). Malgré ces avancées et des résultats à l'échelle de certains territoires, les dispositifs de FAR peinent toutefois à répondre aux besoins et demandes de l'ensemble des acteurs et à s'adapter aux nouvelles réalités agricoles et rurales. Or les problèmes d'il y a 20 ans tendent à s'accroître. Les tendances démographiques de la sous-région exigent d'augmenter la production afin de satisfaire les besoins alimentaires et éviter des situations de crise alimentaire. La question de l'emploi et des conditions d'existence des jeunes en âge d'arriver sur le marché du travail demeure toujours plus prégnante. De nouvelles contraintes viennent par ailleurs modifier le cadre d'exercice du métier d'agriculteur, notamment liées aux conséquences du changement climatique et aux besoins de développer des modèles agricoles et alimentaires agroécologiques.

Les retours d'expériences 1 à 6 présentés ci-après correspondent aux éléments clés identifiés dans le cadre de l'étude et susceptibles de contribuer au développement d'une offre de formation de qualité, à grande échelle et durable.

Retour d'expériences 1 : Prendre en compte les besoins et demandes en formation des agriculteurs et agricultrices

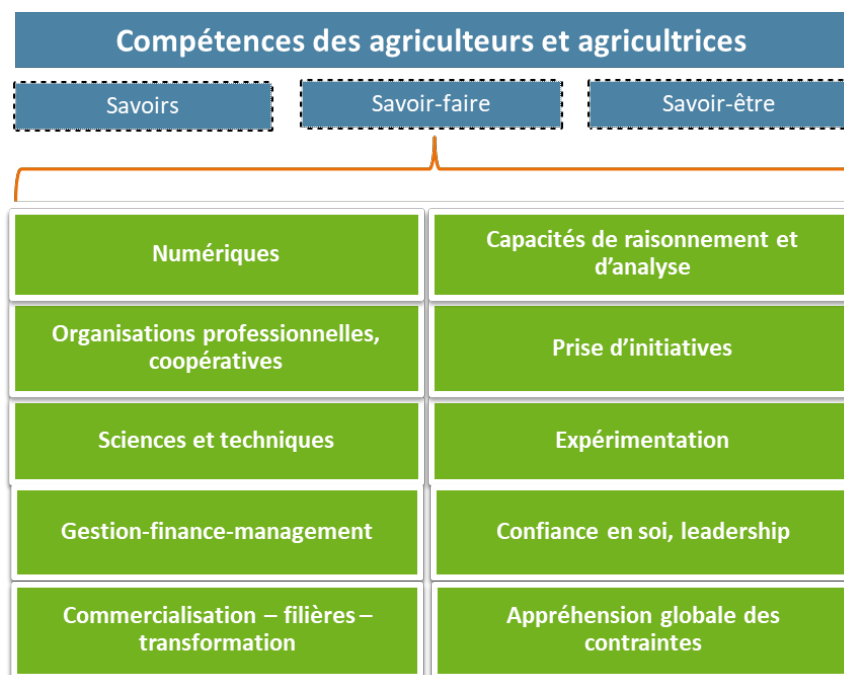
Aucun besoin en formation n'émerge spontanément : ces « besoins » ou « demandes » en formation sont le fruit d'un processus de construction, qui nécessite du temps et une méthodologie spécifique permettant d'aboutir à une vision partagée du contexte et des problèmes rencontrés par les agriculteurs et agricultrices.

L'élaboration d'un contenu de formation résulte le plus souvent d'un compromis entre les préoccupations et les attentes exprimées par des agriculteurs et agricultrices d'un côté (déterminées par la méthodologie utilisée pour les faire émerger) et les attentes exprimées par des commanditaires de l'autre, lorsque ceux-ci sont différents (porteurs de projets, responsables d'organisation, etc.). Pour qu'une offre de formation soit pertinente, c'est-à-dire adaptée au milieu dans lequel elle est déployée, celle-ci doit reconnaître les savoirs et savoir-faire des agriculteurs et agricultrices, qui préexistent au déploiement de l'offre de formation. En fonction des contextes et des porteurs du dispositif de formation, la fonction d'accompagnement à l'émergence des besoins et demandes en formation peut être internalisée ou externalisée à l'organisation/au groupe d'agriculteurs et agricultrices. Le passage des attentes et besoins des agriculteurs et agricultrices à la formalisation d'un contenu de formation requiert des compétences spécifiques, relevant de l'ingénierie de la formation.

Les démarches qui consistent à associer les agriculteurs et agricultrices « à la base » pour qu'ils expriment leurs attentes vis-à-vis de la formation nécessitent des moyens importants, mais sont aussi garantes de la pertinence des contenus de formation qui vont être élaborés. Ces démarches posent toutefois dès cette étape la question des moyens à mettre en œuvre pour développer la formation à une plus large échelle.

Retours d'expériences 2 : Innover sur le plan des contenus et modalités de formation

Les principaux domaines de compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) développés dans le cadre de la formation continue des agriculteurs et agricultrices en activité peuvent concerner un large spectre : celles-ci vont des savoir-faire et savoirs techniques et scientifiques au développement de la confiance en soi et du leadership, en passant par les compétences numériques et le développement des capacités de raisonnement et d'analyse (cf. schéma ci-après).



Les exemples de dispositifs analysés témoignent de la diversité des compétences pouvant être développées, qui dépendent des objectifs poursuivis par un dispositif de formation et du contexte dans lequel celui-ci s'inscrit.

Face à des systèmes agricoles fragilisés par les effets du changement climatique, l'innovation en matière de FAR doit être appréhendée du point de vue de ce que la formation contribue à questionner et transformer dans le fonctionnement des systèmes agricoles et alimentaires. Ces innovations se traduisent notamment par des contenus de formation centrés sur les savoirs et savoir-faire en matière d'agroécologie. Les modalités pédagogiques mises en œuvre s'avèrent également déterminantes. Il s'agit de favoriser la participation des agriculteurs et agricultrices à travers des supports et des techniques d'animation adaptés et un processus d'apprentissage qui permet le développement de leurs capacités d'analyse, d'observation, d'expérimentation et par effet ricochet, favorise le développement de la confiance en soi et la prise d'initiatives.

Retours d'expériences 3 : Le suivi-évaluation des dispositifs de formation

Il n'existe pas, dans les pays d'Afrique subsaharienne, de démarche de référence en matière de suivi-évaluation de l'offre de formation. Ces dispositifs, lorsqu'ils existent, sont donc mis en place à l'échelle de chaque dispositif ou projet. Leur conception et leur mise à jour sont ainsi fortement dépendantes des moyens et compétences dont dispose le projet ou le centre de formation.

Le plus souvent, on distingue deux types d'indicateurs au sein des dispositifs de suivi-évaluation : les indicateurs quantitatifs, dits « de couverture », qui permettent de suivre la manière dont le programme répond à l'ampleur de la demande et des besoins en formation ; les indicateurs qualitatifs, de « profondeur », qui permettent de suivre et analyser la qualité du contenu et des modalités de la formation. On distingue également des données d'activité (nombre de sessions de formation organisées, taux de participation, etc.) d'une part, et des données de résultats d'autre part, qui

différent en fonction des objectifs de la formation (augmentation d'une production, amélioration des revenus et de la qualité de vie des agriculteurs et agricultrices, changements du point de vue de leurs capacités à prendre des initiatives et raisonner, etc.). Afin de mesurer les résultats et les effets à plus long terme des formations, les dispositifs de suivi-évaluation sont souvent complétés par des études ponctuelles, telles que des études d'impacts.

Dans des contextes où l'offre de formation est importante sur le plan quantitatif et fait l'objet d'une régulation par l'État, en lien avec la profession agricole (cas de la France), des démarches de certification et de contrôle qualité peuvent être mises en place, afin de s'assurer que les organismes de formation respectent un certain nombre de critères et standards définis par un cahier des charges national.

Retours d'expériences 4 : L'ancrage territorial et professionnel des dispositifs de formation et leur gouvernance

À partir des années 1990, les processus de décentralisation initiés dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont renforcé le rôle stratégique des territoires dans les domaines sociaux, économiques et politiques.

En matière de formation, sur un territoire (commune, département), l'enjeu est d'assurer la complémentarité des offres de formation, ainsi que leur articulation avec les niveaux stratégiques supérieurs (régional, national). Pour cela, la mise en place d'instances de concertation et d'orientation des politiques de formation associant pouvoirs publics centraux et décentralisés, personnel technique et représentants du monde agricole contribue à favoriser les liens et la cohérence entre échelles d'action. À l'échelle locale, les différents acteurs d'un territoire - collectivités locales, société civile, professionnels – doivent être associés à l'élaboration des dispositifs de formation et leur participation doit se poursuivre dans la mise en œuvre, à travers la participation de ces différentes catégories d'acteurs aux instances de gouvernance des dispositifs. Cette implication des différents acteurs du territoire à la gouvernance des dispositifs de formation contribue au développement d'offres de formation pertinentes et cohérentes, en phase avec les besoins (économiques, sociaux, environnementaux) du territoire.

Lorsqu'ils sont portés par la profession agricole – ou qu'ils l'impliquent fortement – les contenus et modalités de formation sont souvent davantage adaptés aux besoins et contraintes des agriculteurs et agricultrices. Une forte implication des agriculteurs et agricultrices dans la gouvernance des dispositifs de formation contribue également à la pérennité des démarches de formation, mais est fortement conditionnée par le niveau de structuration de la profession agricole (organisation territoriale, élection de représentants, etc.).

Retours d'expériences 5 : À l'échelle des dispositifs de formation, une diversité de pratiques pour toucher davantage d'agriculteurs et agricultrices

Accompagner la montée en compétences de la grande masse des agriculteurs et agricultrices à travers la formation tout au long de leur vie professionnelle implique de démultiplier et diversifier l'offre de formation.

Dans des contextes où les ressources des États sont limitées, les porteurs d'initiatives de formation doivent trouver les solutions à leur échelle pour toucher le maximum d'agriculteurs et d'agricultrices.

Pour cela, plusieurs porteurs de dispositifs de formation s'appuient sur des personnes relais qui peuvent être, selon les cas, des paysans-relais, des animateurs endogènes ou encore des promoteurs et qui sont chargées de démultiplier la formation auprès d'autres agriculteurs et agricultrices et/ou de partager leurs connaissances et savoir-faire auprès de leur communauté. Pertinente pour toucher davantage de personnes dans des contextes où l'offre de formation est souvent limitée, cette modalité implique toutefois de mettre en place des démarches de formation continue à destination de ces « relais », de les accompagner et de reconnaître leurs compétences et leur implication, à travers une compensation notamment sur le plan financier.

La mise en réseau des acteurs, à travers des plateformes d'échanges et en s'appuyant sur les possibilités offertes par le numérique, est un autre moyen de favoriser la diffusion et le partage des contenus de formation.

Enfin, le développement de l'offre de formation sur le plan quantitatif doit s'accompagner d'une diversification de l'offre de formation, car un seul et unique dispositif ne peut répondre aux besoins et demandes de tous les publics, notamment ceux des femmes agricultrices.

Retours d'expériences 6 : Des politiques publiques pour orienter et financer la formation continue agricole

Les modes de prise en charge des coûts de la formation, de même que les sources de financement, varient d'un dispositif de formation à l'autre et en fonction des contextes. Par exemple, les coûts de formation sont pris en charge à 100% par le dispositif lorsque celui-ci vise à toucher les agriculteurs et agricultrices les plus vulnérables et/ou que les financements disponibles permettent de couvrir ces dépenses. Quant aux sources de financement, celles-ci peuvent dépendre uniquement des bailleurs de fonds, s'appuyer sur les contributions des agriculteurs et agricultrices ou reposer sur des fonds publics.

À différentes échelles, les pouvoirs publics, en lien avec la profession agricole, sont les acteurs légitimes pour alimenter, coordonner, mettre en synergie, suivre et contrôler le développement et la mise en œuvre de l'offre de formation. Cette responsabilité des pouvoirs publics doit aller de pair avec un engagement financier de l'État, pour garantir l'accès de tous les publics à la formation, la réalisation des investissements nécessaires au développement des dispositifs sur les plans quantitatif et qualitatif, le développement de liens réguliers entre formation et recherche-innovation, etc.

Dans les différents pays où des SNFAR sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre, ces espaces de concertation constituent a priori des lieux privilégiés pour définir les orientations et un cadre de financement adaptés pour la formation continue des agriculteurs et agricultrices.

Un soutien significatif et dans la longue durée des bailleurs de fonds, en complément de l'implication du secteur privé, s'avère également essentiel pour permettre le développement de mécanismes soutenables d'orientation et de financement de la formation.

Introduction

1.1. EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES DU MILIEU AGRICOLE ET RURAL

1.1.1. Le rôle central du secteur agricole et rural

La population rurale en Afrique subsaharienne a plus que triplé entre 1950 et 2018, passant de 196 millions à 740 millions. Alors que la tendance est à l'urbanisation sur les autres continents, elle est aussi une réalité en Afrique subsaharienne (tout comme en Asie du Sud), mais près de 60% de la population évolue encore en milieu rural et le nombre de ruraux va continuer à augmenter pour atteindre 1 milliard de ruraux d'ici 2050 – voir graphique Figure 1 - (United Nations, Department of Economic and Social Affairs, et Population Division, 2019).

Une majorité des pays du continent africain ne devrait pas connaître une trajectoire semblable à celle des pays du Nord, qui s'est traduite par un mouvement d'industrialisation et de développement des services, remplaçant progressivement le secteur primaire. Malgré l'exode rural, les projections indiquent que l'agriculture, qui représente aujourd'hui en moyenne 15% du PIB des pays en Afrique subsaharienne et 60% des emplois, va rester un des premiers pourvoyeurs d'emplois dans ces pays (OECD - FAO, 2016). Le secteur agricole et rural continue donc à occuper une place centrale dans les politiques de développement et d'emploi sur le continent.

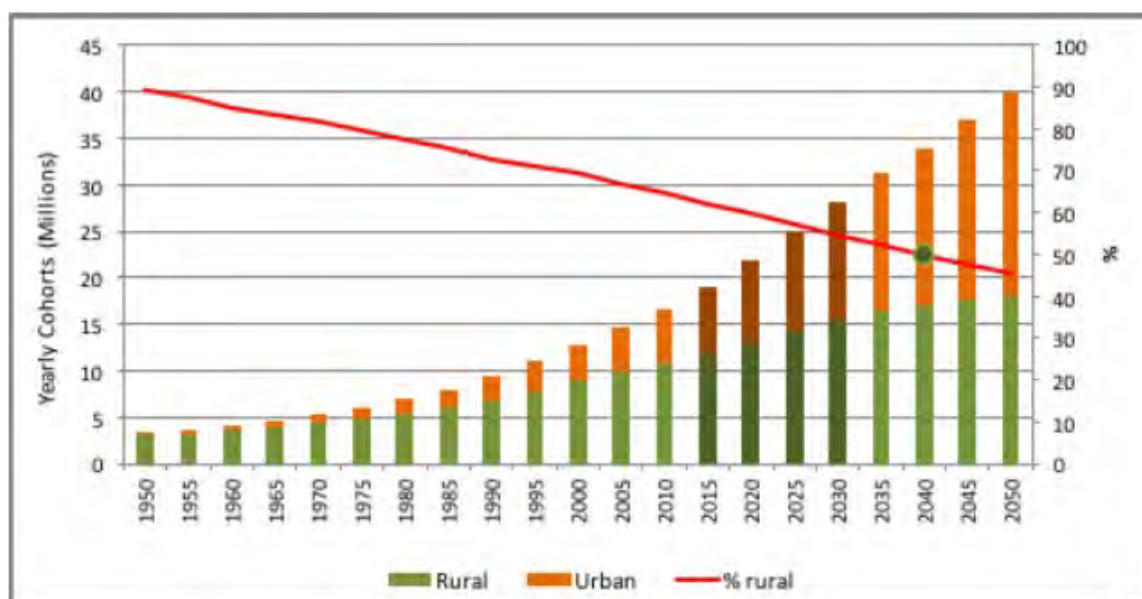
1.1.2. Une nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices

Compte tenu de la structure démographique des pays d'Afrique subsaharienne, la population active qui exerce dans l'agriculture est, et demeurera, jeune dans les prochaines décennies¹. Une enquête réalisée dans 6 pays du continent sur une durée d'environ 15 ans montre que l'âge moyen de la population travaillant dans le secteur se situe entre 32 et 39 ans et cette proportion reste relativement stable depuis les années 2000 (Yeboah et Jayne, 2021). L'activité agricole reste donc attractive pour les jeunes ruraux. L'agriculture est toujours le principal pourvoyeur d'emplois et, plus largement, d'activités, en Afrique subsaharienne.

Ainsi, à partir de 2050, 18 millions de jeunes entreront chaque année sur le marché du travail en milieu rural contre 13 millions aujourd'hui, ce qui pose la question du type d'emplois que ces cohortes de nouveaux actifs pourront exercer.

¹ Les limites d'âge définissant la population jeunes varient d'un continent et d'un pays à l'autre. L'Union africaine et la CEDEAO définissent officiellement comme jeune toute personne âgée de 15 à 35 ans.

Figure 1 : Évolution des cohortes rurales et urbaines entrant dans la population active en Afrique subsaharienne



Source : Losch B., 2016, Structural transformation to boost youth labour demand in sub-saharan Africa : The role of agriculture, rural areas and territorial development, Employment policy department, Employment Working paper n°204.

Les niveaux de formation et de compétences des agriculteurs et agricultrices comptent parmi les principaux leviers pour améliorer la durabilité de l'agriculture et de ses chaînes de valeur. Bien que le niveau de scolarisation tende à augmenter en Afrique subsaharienne, le continent demeure loin derrière les autres régions du monde. En 2015, moins de 10% des jeunes âgés de 15 à 24 ans en milieu rural avaient achevé le cycle secondaire. En comparaison, ce taux atteignait 65% en Asie. Par ailleurs, l'agriculture et les différents métiers qui se déclinent dans ce domaine sont complexes et demandent une actualisation en continu des savoirs et savoir-faire pour faire face aux évolutions du secteur.

1.1.3. La dominante de l'agriculture familiale

En tant que modèle agricole prédominant en Afrique subsaharienne (Côte et al., 2018), les petites exploitations familiales représentent 80% de l'ensemble des exploitations agricoles à l'échelle du continent et emploient environ 175 millions de personnes (OECD - FAO, 2016). Ces petites exploitations familiales se caractérisent par la pluriactivité et des techniques qui reposent sur les principes de l'agroécologie : utilisation de semences paysannes, association et rotation de cultures, jachères courtes, association agriculture-élevage, etc.

Encadré 1 : Les familles de modèles agricoles coexistant en Afrique subsaharienne

La majorité des modèles agricoles du continent relèvent d'une agriculture mobilisant peu d'intrants (engrais ou pesticides), peu de mécanisation, et avec des pratiques relevant de l'agroécologie (utilisation de semences paysannes, association et rotation de cultures, jachères courtes, association agriculture-élevage). Pour simplifier, mais en sachant qu'ils sont issus d'un processus historique d'adaptation, nous qualifierons ces modèles de « traditionnels ». Ces modèles s'accompagnent par ailleurs d'un fort recours à la pluriactivité ; ils constituent souvent une composante au sein de systèmes d'activité complexes. De fait, les ménages agricoles cherchent avant tout à optimiser les performances de ces systèmes d'activité, et à obtenir donc la meilleure contribution possible de l'agriculture dans ces systèmes.

À côté, une autre famille de modèles agricoles apparaît — difficilement et en restant très minoritaire — notamment pour l'agriculture d'exportation ou l'approvisionnement des villes, avec un niveau d'intensification plus élevé, par l'utilisation de semences améliorées et d'intrants de synthèse, souvent avec une plus grande maîtrise de l'eau. Nous la qualifierons de « conventionnelle », en référence au modèle d'intensification de la révolution verte largement diffusé à l'échelle planétaire.

Enfin, un troisième modèle émerge dans des situations particulières, avec des investissements étrangers dans la production agricole, notamment sur les périmètres irrigués, des formes alternatives d'agrobusiness portées par des investisseurs nationaux, généralement néophytes en agriculture, des agricultures fortement capitalisées en Afrique australe et en Amérique latine. Nous le qualifierons de « conventionnel mécanisé » : à l'intensification par les intrants s'ajoute le développement de la mécanisation, qui augmente sensiblement la productivité du travail en réduisant le nombre d'emplois nécessaires à la production agricole.

Extrait de : Sourisseau J.-M., Bélières J.-F., Marzin J., Salgado P., Maraun F., 2018. « Les moteurs du développement de l'agroécologie en Afrique subsaharienne : illustration sur les Hautes Terres malgaches ». In : *La transition agro-écologique des agricultures du Sud*. Côte F.-X. (ed.), Poirier-Magona E. (ed.), Perret S. (ed.), Roudier P. (ed.), Bruno R. (ed.), Thirion M.-C. (ed.). Versailles : Ed. Quae, 257-285. (Agricultures et défis du monde).

Au cours des dernières décennies, pour répondre aux besoins d'une population en pleine croissance, le développement de l'agriculture familiale en Afrique a reposé sur une agriculture dite extensive, plutôt que sur la réalisation de gains de productivité à l'hectare. Cette stratégie rencontre depuis plusieurs années des limites en raison de la baisse des surfaces cultivables disponibles, et de leur qualité, qui tend à se dégrader au fil du temps, faute de pratiques favorisant le maintien et l'amélioration de la qualité des sols. De plus, les agricultures familiales subissent de plein fouet les conséquences du changement climatique et en particulier des épisodes de sécheresse, de plus en plus fréquents. Le niveau des productions et de productivité des exploitations est ainsi de plus en plus variable (OECD - FAO, 2016). Ces évolutions obligent aujourd'hui les États et leurs partenaires à soutenir des modèles agricoles et plus largement des systèmes alimentaires assurant un niveau de production suffisant et qui soient plus durables et résilients.

1.2. DEPUIS LES ANNEES 2000 : LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE, ENTRE RUPTURE ET CONTINUITE

1.2.1. 2005, le constat d'une formation inadaptée

En 2005, une centaine d'acteurs africains de la formation, des organisations professionnelles agricoles, des pouvoirs publics et des partenaires techniques et financiers se sont retrouvés à Ouagadougou. Ils ont partagé le constat du manque crucial de formation agricole et rurale (FAR) et l'urgence de relever le défi de la massification de la formation des agriculteurs, majoritairement jeunes et peu alphabétisés (Actes - Atelier de Ouagadougou/Burkina Faso, 2005).

Organisé par le Pôle National de Coopération Internationale du ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, ce séminaire s'est déroulé dans un contexte où l'agriculture et le rural tendaient à être considérés par les États africains et leurs partenaires techniques et financiers comme de moins en moins prioritaires dans le développement des pays. De fait, à partir des années 1980 et la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel, la réduction drastique des dépenses publiques des États africains a conduit à délaisser les principaux dispositifs d'appui à la formation et de vulgarisation existant en milieu rural. Les écoles d'agriculture, tout comme les sociétés de développement, ont été progressivement abandonnées. À cet abandon des politiques de formation en milieu rural qui prévalaient jusqu'au milieu des années 1980 – malgré de nombreuses limites (Ndao, 2009) –, s'est combinée une libéralisation du secteur, plongeant les agriculteurs et agricultrices des économies africaines dans le jeu de la concurrence mondiale, sans régulation aucune (Actes - Atelier de Ouagadougou/Burkina Faso, 2005). En conséquence, les agricultures africaines ont été très marginalisées dans le commerce international. Elles se sont peu diversifiées, reposent encore principalement sur des produits à faible valeur ajoutée et sont sensibles aux fluctuations des prix et des marchés. À l'échelle régionale, les échanges restent faibles, même dans les espaces organisés comme celui de la CEDEAO (Felix, 2006).

Le délaissement des politiques de développement agricole et rural s'est accompagné d'une crise sociale au sein des familles rurales, de moins en moins capables de s'adapter aux évolutions économiques, sociales ou technologiques. Les transmissions des savoirs intrafamiliaux ont été fragilisées par l'insuffisance du foncier disponible, la croissance de la population et la dégradation des ressources naturelles, etc.) (Bélières, Bosc, Faure, Fournier, et al., 2002)

Encadré 2 : Les principaux constats relatifs à la situation en milieu rural en Afrique francophone

- Une population particulièrement jeune, dont 46 % de moins de 14 ans, et de nombreuses contraintes pour assurer l'alphabétisation des nouvelles générations ;
- Un secteur agricole et rural face à des enjeux contradictoires : i) couverture alimentaire, ii) apport de devises, iii) gestion des ressources et protection de l'environnement, iv) revenus décents pour les exploitants agricoles, v) maintien et création d'emplois en zones rurales ;
- Des systèmes d'enseignement technique et de formation professionnelle fragmentés entre plusieurs ministères de tutelle, leur cloisonnement entre niveaux différents, leur absence de relations avec le système éducatif primaire, secondaire et technique, leur centralisation et leur faible proximité avec le milieu professionnel agricole et la recherche, et surtout par un important déséquilibre des flux au détriment des formations professionnelles de base ;
- Une transmission traditionnelle de savoirs paysans qui ne répondent plus ou peu aux exigences des évolutions économiques (ouverture des marchés), technologiques et sociales.

Extrait de : Pôle national de Coopération internationale du ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, 2005. « Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale », actes du séminaire.

Le séminaire de 2005 s'est présenté d'abord comme une manière de poser le défi et d'interroger la capacité de préparer collectivement, au début de 21^{ème} siècle, une nouvelle génération pour relever les enjeux du développement agricole et rural. Un des défis était également d'assurer un avenir aux jeunes ruraux à travers des conditions d'existence décente. Les stratégies nationales de formation agricole et rurale (SNFAR) développées au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, et soutenues par plusieurs coopérations bilatérales et multilatérales, ont été présentées et mises en débat avec les participants, contribuant ainsi à alimenter les réflexions sur les priorités et les leviers du développement d'une offre de FAR en direction du plus grand nombre de personnes, en particulier les jeunes générations exerçant en agriculture.

Le séminaire a abouti à définir de nouvelles orientations pour la FAR : i) nécessité de recentrer les formations sur les producteurs et productrices ; ii) besoin de faire évoluer les contenus d'enseignement afin qu'ils soient davantage en phase avec la réalité du milieu agricole et rural ; iii) recherche de nouvelles approches, plus diversifiées dans la manière de décliner l'offre de formation ; iv) nécessité de développer des approches davantage basées sur la proximité des dispositifs en lien avec les politiques de décentralisation (plutôt que sur des approches très centralisées) ; v) nécessaire hybridation du financement de l'offre de formation à travers le public, via l'aide publique au développement et la profession (Actes - Atelier de Ouagadougou/Burkina Faso, 2005).

Le séminaire de Ouagadougou a facilité le lancement d'une dynamique d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies nationales de formation agricoles et rurales (SNFAR) dans plusieurs pays, guidées par les recommandations issues de l'atelier. Il a également insufflé une dynamique d'échanges et de partage en réseau entre acteurs de la FAR de différents pays, laquelle a donné naissance au réseau FAR.

Encadré 3 : Pour la relance de stratégies nationales de formation agricole et rurale

À l'issue du séminaire, les participants recommandent que :

- ➔ La mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle de masse soit inscrite comme un élément fondamental de la stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR), composante indispensable d'une politique de développement du secteur ;
- ➔ La SNFAR doit être le résultat d'un projet commun, d'une vision partagée entre les différents partenaires nationaux et s'inscrivant dans le cadre des politiques de décentralisation ;
- ➔ La gestion en soit assurée par un système national paritaire, c'est-à-dire en gestion partagée entre élus, services de l'État concernés, société civile (organisations professionnelles agricoles, associations) et prestataires de services publics et privés ;
- ➔ Dans chaque pays s'engageant dans la définition d'une SNFAR soit mis en place un bureau national tripartite (État / société civile / prestataires) chargé de la mise en œuvre de la démarche,
- ➔ Que la définition des SNFAR soit développée en partenariat avec les ministères en charge de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'insertion et des finances ;
- ➔ La formation professionnelle agricole de masse soit assurée par des dispositifs pérennes, abondés par des financements nationaux, internationaux et des groupes bénéficiaires ;
- ➔ Des suites soient données aux travaux engagés lors de cet atelier, en particulier sous la forme d'un réseau d'échanges, de rencontres et de recherches entre les participants.

Extrait de : Pôle national de Coopération internationale du ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, 2005. « Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale », actes du séminaire.

1.2.2. Quinze ans plus tard, une offre insuffisante face aux nouveaux défis

a. Les avancées en matière de formation agricole et rurale

Quinze ans après le séminaire de Ouagadougou, des avancées significatives ont été réalisées : la FAR est à l'ordre du jour de nombreux agendas nationaux et internationaux. À ce titre, le rôle du réseau international FAR, né du séminaire de Ouagadougou, a joué un rôle décisif en matière de partage de savoirs, d'échanges de pratiques et de plaidoyer pour la FAR.

L'un des marqueurs les plus significatifs du réengagement des États et des partenaires techniques et financiers dans la FAR est l'élaboration et le développement des SNFAR dans différents pays. Suite au séminaire de 2005, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal ont poursuivi le développement de leur SNFAR. Des démarches similaires se sont lancées notamment à Madagascar, au Togo, en Côte d'Ivoire et en Tunisie. Ces démarches ne sont pas toujours synonymes d'une rénovation des dispositifs de FAR. En revanche, l'élaboration d'une stratégie nationale présente l'intérêt d'associer tous les acteurs de la FAR à l'échelle d'un pays et donc de donner une cohérence d'ensemble aux différentes initiatives. Toutes les dimensions relatives au développement d'une politique de la FAR aux niveaux

politique, organisationnel et pédagogique y sont abordées : rôle de l'État, formation de base, offre/demande, formation des formateurs, financement, suivi-évaluation, place de la vulgarisation-conseil, partenariats, etc.

De plus, les gouvernements et les partenaires techniques et financiers de la FAR se sont davantage engagés, dans un contexte de relance de l'investissement dans les services sociaux - santé, éducation, etc. - permis par l'annulation des dettes et la relance de l'Aide publique au développement. Ainsi, de nombreux projets d'envergure visant à rénover les dispositifs de formation ont vu le jour et viennent soutenir ou concrétiser la mise en œuvre des SNFAR (Rakotomampionona, 2018 ; Boussaoud, Poline et Rakotoson, 2016). C'est le cas, entre autres, du projet Structuration et amélioration de la formation agricole et rurale et de l'insertion (SAFARI) au Togo (2017-2023) (voir encadré 4 infra), du programme d'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (AFOP) au Cameroun (2008-2022), du Projet d'Amélioration à la Formation et à l'Insertion dans les Secteurs Agricole et Minier (PAFISAM) en Guinée (2015-2020), le programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD) à Madagascar (2013-2023) (voir encadré 5 infra) ou du programme national de formation aux métiers ruraux (PNMR) en Côte d'Ivoire (2016-2018).

Encadré 4 : Le projet Structuration et Amélioration de la Formation Agricole et Rurale et de l'Insertion (SAFARI) au Togo (2017-2023) : un exemple d'investissement dans la formation agricole et rurale

En 2017, l'État togolais a bénéficié d'un appui financier de l'AFD d'un montant de 7 millions sous forme de subvention, dont une majeure partie est destinée à la rénovation de son dispositif de FAR, à travers la mise en œuvre du projet SAFARI. Sa gestion a été confiée au Ministère de l'Agriculture de la Production Animale et Halieutique (MAPAH). Le projet SAFARI vise à (i) améliorer l'offre de FAR ; (ii) contribuer à la mise en place d'un dispositif pérenne de financement de la FAR et de l'insertion / installation et (iii) renforcer le pilotage du dispositif de FAR.

*Le projet soutient financièrement **une quarantaine de centres de formation**, catégorisés en fonction de leur état de fonctionnement et de leurs besoins spécifiques. L'ensemble des centres actifs bénéficie de services d'appui-conseil et de renforcement de capacités et ont d'ores et déjà été accompagnés dans l'élaboration de leur projet d'investissement. Les futurs appuis concerneront l'élaboration et la mise à jour des projets d'établissement, le recyclage des formateurs et le renforcement des outils de gestion administrative simples (budget, comptabilité, etc.).*

Les centres ont été classés sur la base de 15 critères principaux, parmi lesquels : l'ancienneté, l'existence d'un projet d'établissement, le fait de disposer ou non d'un agrément ministériel, les partenariats développés, etc. En fonction de la situation des centres sur ces différents aspects, une note moyenne leur est attribuée et ils sont ensuite classés en trois catégories : « fragiles », « intermédiaires » et « dynamiques ».

Les centres intermédiaires et dynamiques bénéficieront de la mise à disposition d'équipements et, selon les cas, du transfert de cet équipement jusqu'à maintenant propriété de l'État. Enfin, les centres dynamiques bénéficieront de la construction de nouvelles infrastructures ou de la réhabilitation de bâtiments existants. Le renforcement de capacités des directions et équipes pédagogiques des centres de formation concernera également le repérage des besoins et des demandes en matière de formation continue et l'ingénierie de la formation continue.

***L'appui institutionnel** consiste en de la formation à distance dispensée par l'École Nationale de Formation Agronomique (ENSFEA) de Toulouse à destination d'une dizaine de cadres des ministères, dans le cadre du renforcement de capacités des services ministériels en ingénierie et suivi-évaluation de projets et en appui aux réflexions du ministère concernant la coordination de la FAR et la problématique de l'installation insertion des jeunes en agriculture. Enfin, le projet contribue à renforcer les capacités de l'Association Professionnelle des Centres de Formation Agricole et Rurale (APCFAR).*

Extrait de : Entretien avec Jacques Ayité, animateur sous régional (Niger, Burkina-Faso, Togo) pour le réseau international Far et Rakotomampionona Ny Ando, 2018, Comment soutenir la rénovation de la formation agricole et rurale (FAR) dans les pays en développement ? Contribution à la réflexion de l'Agence Française de Développement (AFD) et du réseau international FAR, à partir d'une étude de cas au Togo, Mémoire de fin d'étude, Montpellier SupAgro.

Encadré 5 : Le programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD) à Madagascar

Le programme FORMAPROD, d'un montant initial de 86 millions (auxquels ont été ajoutés 11,290 millions de dollars en 2019) est financé par un fonds FIDA et est sous tutelle du secrétariat général du MPAA. Il est prévu pour une durée de 10 ans (2013-2023) et doit bénéficier à 640 000 personnes : 100 000 jeunes ruraux, 1 500 techniciens agricoles/animateurs ruraux, 30 000 producteurs et productrices formé(e)s, et ce dans 13 régions (61 districts et 300 communes).

Le programme vise à former la nouvelle génération d'agriculteurs malgaches et favoriser l'accroissement des revenus des petits agriculteurs grâce à la formation professionnelle agricole, principalement à destination des jeunes ruraux et, partant, d'améliorer la productivité et la commercialisation de la production agricole. Le programme vise plus spécifiquement à : i) offrir aux jeunes ruraux des possibilités de formation professionnelle appropriée et de qualité sur les techniques agricoles afin qu'ils soient à même de s'intégrer professionnellement parlant (en tant qu'agriculteurs, techniciens/vulgarisateurs et microentrepreneurs); ii) mettre en pratique les enseignements tirés de la formation et renforcer l'accès des petits agriculteurs à la formation continue, au capital productif, aux informations commerciales et aux services financiers, afin d'accroître la productivité agricole et d'accroître la production et l'accès aux marchés; et iii) améliorer la concertation sur les opérations, les stratégies et les politiques entre les acteurs ruraux et les parties concernées par le développement régional.

Au niveau national, une unité de liaison assure la coordination et au niveau régional, une équipe de projet est responsable de la mise en œuvre des activités. Le programme est un outil du ministère et contribue à ce titre à la mise en œuvre de la SNFAR et à l'opérationnalisation régionale de la FAR.

Si le programme cible principalement les jeunes ruraux, un volet est également destiné à l'appui aux producteurs et productrices en activité, dans 6 districts, à travers, entre autres : i) une formation permanente aux petits agriculteurs et un appui à l'amélioration de la productivité grâce à la formation (de base et avancée) des agriculteurs dans les fermes-écoles, ii) un soutien à l'intensification de la production grâce à des microprojets productifs et à la relance de projets en faveur des groupes vulnérables, et l'ouverture de centres de services agricoles; iii) des investissements destinés à améliorer les structures productives auprès des pôles de production (construction/remise en état de l'infrastructure d'irrigation, accès aux zones isolées, construction d'une infrastructure d'élevage, et création et autonomisation d'associations des usagers des infrastructures); iv) une formation et un soutien en matière de commercialisation; et v) le renforcement de l'accès à des services ruraux, commerciaux et financiers appropriés – couverture intégrale du réseau d'institutions de microfinancement, adaptation des produits et des services financiers proposés et amélioration de l'accès du groupe cible aux services complémentaires essentiels.

Extrait de : Boussaoud Audrey, Poline Lucie et Rakotoson Lova, 2016, La formation de masse des jeunes ruraux à Madagascar : éléments de réflexion pour la définition du concept à travers l'étude des régions Analamanga, Atsinanana et Itasy. Mémoire de fin d'études, IRC Sun Aaro / MPAA / Formaprod / FIDA.

La plupart de ces programmes d'envergure concentrent leurs investissements sur **la rénovation des dispositifs de formation initiale destinés aux jeunes**. Cette orientation est justifiée au regard des tendances démographiques de la sous-région et de l'enjeu que représente l'emploi des jeunes pour les décennies à venir. Centrer les appuis sur la formation initiale permet aussi de circonscrire les soutiens, face à des besoins de renforcement du capital humain qui sont conséquents et auxquels il

serait illusoire de vouloir répondre sommairement. Les jeunes générations disposent par ailleurs d'un meilleur niveau de scolarisation que leurs parents, il peut apparaître comme plus efficace et/ou plus aisé de développer des programmes de formation à leur rencontre, plutôt qu'à destination d'agriculteurs et agricultrices peu alphabétisés. Dans le cadre des programmes de FAR qui se sont développés au cours des quinze dernières années, les articulations avec les dispositifs de formation continue des agriculteurs et agricultrices en activité sont généralement proposées. Cependant, les investissements pour le renforcement des dispositifs de formation continue des agriculteurs et agricultrices demeurent en général marginaux.

Encadré 6 : Conseil agricole : un regain d'investissements depuis 15 ans, mais des dispositifs qui demeurent peu opérationnels

Depuis les années 2000, le conseil agricole fait l'objet d'un regain d'intérêt de la part des États africains et de leurs partenaires et en particulier depuis 2010, avec le développement de démarches diversifiées telles que les champs-écoles, le conseil de gestion aux exploitations familiales et aux organisations paysannes, le développement de plateformes d'innovations, le conseil de paysans à paysans, etc. Moins prescriptif que les dispositifs d'encadrement ou de vulgarisation agricoles qui lui ont préexisté, dont le dispositif de « formation et visite » développé par la Banque Mondiale et largement promu jusque dans les années 1990, les approches développées depuis le début des années 2000 s'inscrivent dans des démarches plus participatives.

L'engagement des États se traduit également par la mise en place d'agences de conseil nationales (ANADER en Côte d'Ivoire, ANCAR au Sénégal, APCA au Niger) ou régionales (Bénin). En Côte d'Ivoire et au Sénégal, ces agences disposent de leurs propres dispositifs de conseil sur le terrain. Au Bénin et au Niger, elles s'appuient sur des prestataires privés (organisations non gouvernementales, organisations professionnelles agricoles).

Diverses stratégies de conseil agricole ont été élaborées par les États et le financement de ces dispositifs est assuré via un guichet dédié aux fonds pour le développement agricole (Fonds national de développement agricole au Bénin, Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger), ou à des fonds spécifiques pour le conseil agricole (Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole en Côte d'Ivoire). Ces fonds sont alimentés par des prélèvements opérés sur les filières agricoles, les subventions de l'État et les bailleurs.

En parallèle de l'action des États, de nouveaux fournisseurs de conseil agricole sont apparus et jouent un rôle croissant : secteur privé (agro-industries, distributeurs d'intrants, bureaux d'études - ce qui pose la question de possibles conflits d'intérêts entre acteurs du conseil et acteurs de la vente d'agrofournitures), organisations non-gouvernementales, profession agricole (organisations de producteurs agricoles notamment). On note en outre l'apparition de structures privées, initialement à vocation non-agricole mais qui développent des activités relevant d'une ou plusieurs fonctions des services de conseil agricole, à l'instar des entreprises de téléphonie mobile.

Malgré ces efforts, l'offre en conseil agricole est aujourd'hui très au-dessous des besoins quantitatifs et qualitatifs des producteurs, productrices et des autres acteurs des filières et des territoires d'Afrique subsaharienne. Souvent, malgré les politiques ou programmes spécifiques qui se sont développés, leur opérationnalisation reste très partielle.

Extrait de : Inter-réseaux Développement rural, 2019, Le conseil agricole a-t-il encore un sens aujourd'hui ? Inter-Réseaux. Et Rigourd Christophe et Dugué Patrick, 2019, Relancer le conseil et la vulgarisation agricoles en Afrique subsaharienne - Pour de nouvelles politiques en cohérence avec les réalités de terrain, AFD.

En réalité, au cours des quinze dernières années, ce sont davantage les **dispositifs de conseil agricole** (ou « d'appui-conseil ») qui connaissent un regain d'intérêt et d'investissement de la part d'une diversité d'acteurs (Rigourd et Dugué, 2019 ; Inter-réseaux Développement rural, 2019). Moins coûteux que des dispositifs de formation, les dispositifs de conseil agricole se développent pour offrir des services de proximité aux agriculteurs et agricultrices. Ces appuis visent à apporter une réponse rapide à des problèmes ponctuels et peuvent concerner des domaines aussi variés que la production (végétales, animales et halieutiques), la transformation et la commercialisation des produits, la gestion des organisations ou encore la gestion économique de l'exploitation agricole et des structures collectives (OP, coopératives). Complémentaires aux démarches et dispositifs de formation, qui visent la montée en compétences et le renforcement des capacités d'action des agriculteurs et agricultrices à moyen et long terme, les dispositifs de conseil agricole ne parviennent toutefois pas, aujourd'hui, à répondre à l'ampleur des besoins en milieu rural.

Malgré les avancées significatives et des résultats à l'échelle de certains territoires, les dispositifs de FAR peinent encore à répondre aux besoins et demandes de l'ensemble des acteurs et à s'adapter aux nouvelles réalités agricoles et rurales. Les formations concernent peu d'agriculteurs (et les agricultrices sont encore moins concernées). La plupart des projets et dispositifs s'adressent aux jeunes ruraux en formation initiale et la formation continue des producteurs en activité constitue une priorité moindre. De plus, les formations sont souvent trop centrées sur les apprentissages techniques (en délaissant le développement des capacités d'analyse et de diagnostic et la formation citoyenne) et ne préparent pas toujours aux évolutions techniques en matière de production, de transformation et de commercialisation. Pour cette raison, elles ont en général peu d'impact sur la productivité et la durabilité agricole (Maragnani, 2008). Or les problèmes d'il y a 20 ans tendent à s'accroître. Les tendances démographiques de la sous-région exigent d'augmenter la production afin de satisfaire les besoins alimentaires et éviter des situations de crise alimentaire. La question de l'emploi et des conditions d'existence des jeunes en âge d'arriver sur le marché du travail demeure toujours plus prégnante. De nouvelles contraintes viennent par ailleurs modifier le cadre d'exercice du métier d'agriculteur et de fait, modifient leurs besoins en formation : changement climatique, limites du modèle agricole mondialisé et industriel, etc.

b. La transition agroécologique, une condition indispensable pour faire face aux nouveaux défis du milieu agricole et rural

Pour faire face au défi de l'adaptation au changement climatique, les systèmes agroécologiques constituent des pistes de développement parmi les plus intéressantes. Depuis une dizaine d'années, l'agroécologie progresse dans les instances internationales, à l'instar de la FAO depuis 2010. Le terme d'agroécologie revêt toutefois de nombreuses acceptions, qu'il faut bien distinguer : il s'agit en effet à la fois d'une discipline scientifique, d'un mouvement social et de pratiques techniques (Wezel et al., 2009). Sur le plan agronomique, l'agroécologie consiste à passer d'un système intensif en intrants à des systèmes bio-divers, liés aux conditions écologiques, économiques et sociales dans lesquels ils se développent (Dufumier, 2009).

Trois principes de transition agroécologique peuvent être identifiés : i) la fertilité et la gestion intégrée des ressources ; ii) la gestion intégrée des bio-agresseurs ; iii) la réintégration de la biodiversité. L'agroécologie consiste à agir au niveau des systèmes de production, mais aussi plus globalement au

niveau des écosystèmes. La production et le système alimentaire sont conçus comme un tout et la productivité globale inclut les services sociaux et écologiques, l'autonomie, les savoirs locaux, la complexité, la concertation. C'est une approche dite intégrale ou systémique, qui prône un changement de paradigme technique et une recomposition des systèmes alimentaires.

Opérer la transition agroécologique implique d'abord des innovations techniques, élaborées par la recherche ou par les professionnels eux-mêmes, et transmises aux et entre agriculteurs et agricultrices. Celles-ci doivent être accompagnées d'une amélioration de l'accès aux moyens de production et aux biens publics favorables au marché (communication, transport, stockage, réglementations permettant la traçabilité, etc.), ainsi que d'une structuration des acteurs dans les différents segments des filières et des systèmes alimentaires pour peser dans la définition et la mise en place des stratégies de développement agricoles, et au-delà sur les modèles de développement (Côte et al., 2018).

L'investissement dans le capital humain, à travers la formation et la montée en compétences des agriculteurs et agricultrices, est essentiel pour engager la transition agroécologique.

1.3. OBJETS DE L'ETUDE ET PERIMETRES

1.3.1. Formation des agriculteurs en activité : éléments de définition

a. S'intéresser aux capacités d'agir des agriculteurs et agricultrices

La formation professionnelle agricole, que celle-ci soit initiale ou continue, peut être définie comme un processus d'apprentissage qui permet d'acquérir des compétences - savoirs, savoir-faire et savoir-être - nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle agricole, considérée dans un sens large, incluant l'amont et l'aval de la production agricole. Il ne s'agit toutefois pas de se limiter à une analyse centrée sur l'acquisition de compétences au niveau de l'individu, mais bien d'interroger plus largement les conditions de leur exercice et les « capacités à agir », ou « capabilités » (Sen, 1999), des individus.

Dans le domaine de la FAR, les actions de formation peuvent chercher à répondre à des enjeux divers, en fonction des contextes et des acteurs concernés : faire évoluer en profondeur des systèmes de production, optimiser ou développer des chaînes de valeur dans une filière, concevoir de nouveaux circuits de commercialisation, de nouvelles démarches de coopération et d'activités à l'échelle d'un territoire, renforcer la cohésion sociale et la gestion des biens communs sur un territoire, etc. En fonction des objectifs et du contexte dans lequel se déploie la formation, les qualifications et les compétences à acquérir par les participant(e)s pourront relever des domaines suivants : scientifiques et techniques / gestion – finance - management / transformation - commercialisation - filières / organisations professionnelles – coopératives – leadership / citoyenneté. Des compétences transversales, telles que l'usage du numérique, sont également de plus en plus l'objet d'actions de formations.

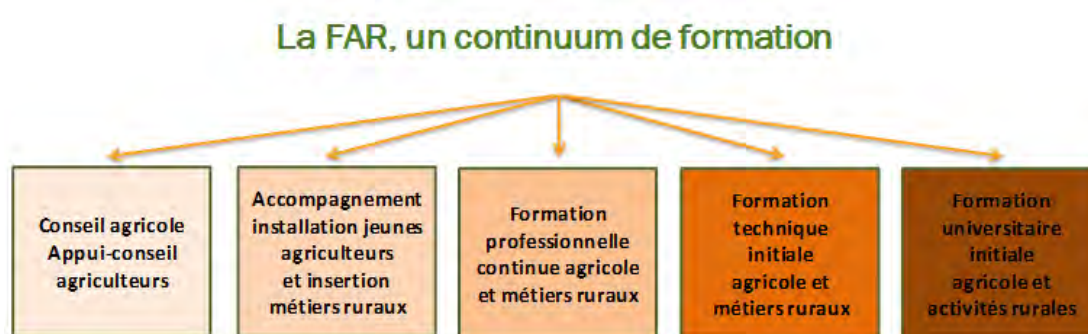
Les enjeux de la transition agroécologique nécessitent par ailleurs de repenser les compétences utiles aux agriculteurs et agricultrices. Le renforcement de l'interdisciplinarité apparaît essentiel pour être en mesure de prendre en compte une diversité de contraintes, de même que le développement des

capacités d'observation, d'analyse et de raisonnement des agriculteurs et agricultrices apparaît comme une donnée incontournable (Doré et Bellon, 2019) – cf. encadré en partie 3.2.

b. Différencier formation initiale, formation continue et conseil

Comme cela a été mentionné en introduction, les dispositifs de conseil agricole et de formation initiale ont fait l'objet d'une attention particulière au cours des dernières années, bien que leur développement demeure insuffisant pour répondre à l'ampleur de la demande. Ces investissements ont contribué au renouvellement des travaux sur la formation, l'insertion et l'installation des jeunes en agriculture (Hernandez-Espinosa et Sinelle, 2016 ; Wampfler et Bergès, 2017 ; Patat, Doligez et Golstein, 2018 ; Observatoire des Exploitations familiales, 2019) ainsi que sur le Conseil agricole (Inter-réseaux Développement rural, 2019 ; Rigourd et Dugué, 2019).

Figure 2 : Les domaines qui constituent la Formation agricole et rurale



Source : Atelier de Yaoundé, Réseau Far, 2012

En revanche, la connaissance des dispositifs de formation professionnelle agricole destinés aux agriculteurs et agricultrices en activité a été peu couverte ces dernières années (Maragnani, 2008 ; Daude, Deniau et Maragnani, 2003). La différence entre conseil et formation continue est parfois mince et, selon les contextes, les dispositifs peuvent intégrer des dimensions relatives à l'information, à la formation et/ou au conseil, rendant la frontière poreuse entre ces différentes formes d'appui. Toutefois, initialement, conseil et formation continue se distinguent aux plans des objectifs visés et des thématiques abordées : la formation vise la montée en compétences des agriculteurs et agricultrices au sens large et sur du long terme (les personnes devraient pouvoir se former régulièrement, tout au long de leur vie professionnelle). Les dispositifs de conseil, quant à eux, visent l'amélioration de la production agricole et se concentrent davantage sur les aspects techniques de la production. Ils visent à apporter une réponse rapide à un problème rencontré par les agriculteurs et agricultrices sur leur exploitation. Les dispositifs de formation initiale et de conseil ne font pas directement partie du champ de l'étude, néanmoins, en raison des proximités évoquées entre ces dispositifs et ceux qui relèvent plus clairement de la formation continue, il est essentiel de penser le continuum entre ces différentes approches de soutien et d'appui au développement du capital humain en milieu agricole et rural.

1.3.2. Qualité, échelle et durabilité des dispositifs au cœur de l'étude

L'étude (voir termes de référence en Annexe) revêt plusieurs dimensions dans son analyse des démarches de formation continue :

- ➔ Tout d'abord la question de la **qualité** des formations : à travers cette dimension, il s'agit d'analyser la manière dont l'offre de formation répond aux besoins et demandes du public et, de ce fait, d'analyser le processus par lequel émergent les besoins et demandes en formation. Il s'agit également d'interroger les effets à moyen et long terme des formations sur les personnes et le milieu dans lequel elles évoluent. Pour évaluer ces effets, il s'agit donc de questionner l'intérêt et les limites des pratiques de suivi, d'évaluation et de capitalisation des dispositifs de formation.
- ➔ Ensuite, il convient de s'interroger sur ce qui a permis, ou peut permettre, le « **passage à l'échelle** » des innovations : il s'agit d'identifier les conditions nécessaires pour répondre à l'ampleur et à la diversité des besoins et demandes des agriculteurs et agricultrices en activité. Il s'agit également de s'intéresser aux modèles pédagogiques et à l'organisation permettant de toucher un grand nombre d'agriculteurs et agricultrices, notamment en facilitant l'essaimage des apprentissages développés en formation. Le « passage à l'échelle » des démarches de formation pose également la question de la coordination des dispositifs de formation à une échelle locale, régionale et nationale, des capacités et modèles de financement de ces dispositifs et de leur élargissement.
- ➔ La troisième dimension analysée concerne la **durabilité** des démarches expérimentées : il s'agit d'identifier les facteurs permettant à une offre de formation de perdurer dans le temps, en particulier lorsque ces démarches sont initiées dans le cadre de « projets ». À cet effet, seront observées les manières dont les dispositifs s'ancrent dans les territoires et sur le plan institutionnel – notamment dans les politiques publiques de soutien au développement et à la rénovation des formations agricoles et rurales (SNFAR entre autres) – et la manière dont ils sont soutenus financièrement.

De manière transversale, la **participation des agriculteurs et agricultrices** aux différents niveaux des dispositifs (en tant que participant à l'élaboration et la mise en œuvre de la formation ou personne formée) sera analysée avec attention, avec une double hypothèse : i) l'implication des agriculteurs et agricultrices dans le dispositif de formation contribue-telle au développement d'une offre de formation plus pertinente et efficace ? ii) l'implication des producteurs garantit-elle une forme de durabilité et d'ancrage institutionnel du dispositif de formation ? Autrement dit, l'hypothèse est que penser les dispositifs sans participation des agriculteurs et agricultrices et de leur organisation semble, la plupart du temps, voué à l'échec.

Ces questionnements sont proches de ceux qui ont précédé l'organisation du séminaire de 2005 et le lancement du réseau international FAR en 2006 (Fusillier, Bouyer et Maragnani, 2004). Sur plusieurs points, ils font écho à des questionnements d'actualité dans le cadre d'autres approches et démarches visant le renforcement du capital humain : dans le champ du conseil agricole, à travers les travaux conduits en 2019 (Rigourd et Dugué, 2019 ; Inter-réseaux Développement rural, 2019) et dans le cadre de l'actuel projet « Renforcer le conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques de l'agriculture familiale en Afrique sub-saharienne » (ACOTAF) conduit par le Réseau des services de

Conseil agricole et rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre (RESCAR-AOC) en partenariat avec le CIRAD, l'IRAM et Inter-réseaux². Les questions de qualité, d'échelle et de durabilité des démarches de renforcement des capacités sont également posées dans le cadre du Projet d'appui à la transition agroécologique en Afrique de l'Ouest (PATAE) mis en œuvre par l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)³.

La suite du rapport revient d'abord sur les éléments de méthode qui ont guidé la conduite de ce travail de capitalisation et présente les limites de l'étude (partie 2). Les éléments d'analyse sont ensuite présentés de manière thématique : émergence de la demande en formation, contenus et modalités pédagogiques, suivi-évaluation des dispositifs, ancrage territorial et professionnel ainsi que modes de gouvernance (partie 3). Enfin, la dernière partie s'intéresse aux leviers susceptibles de permettre un « passage à l'échelle » des dispositifs, ainsi qu'aux enjeux de pilotage et de financement de la formation continue agricole par les pouvoirs publics (partie 4).

² Pour en savoir plus : <http://rescar-aoc.org/?p=797&lang=fr>

³ Pour en savoir plus : <https://www.iram-fr.org/ouverturepdf.php?file=brochure-araa-2-1547219577.pdf>

La méthodologie retenue

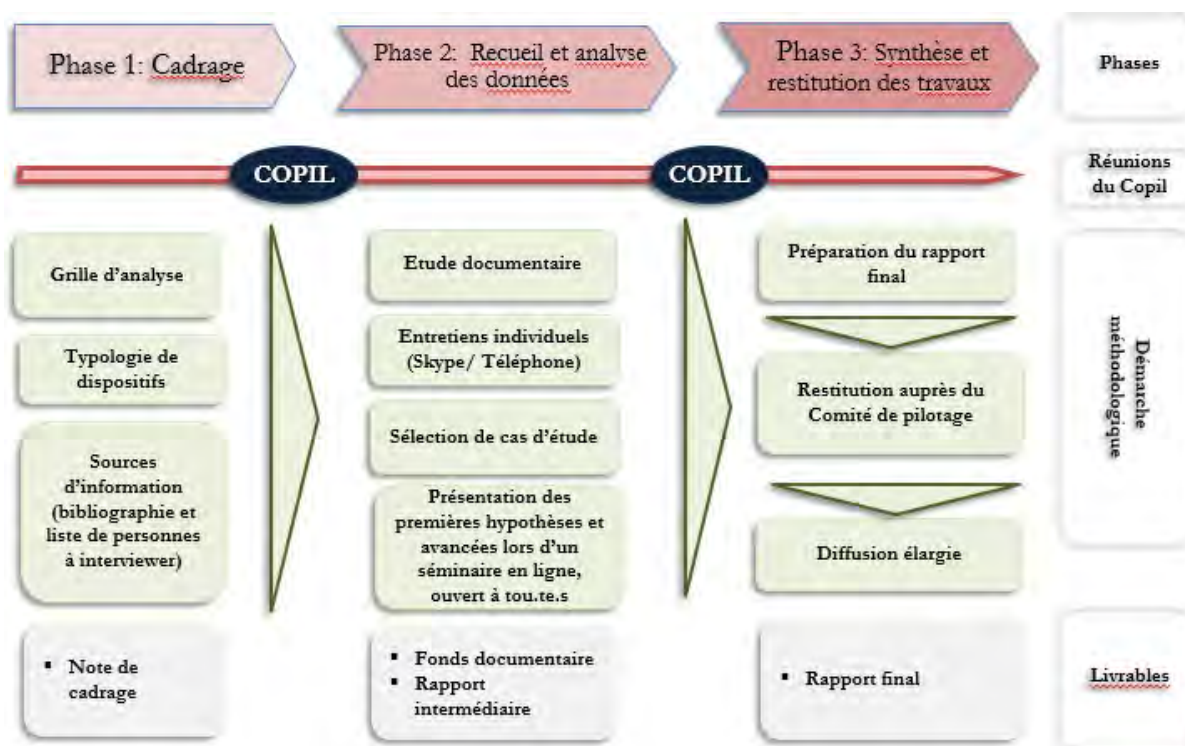
2.1. DES SOURCES D'INFORMATION DIVERSIFIEES

Trois temps ont jalonné la réalisation de l'étude : i) une analyse de la documentation disponible sur le thème de la formation continue des producteurs ; ii) l'approfondissement de plusieurs « cas d'études » repérés dans des pays membres du réseau FAR et dans des pays non membres ; iii) l'élaboration de recommandations opérationnelles, à destination des gestionnaires de centres et de représentants des dispositifs de formation à un niveau national ou régional désireux de contribuer au développement de l'offre de formation continue.

L'étude s'est déroulée de novembre 2020 à avril 2021 et a été structurée en trois phases :

- **Cadrage** : Cette phase a permis de préciser les contours de l'étude en lien avec les membres du comité de pilotage, composé de membres du Bureau et de l'équipe technique du RIFAR et du directeur de l'Inter-réseaux développement rural. Une première série d'expériences de formation continue a été identifiée et cette liste a été amendée avec le réseau FAR. Une liste de personnes à interviewer a été établie et un fonds documentaire a été progressivement abondé (et enrichi tout au long de l'étude) ;
- **Collecte et analyse des données, partage des premières pistes de réflexion** : Cette phase a été dédiée à l'analyse de la documentation existante, la réalisation des entretiens individuels avec une vingtaine de personnes-ressources intervenant dans le domaine de la formation continue des producteurs (cf. liste en Annexe), l'analyse approfondie d'expériences et dispositifs de formation continue (sur base documentaire et entretiens téléphoniques). Une présentation des hypothèses et des premières analyses de l'étude a été présentée à l'occasion d'un atelier à distance, organisé par le Réseau FAR le 11 mars 2021 et qui a rassemblé une quarantaine de participant(e)s (membres du réseau FAR, ONG, institutionnels, responsables d'organisations professionnelles agricoles, etc.). Les échanges qui ont suivi la présentation de l'étude ont permis d'enrichir les réflexions et de repérer des initiatives complémentaires dans différents pays (voir synthèse en Annexe).
- **Synthèse et restitution des travaux** : Cette phase a été dédiée à la production des livrables (rapport provisoire et final) et à leur restitution auprès du comité de pilotage de l'étude.

Figure 3 : Étapes de l'étude



Source : IRAM. 2021

2.2. GRILLE D'ANALYSE, CRITERES ET CHOIX DES ETUDES DE CAS

En lien avec les enjeux de qualité, d'échelle et de durabilité de l'offre de formation, plusieurs hypothèses relatives à la pertinence des contenus de formation, à la pérennité des dispositifs, à leur capacité à toucher un grand nombre de producteurs ou encore aux modèles économiques et de gouvernance à favoriser ont guidé la recherche, et ont conduit à l'élaboration de la grille d'analyse suivante.

Encadré 7 : Grille d'analyse de l'étude

- ➔ Le contexte politique, socio-économique et institutionnel dans lequel s'inscrit la formation : Une des hypothèses est que les dispositifs de formation vont être plus ou moins nombreux, diversifiés et portés par certains acteurs selon la place de l'agriculture dans l'économie et l'emploi, les politiques de développement agricole et rural soutenues, les systèmes agraires en présence, le niveau d'organisation du milieu professionnel, etc. Une autre hypothèse est que les résultats des politiques de formation dépendent aussi très largement d'autres politiques agricoles et rurales relatives à la production, aux infrastructures, au foncier, aux financements du marché, etc. L'efficacité des formations doit donc être questionnée au regard de ces politiques.
- ➔ Le processus de construction de l'offre de formation : L'analyse du processus qui va de l'émergence d'un besoin ou d'une demande en formation à la formalisation d'une offre doit permettre de mieux comprendre quelle place est donnée aux agriculteurs eux-mêmes dans ce processus. Dans quelle mesure la réponse apportée répond aux besoins exprimés par les agriculteurs ? Comment cette offre de formation est renouvelée et adaptée à l'évolution des besoins du milieu ? Une hypothèse est que plus l'offre de formation est construite de manière éloignée et déconnectée du terrain et des personnes à laquelle elle s'adresse, moins celle-ci a de chances d'être pertinente, d'apporter des résultats satisfaisants et de s'inscrire dans le temps. Il s'agit d'analyser quels sont les acteurs qui ont joué un rôle décisif dans le processus de mise en visibilité de ces besoins de formation et quelles ont été les étapes ayant conduit à la formalisation de l'offre.
- ➔ Le public ciblé : Les besoins et les compétences recherchées en formation sont assez différents d'un public et d'un contexte à un autre. De plus, il s'agit d'interroger les modalités de formation adéquates pour chaque profil d'agriculteurs, selon le genre, le niveau scolaire, etc. Il s'agit donc de décrire quels sont les profils, le nombre et les caractéristiques socio-économiques du public ciblé par la formation. Il s'agit également de différencier le public ciblé par l'offre de formation (bénéficiaires directs) et le public qui bénéficiera, par effet de ricochets, des formations (bénéficiaires indirects).
- ➔ Les modalités pédagogiques : Le contenu, mais également le format de l'offre de formation continue doit contribuer à la montée en compétences des agriculteurs sur le plan des savoirs, savoir-être et savoir-faire. Une des hypothèses est que la formation requiert un savant équilibre entre apprentissages théoriques et pratiques, doit être ancrée dans le milieu où les personnes évoluent (mobilisation des acteurs du milieu dans le corps pédagogique, expérimentations in situ, etc.) pour être adaptée aux besoins des agriculteurs en activité.
- ➔ L'économie du dispositif : Le financement et l'économie générale des dispositifs de formation conditionnent l'échelle, la qualité et la durabilité des formations. L'hypothèse est celle d'une évolution des financements de la formation vers davantage de mix public-privé, avec un engagement de l'État qui reste souvent limité, malgré l'engagement de certains PTF. De plus, les effets de la formation continue ne sont pas perceptibles à court terme et se prêtent donc peu à attirer des financements du secteur privé. L'analyse devra notamment s'intéresser à l'économie générale du dispositif, aux coûts de la formation, aux modes et sources de financement et à leurs effets dans la durée.
- ➔ La gouvernance du dispositif : Une des hypothèses est que le niveau d'implication des agriculteurs et plus largement de la profession agricole dans la gouvernance du dispositif de formation influence la qualité de la réponse vis-à-vis des besoins des agriculteurs et du milieu. À l'échelle des dispositifs, il s'agit d'analyser quelles sont les modalités de pilotage du dispositif, les acteurs impliqués dans la gouvernance, les différentes instances de concertation et les dispositifs de suivi-évaluation existants.

L'étude de capitalisation s'appuie sur une **diversité d'expériences**. Sept d'entre elles ont fait l'objet d'une analyse plus poussée, en interrogeant les différentes dimensions présentées dans la grille d'analyse et sont présentées dans le tableau 1. Les critères qui ont guidé le choix de ces expériences ont été définis conjointement et sont relatifs : i) à la diversité des contextes socio-économiques et des systèmes agraires dans lesquels se déploient les formations ; ii) à l'intérêt du processus allant de l'émergence des besoins/demandes au développement d'une offre de formation ; iii) au nombre et à la diversité des agriculteurs et agricultrices formé(e)s avec un intérêt notamment pour les expériences faisant appel à des « relais » de formation ; iv) à la capacité des dispositifs à perdurer dans le temps ; v) au rôle joué par les producteurs en activité dans le dispositif. Enfin, le choix des expériences a également été conditionné par l'existence et la disponibilité de données et d'éléments de capitalisation sur chacun des dispositifs. Ce dernier point est essentiel : de nombreuses démarches de formation et de transmission sont développées de manière informelle, sans que celles-ci ne fassent l'objet de démarches de capitalisation ou de suivi-évaluation. Cela limite considérablement la prise de recul sur ces démarches et la possibilité d'une analyse comparative. L'étude n'ayant pas prévu de missions de terrain, ce travail de capitalisation s'est donc uniquement appuyé sur les données disponibles.

Afin de ne pas se limiter aux sept cas d'études, d'autres exemples de démarches de formation continue ou de dispositifs qui s'en rapprochent viennent par ailleurs éclairer l'analyse sur certains points spécifiques (enjeux de changement d'échelle, de modèle de gouvernance, etc.).

Tableau 1 : Présentation des études de cas

	Dispositif/expérience	Court descriptif	Pays	Dates	Public cible
1	La formation agricole participative (FAP) de l'ONG Essor	Démarche de formation collective d'une durée de 2 à 3 ans, qui vise le développement par les producteurs de capacités d'analyse, d'expérimentation et d'apprentissages. Les contenus de formation sont orientés vers des modes de production agroécologiques, contribuant à l'amélioration de la résilience des producteurs.	Brésil & Cap-Vert	2000-2010	Agriculteurs.rices Environ 1000 producteurs au Brésil, 500 à Santo Antao au Cap-Vert
2	La formation des agriculteurs dans les CIVAM	Les CIVAM sont des associations qui regroupent les agriculteurs et ruraux d'un même territoire, dans un objectif d'échanges et de formation entre pairs pour générer des changements économiques, sociaux et écologiques à l'échelle des territoires et à travers des systèmes de production agroécologiques.	France	1993	13.000 producteurs.rices ruraux - dont 11.000 agriculteurs.rices 130 associations CIVAM 250 animateurs
3	La formation des agriculteurs par le Centre interprofessionnel pour la formation aux métiers de l'agriculture (CIFA)	Centre de formation piloté par la profession agricole qui a pour objectif la professionnalisation du milieu agricole. Les modules de formation, d'une durée de 3 jours, se déroulent en centre ou in situ et portent sur les dimensions technico-économiques, les métiers du conseil et de la formation, etc.	Sénégal	1995	Agriculteurs et agricultrices, conseillers agricoles, animateurs, formateurs, responsables d'OP, élus, etc. Chiffres à venir
4	La formation des agriculteurs au CEFFEL (Conseil, Expérimentation, Formation en Fruits et Légumes)	Centre de formation et exploitation de 20 ha, piloté par la profession agricole. Formations en centre ou in situ, dans les domaines du maraîchage, de l'arboriculture, etc. Conduite d'expérimentations, collecte et partage d'informations sur les marchés, etc.	Madagascar	2006	Producteurs, conseillers agricoles, paysans-relais, Plus de 500 producteurs et techniciens formés/an
5	La formation continue des éleveurs ovins-caprins par l'ANOC	Démarche de formation des éleveurs qui associe session théoriques collective, sessions pratiques individuelle, ainsi que des démonstrations sur le terrain et des voyages d'études favorisant l'échange et le partage d'expériences	Maroc	1955	15720 éleveurs adhérents. 166 groupements 180 techniciens
6	La formation des jeunes formés et insérés dans le cadre du programme AFOP	Démarches collectives de formation et d'accompagnement au plan technique et organisationnel des jeunes installés et insérés dans le cadre du programme AFOP. Identification de filières stratégiques dans les différents bassins d'activités sur les territoires.	Cameroun	2020	Potentiel de 3000 jeunes formés et insérés. 114 bassins d'activités potentiels et 15 filières stratégiques
7	La formation continue dans les Maisons familiales et rurales (MFR)	Les MFR sont des associations et centres de formation, qui proposent des sessions de formation continue en collectif et en alternance, d'une durée de 3 à 4 mois, dans les domaines technico-économiques (maraîchage, élevage, transformation, etc.).	Mali	1994	Environ 2000 agriculteurs.rices/an 33 associations MFR

2.3. LIMITES DE L'ETUDE

L'exercice réalisé a été confronté à un certain nombre de défis en lien avec la disponibilité et la qualité de l'information consultée, ainsi que, en l'absence de missions de terrain⁴, au manque de regard externe et de triangulation des informations consultées.

Une seconde difficulté a résidé dans l'analyse comparative de dispositifs qui sont déployés dans des pays aux trajectoires politiques, économiques et sociales très différentes. Décrit à grands traits à travers les différentes études de cas, ces cadres d'intervention mériteraient des analyses fines pour mettre en évidence les logiques en œuvre dans les différents contextes.

⁴ Du fait de la nature de la mission (voir Termes de référence) et du contexte actuel de crise sanitaire (COVID-19).

De la co-construction à l’ancrage territorial des dispositifs

Éléments-clés pour garantir la qualité et la durabilité d’une offre de formation

3.1. DE L’EMERGENCE DE LA DEMANDE A LA FORMALISATION D’UNE OFFRE DE FORMATION

3.1.1. Encadrer ou prendre en compte la demande des agriculteurs et agricultrices ?

Jusqu’au milieu des années 1980, les politiques de formation à l’encontre des agriculteurs et agricultrices en Afrique subsaharienne ont été essentiellement pilotées par l’État, le plus souvent à travers des sociétés de développement, héritières de l’époque coloniale. Ces politiques s’apparentaient davantage à des politiques d’encadrement des agriculteurs et agricultrices et ciblaient les filières à forte valeur ajoutée : cacao, coton, café, arachide, etc. ou les zones aménagées. Le contenu des formations relevait alors du transfert de paquets technologiques, que les agriculteurs et agricultrices devaient mettre en application, dans un objectif d’augmentation de la production et de la productivité. Avant tout descendante, cette approche de la formation ne laissait aucune place à la co-construction des contenus de formation et encore moins à l’expression des besoins et attentes des agriculteurs et agricultrices, ignorant par la même occasion les savoirs et modes de transmissions existants au sein des communautés. Elle a largement été reprise par les partenaires techniques et financiers, suscitant de nombreuses interrogations (Gentil, 1987).

À partir des années 1990, le désengagement de l’État a signé la fin des politiques nationales d’encadrement et de vulgarisation, et ouvert la possibilité pour de nouveaux acteurs (ONG, sociétés privées) d’initier des démarches de formation.

En quoi ces nouveaux acteurs de la formation prennent-ils davantage en compte les besoins et demandes en formation des agriculteurs et agricultrices ? Selon quelles modalités d’organisation et démarches méthodologiques ? C’est ce à quoi tente de répondre cette partie à travers l’analyse de plusieurs expériences actuelles qui accordent une attention particulière à la question des besoins et demandes en formation avant leur traduction à travers une offre de formation. La plupart des expériences de formation analysées indiquent prendre en considération les « besoins » ou les « demandes » des agriculteurs et agricultrices pour concevoir leur programme de formation (Beaudoux, 1986). En réalité, les pratiques dans ce domaine sont sensiblement différentes d’un dispositif de formation à l’autre : à la fois sur le plan des canaux par lesquels s’effectue cette « remontée des besoins » et de ce qu’elle implique sur les plans philosophique et méthodologique.

3.1.2. Comment prendre en compte la demande de formation ?

Les dispositifs de formation analysés sont portés par des acteurs de différente nature (ONG, organisations professionnelles agricoles, branches professionnelles, État, Société civile, etc.), avec un modèle organisationnel et des objectifs de formation qui diffèrent d'un dispositif à l'autre.

Malgré ces différences, deux principales modalités de « remontée » des besoins en formation se dégagent parmi ces expériences : une première approche consiste à **intégrer cette fonction au groupe ou à l'organisation**, à travers un système interne de remontée des besoins et demandes.

C'est notamment le cas au sein du groupe FIFATA, faitière qui rassemble 12 organisations de producteurs régionales (OPR). La remontée des besoins et des préoccupations des agriculteurs et agricultrices s'effectue à travers trois principaux canaux, qui vont contribuer à définir l'offre de formation du CEFFEL :

- ➔ Par les administrateurs du CEFFEL, eux-mêmes agriculteurs et agricultrices, et représentants élus des organisations professionnelles agricoles de base (OPB) et des OPR membres de la faitière FIFATA ;
- ➔ Par la commission Formation du groupe FIFATA, au sein de laquelle siègent également des représentants des agriculteurs et agricultrices ;
- ➔ Par le contact des techniciens du CEFFEL avec les agriculteurs et agricultrices lors de formations sur le terrain.

Les orientations de l'offre de formation du CEFFEL se négocient également en fonction des résultats obtenus à travers les formations dispensées, des propositions de l'équipe technique du CEFFEL et des demandes directes de partenaires (ONG, OP, programmes, etc.) qui peuvent conduire à l'élaboration de nouveaux contenus de formation. Plusieurs principes sont également structurants pour déterminer l'orientation des contenus de formation : la nécessité de trouver un équilibre entre innover sur le plan des pratiques agroécologiques développées – ce qui fait la réputation et la reconnaissance du centre vis-à-vis du grand public – et toucher le plus grand nombre d'agriculteurs et agricultrices possible sur la base des innovations pour lesquelles le CEFFEL est reconnu. Les élus qui siègent au sein des instances du CEFFEL sont souvent des agriculteurs et agricultrices plus avancé(e)s que la moyenne sur le plan technique et potentiellement plus enclins à l'innovation. Ils doivent donc veiller à ce que l'offre de formation corresponde bien aux besoins et attentes de la majorité des agriculteurs et agricultrices. En près de 20 ans, le CEFFEL a su construire une offre de formation au service du groupe FIFATA. Sa compétence technique en agroécologie est reconnue, ainsi que sa compétence en matière de formation de paysans-relais.

Cette démarche de remontée des besoins et demandes en formation est également internalisée dans le cadre des Maisons familiales et rurales (MFR) du Mali. Lorsqu'ils sont en formation initiale, les jeunes expérimentent de nouvelles techniques de production sur la parcelle familiale. C'est en constatant les améliorations apportées par ces nouvelles pratiques que les parents et l'entourage des jeunes s'adressent aux équipes de la MFR pour faire part de leurs attentes et besoins en formation. L'élaboration des contenus de formation revient ensuite à l'équipe technique de la MFR, avec l'appui

des services techniques de l'État et des professionnels des secteurs de formations présents sur le territoire.

Une seconde approche consiste à **externaliser cette fonction de remontée des besoins et demandes en formation en confiant cet accompagnement à un acteur tiers**, qui va servir d'intermédiaire avec le groupe ou l'organisation, et qui est reconnu pour ses compétences en ingénierie de la formation. Cette démarche est notamment mise en œuvre par le Centre interprofessionnel pour la formation aux métiers de l'agriculture (CIFA) au Sénégal, selon une méthodologie d'accompagnement à l'émergence des demandes en formation qui s'appuie sur l'expérience de construction sociale de la demande élaborée par le Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC) et l'Institut des régions chaudes (IRC) et testée dans une dizaine de pays (Montpellier SupAgro et PAFDA, 2013) - (cf. encadré en infra). Lorsque le CIFA est sollicité pour accompagner une organisation, un projet ou un groupe en formation, une première étape consiste pour l'équipe de formateurs à se rendre sur le terrain, afin d'aller à la rencontre des futurs bénéficiaires de formation et des responsables du projet ou de l'organisation qui l'a sollicitée. Des entretiens sont conduits avec les différentes parties prenantes, dans une démarche d'écoute active, afin de comprendre quelles sont leurs pratiques agricoles et d'élevage, leurs préoccupations, etc. La demande en formation peut également être formulée par d'autres acteurs : fournisseurs d'intrants, réparateurs de matériel agricole, prestataires de services, institutions de crédit, formateurs privés, etc. Dans la phase d'émergence des besoins en formation, ces acteurs sont aussi rencontrés, afin de saisir leurs attentes et confronter leurs retours avec ceux des agriculteurs et agricultrices. Pour chacun de ces grands types d'acteurs, les formateurs du CIFA s'appuient sur un guide d'entretien pour la conduite des échanges. La synthèse des attentes et demandes exprimées par les différentes parties prenantes leur est restituée, afin de s'assurer que celles-ci aient été correctement comprises et synthétisées par l'équipe du CIFA. Sur cette base, l'équipe élabore une proposition de contenus de formation, qu'ils soumettent aux futur(e)s stagiaires en formation et responsables à l'origine de la sollicitation du CIFA.

Encadré 8 : La construction sociale de la demande : une démarche exigeante pour une réelle contribution des agriculteurs et agricultrices à la définition de l'offre en formation

Le concept de « construction sociale de la demande », qu'il s'agisse de demandes en formation – ou de tout autre service – à destination des agriculteurs et agricultrices, implique que les demandes en formation n'émergent pas spontanément, mais sont le fruit d'une démarche méthodologique spécifique et d'un processus interactif.

La demande en formation résulte en effet d'un mix entre des conditions objectives, économiques et sociales, que vivent les agriculteurs et agricultrices et une approche plus subjective, relative à la perception qu'ils ont de leur situation et des services qui sont à leur disposition. La demande en formation est d'abord une recherche de solutions à des problèmes, qui implique que l'ensemble des acteurs prenant part au processus de construction du dispositif de formation partagent la même vision du problème et par conséquent la même compréhension du contexte.

Dans la construction sociale de la demande, les demandeurs sont incités à parler de leurs situations et de leurs pratiques professionnelles, des évolutions de leur environnement, de leurs préoccupations et de leur façon d'y faire face, et à caractériser les services ou les domaines de compétences utiles pour résoudre les problèmes qu'ils rencontrent, tels qu'ils les vivent. La construction de la demande amène donc les agriculteurs et agricultrices à formuler des questions et avoir des réflexions propres.

Sur le plan méthodologique, la construction sociale de la demande implique de procéder par étape :

- 1. Changer de posture, c'est-à-dire connaître et reconnaître les savoirs et savoir-faire des agriculteurs et agricultrices ;*
- 2. Réaliser un diagnostic systémique des systèmes agraires, identifier et caractériser les pratiques des agriculteurs et agricultrices, recueillir et analyser leurs préoccupations, comprendre leurs cadres d'analyse ; repérer les projets, identifier les réseaux d'échanges existants et analyser la manière dont les agriculteurs et agricultrices conçoivent les services de formation. À cette étape, il s'agit également d'évaluer la dimension économique de la demande en formation : quels sont les coûts et notamment les capacités contributives. Enfin, il s'agit de reformuler les préoccupations en problèmes traitables.*
- 3. La dernière étape consiste à rechercher, de manière co-active, les solutions aux problèmes des agriculteurs et agricultrices, puis à élaborer une offre de formation qui soit durable.*

La démarche de construction sociale de la demande implique à chaque étape, la mise en application des principes suivants : i) les agriculteurs et agricultrices sont producteurs(-rices) de savoirs et d'innovations qui se traduisent dans leurs pratiques agricoles, en mouvement perpétuel. Il nous faut les connaître, les reconnaître, et les valoriser ; ii) avant d'agir, il convient de comprendre les dynamiques et prendre en considération la diversité des situations. Les agriculteurs et agricultrices mettent en œuvre des stratégies complexes en interaction avec leur milieu naturel, économique et social. Celles-ci sont guidées par des impératifs à court, moyen et long termes ; iii) il est vain de vouloir agir sur des problèmes qui ne sont pas considérés comme tels par les agriculteurs et agricultrices.

Extrait de : Montpellier SupAgro et PADFA, 2013, La construction sociale de la demande de services des agriculteurs, Manuel à destination des agents de développement agricole et de leurs formateurs.

Cette démarche de co-construction des contenus de formation fait également l'objet d'un travail dédié dans le cadre de la Formation agricole participative (FAP) déployée par l'ONG Essor, notamment au Brésil et au Cap-Vert (Baliteau et al., 2019). Un mois et demi est consacré à cette étape clé, qui intervient juste après la constitution des groupes d'agriculteurs et agricultrices qui participeront à la formation. L'équipe technique du projet, composée de techniciens-animateurs, organise alors une première série de réunions avec chacun des groupes, afin de réaliser un diagnostic participatif agricole, qui permet de mieux connaître les pratiques agro-pastorales des agriculteurs et agricultrices et d'identifier quelles sont leurs caractéristiques, pratiques, contraintes, évolutions récentes, etc. L'objectif est d'aboutir à une connaissance partagée du contexte et des systèmes d'activité du groupe d'agriculteurs et agricultrices auquel s'adresse la formation. Pour donner les moyens aux agriculteurs et agricultrices de participer activement à ce diagnostic, les équipes du projet s'appuient sur des supports pédagogiques imagés et facilitant les interactions. À l'issue de ce diagnostic participatif, réalisé le plus souvent en 2 à 3 séances, le groupe élabore la liste des thèmes qu'il lui semble important de traiter en formation, puis l'équipe technique est chargée d'élaborer un programme de formation sur cette base. Alliant théorie et pratique, le contenu est défini sur mesure pour chaque groupe et est fonction des thèmes identifiés par les agriculteurs et agricultrices à travers le diagnostic participatif, mais également des opportunités de développement de nouvelles productions et de nouvelles formes de valorisation ou de commercialisation des produits repérées par les techniciens-animateurs du projet.

Encadré 9 : Du diagnostic agricole participatif à l'élaboration d'un programme de formation : le cas de la Formation agricole participative au Brésil

Après plusieurs séances d'information conduites en direction des communautés et portant sur les contours de la FAP, les groupes d'agriculteurs et agricultrices ont été constitués et un travail de diagnostic participatif, animé par l'équipe de quatre techniciens-animateurs a démarré. Celui-ci visait à mieux comprendre l'évolution des pratiques des agriculteurs et agricultrices en matière d'agriculture et d'élevage dans les zones d'intervention et à identifier les problèmes rencontrés. « Lors des premières réunions, l'un des problèmes qui a émergé concernait la culture de l'Açaï. Depuis plusieurs années, les producteurs faisaient face à une baisse des rendements, les fruits tombaient au sol avant d'arriver à maturité. Dans l'équipe recrutée pour le projet, personne n'était expert de cette culture et personne n'avait de recettes à diffuser. On s'est donc retrouvé à devoir comprendre l'origine de ce problème et trouver des solutions pour y remédier » explique le responsable du projet sur place entre 2000 et 2004. Cet exemple illustre la manière dont a été conçue l'approche pédagogique de la FAP : partir des situations vécues et analysées par les agriculteurs, pour définir collectivement des besoins en formation et rechercher des solutions à travers l'expérimentation. Pour faciliter la discussion entre les producteurs et établir la liste des thèmes prioritaires à aborder en formation, les techniciens-animateurs se sont appuyés sur des outils tels que la reconstitution du calendrier agricole, l'analyse des problèmes (causes-conséquences) et le recensement puis le classement par ordre de priorité des problèmes à résoudre.

À Cameta, dans les deux zones concernées (zone des îles et zone des berges), les principaux thèmes abordés en formation ont concerné les cultures de maïs, de haricot, de manioc, d'açaï et de poivrier ainsi que les élevages de poulets de chair, les élevages porcins, piscicoles, de canards et les volailles de basse-cour. Les problèmes formulés au moment du diagnostic participatif concernaient le plus souvent une production faible, la prolifération de parasites ou encore un niveau de rentabilité insuffisant de certaines activités.

Sur la base des problèmes identifiés comme prioritaires par les groupes, les techniciens-animateurs ont réalisé des recherches et élaboré des séances de formation alliant théorie - permettant de fournir des connaissances générales en lien avec les problématiques identifiées - et pratique, pour un apprentissage in situ.

Extrait de : Baliteau Simon et al., 2019, La Formation agricole participative (FAP), Manuel pratique pour la mise en œuvre de la méthodologie, ONG Essor.

Un dernier exemple illustratif de l'implication d'un tiers dans la compréhension des attentes en formation des agriculteurs et agricultrices est celui des animateurs des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le monde rural (CIVAM) en France. Les CIVAM sont des groupes d'agriculteurs et agricultrices qui, sur un territoire et autour d'une activité agricole le plus souvent commune, se constituent en association afin de s'orienter ensemble vers une transition agroécologique. Les fonctions et activités des CIVAM sont multiples : il s'agit d'espaces d'échanges de connaissances et de pratiques entre pairs ; les agriculteurs et agricultrices peuvent également y être accompagnés individuellement dans le développement ou l'amélioration de pratiques agricoles plus écologiques ; les groupes sont également à l'initiative d'actions de développement ou de promotion de l'agriculture durable sur leur territoire ; ils peuvent intervenir dans les établissements scolaires pour promouvoir la transition agroécologique, etc. En 2021, plus de 250 animateurs accompagnent les 130

groupes CIVAM constitués sur le territoire, soit en moyenne 2 animateurs par groupe. Le rôle des animateurs est de faciliter les dynamiques de changement des producteurs vers davantage de durabilité et d'impulser et d'animer des thématiques de travail transversales. Dans cette perspective, les animateurs de groupes CIVAM ne sont pas dans une posture de conseil ou de prescription de techniques, mais plutôt dans celle d'accompagnateurs au service du collectif. Les principales compétences attendues de leur part relèvent de l'animation de réunions, la gestion de projet, la maîtrise des dynamiques collectives, de trouver la bonne distance et de savoir construire un accompagnement sur la durée, accepter l'expérimentation et ses éventuels échecs, prendre parfois des risques, savoir écouter, savoir clarifier son rôle par rapport au groupe, etc. C'est à travers ces diverses activités que les animateurs sont amenés à faire émerger les besoins et demandes en formation des agriculteurs et agricultrices, puis à formaliser ces besoins à travers l'élaboration de contenus de formation susceptibles de répondre à ces attentes. Ces offres de formation doivent répondre à un certain nombre de critères pour être financées et reconnues. Ces critères sont définis par un cahier des charges élaboré au niveau national par les organisations représentatives de la profession agricole. Une fois l'offre de formation établie, les animateurs sont chargés de faciliter l'inscription des agriculteurs et agricultrices à ces sessions de formation et d'en coordonner l'animation, en faisant le plus souvent appel à des professionnels reconnus pour co-animer les sessions de formation.

Dans le cadre d'un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la formation continue des exploitants agricoles en France (Gosset, Simon, Elbaum et Magnier, 2015), les rapporteur(e)s pointaient avec justesse les difficultés que peuvent représenter la prise en compte des besoins en formation des agriculteurs et agricultrices dès lors qu'il s'agit d'envisager la formation comme relevant d'une approche intégrée et à travers laquelle il s'agit d'acquérir des compétences « transversales » (cf. encadré 10).

Encadré 10 : Analyser et formuler des besoins en formation, une démarche complexe

L'analyse et la formulation des besoins en formation des agriculteurs peuvent s'avérer moins évidentes dès lors qu'on s'intéresse à des compétences plus globales du métier d'agriculteur, comme par exemple les capacités à anticiper les risques et les opportunités, à appréhender les interactions entre le système d'exploitation et son contexte territorial, à évaluer l'impact d'une solution technique sur l'ensemble du système de production, ou encore à construire des projets de façon autonome et efficace. Les objectifs de la formation sont alors difficilement dissociables de ceux qui guident les autres outils de l'accompagnement (information, conseil, expérimentation), l'ensemble devant concourir de façon cohérente à la résolution des problèmes et à l'accomplissement des projets. Cette approche intégrée de la formation prend une importance accrue lorsqu'elle s'inscrit dans une dynamique collective, qu'il s'agisse de résoudre un problème ou d'élaborer et mettre en œuvre un nouveau projet. Les initiatives récentes et en cours montrent que, dans ces situations, les agriculteurs sont en même temps bénéficiaires et acteurs du processus de construction des connaissances.

Extrait de : Gosset Georges, Simon Jacques, Elbaum Mireille et Magnier Antoine, 2015, *La formation professionnelle continue des exploitants agricoles - Tome 1*, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt/CGAAER/IGAS.

Retours d'expériences 1 : Prendre en compte les besoins et demandes en formation des agriculteurs et agricultrices

Aucun **besoin en formation** n'émerge spontanément : ces « besoins » ou **demandes en formation** sont le fruit d'un processus de construction, qui nécessite du temps et une méthodologie spécifique permettant d'aboutir à une vision partagée du contexte et des problèmes rencontrés par les agriculteurs et agricultrices.

L'élaboration d'un contenu de formation résulte le plus souvent d'un **compromis** entre les préoccupations et les attentes exprimées par des agriculteurs et agricultrices d'un côté (déterminées par la méthodologie utilisée pour les faire émerger) et les attentes exprimées par des commanditaires de l'autre, lorsque ceux-ci sont différents (porteurs de projets, responsables d'organisation, etc.).

Pour qu'une offre de formation soit pertinente, c'est-à-dire adaptée au milieu dans lequel elle est déployée, celle-ci doit **reconnaitre les savoirs et savoir-faire des agriculteurs et agricultrices**, qui préexistent au déploiement de l'offre de formation.

En fonction des contextes et des porteurs du dispositif de formation, **la fonction** d'accompagnement à l'émergence des besoins et demandes en formation peut être **internalisée** ou **externalisée** à l'organisation/au groupe d'agriculteurs et agricultrices.

Le passage des attentes et besoins des agriculteurs et agricultrices à la formalisation d'un contenu de formation requiert des **compétences spécifiques**, relevant de **l'ingénierie de la formation**.



Les démarches qui consistent à associer les agriculteurs et agricultrices « à la base » pour qu'ils expriment leurs attentes vis-à-vis de la formation nécessitent des moyens importants, mais sont aussi garantes de la pertinence des contenus de formation qui vont être élaborés. Ces démarches posent toutefois dès cette étape la question des moyens à mettre en œuvre pour développer la formation à une plus large échelle.

3.2. DES DISPOSITIFS DE FORMATION INNOVANTS

3.2.1. Innover... mais sur quels plans ?

Dans le champ de la FAR, la question de l'innovation est le plus souvent observée au prisme des **contenus de formation**, d'une part, et des **modalités pédagogiques** mises en œuvre, d'autre part ; ces deux dimensions étant étroitement liées aux objectifs poursuivis par la formation et au contexte dans lequel elle s'inscrit.

Dans le contexte des systèmes agricoles qui prévalent en Afrique subsaharienne, confrontés à de graves crises liées au changement climatique (épisodes de sécheresses, vents violents, etc.), la question de l'innovation doit également être analysée au prisme des compétences qui sont développées pour contribuer à la transformation des systèmes agricoles et alimentaires vers plus de durabilité et de résilience.

La question de l'innovation s'inscrit également dans une perspective de rupture avec des pratiques antérieures : alors que l'époque des politiques d'encadrement et de vulgarisation ont consisté en des démarches de transferts techniques et technologiques dans une perspective essentiellement descendante du conseiller ou technicien agricole « savant » vers l'agriculteur ou l'agricultrice chargé(e) de les appliquer à la lettre, il est aujourd'hui attendu des formations qu'elles contribuent à l'autonomie des agriculteurs et agricultrices, reconnaissent leurs savoirs et savoir-faire et leur permettent de maîtriser leur activité.

Le tableau 2 synthétise les principaux contenus de formations proposés et les modalités pédagogiques mises en œuvre pour chacun des dispositifs de formation ayant fait l'objet d'une analyse détaillée. L'illustration des contenus et modalités sont présentées dans la suite de cette partie, qui tente d'analyser en quoi ces démarches peuvent être qualifiées d'innovantes, ainsi que garantir la pertinence et la qualité des formations.

Tableau 2 : Thématiques, modalités pédagogiques et durée de formation des dispositifs étudiés

Dispositif	Thématiques	Modalités pédagogiques	Durée
La formation agricole participative (FAP) de l'ONG Essor	Technique, commercialisation-transformation (selon les contextes et opportunités : amélioration ou développement de nouvelles productions, valorisation et commercialisation de produits, etc.) Techniques basées sur les principes de l'agroécologie	Théorique et pratique, avec des supports pédagogiques adaptés à un public d'un faible niveau scolaire, place centrale de l'expérimentation Travaux de groupes, rythme des sessions défini avec les agriculteurs et agricultrices	De 2 à 3 ans, à raison d'une session de formation toutes les 3 semaines en moyenne
La formation des agriculteurs dans les CIVAM	Technique, économique, gestion-management-finance, commercialisation-filières-transformation, communication, coopératives, leadership. Fortement orienté vers un système d'agriculture agroécologie et durable	Travaux en groupes, pédagogie ancrée dans les principes de l'éducation populaire (encouragement à la prise d'initiative et la responsabilisation, égalité entre les participants, etc.)	Modules de formation de 1 à 4 jours
La formation des agriculteurs par le Centre interprofessionnel pour la formation aux métiers de l'agriculture (CIFA)	Technique, économique, gestion, organisations de producteurs, métiers du conseil, de l'appui et de l'accompagnement aux producteurs. Généraliste et spécialisé sur les techniques d'irrigation	Alternance entre théorie et pratique, travaux de groupe, encouragement à la participation Sessions collectives, organisées en centre ou sur le lieu de vie	Modules de formation d'une durée de 2 à 3 jours
La formation des agriculteurs au CEFEL (Conseil, Expérimentation, Formation en Fruits et Légumes)	Technique, économique, gestion, commercialisation, ingénierie pédagogique Spécialisation sur la filière fruits et légumes Techniques basées sur les principes de l'agro-écologie	Théorique et pratique, étroitement liée aux expérimentations menées en centre et aux activités d'information sur les marchés. Sessions collectives	Modules d'une durée de 3 à 5 jours
La formation continue des éleveurs ovins-caprins par l'ANOC	Technique Spécialisation sur la filière ovins-caprins (reproduction et sélection/ amélioration génétique, alimentation, hygiène, protection sanitaire)	Théorique et pratique Sessions collectives et accompagnement individuel	Modules de formation d'une durée de 2 à 5 jours
La formation continue des jeunes formés et insérés dans le cadre du programme AFOP	Technique, économique, gestion, commercialisation, organisations, coopératives Spécialisations par filière (15) et bassin de production (114)	Plans de formation et d'accompagnement en cours de conception (démarrage prévu en 2021)	NC
La formation continue dans les Maisons familiales et rurales (MFR) du Mali	Technique, transformation Spécialisation par filière / type de culture	Théorique et pratique, avec visites d'exploitations, enquêtes sur le territoire, etc. (ancrage territorial très fort des formations) Sessions collectives et suivi individuel	Entre 3 et 6 mois

3.2.2. Au-delà des compétences techniques

Parce que la transition vers des systèmes agricoles relevant de l'agroécologie est aujourd'hui reconnue comme essentielle, le retour à l'approche globale, à l'agronomie, la capacité d'analyse, d'initiative, d'expérimentation ou encore la prise en compte du territoire, apparaissent comme des compétences centrales que doivent développer les agriculteurs et agricultrices.

Encadré 11 : Les compétences essentielles au développement de l'agroécologie

La formation est un levier essentiel pour le développement de l'agroécologie. S'il s'agit de transformer les pratiques, les différents acteurs concernés doivent pouvoir agir dans la même direction, et pour cela posséder sinon exactement les mêmes compétences - ce qui pose la question de la plausibilité de l'existence future d'une profession « d'agroécologue » -, ou du moins une capacité à se comprendre.

Trois volets de compétences doivent être considérés, tous nécessitant un renforcement de la pluridisciplinarité :

*1/ Acquérir **une capacité à prendre en compte une diversité d'objectifs et de contraintes plus larges** qu'auparavant, intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques. Cette capacité doit être évolutive et préparer les apprenants à faire face aux enjeux futurs pour qu'ils ne soient pas freinés par les défis nouveaux, comme celui du changement climatique. Les apprenants doivent être par ailleurs capables de **mieux comprendre les rapports entre l'agriculture et la société**, il est ainsi nécessaire que les futurs agriculteurs et ceux qui les entourent aient une intelligibilité des attentes et des réactions des citoyens non agricoles et non ruraux vis-à-vis de l'agriculture.*

*2/ En parallèle, il existe bien sûr des **dimensions scientifiques et techniques à l'enseignement de l'agroécologie**, dans plusieurs directions : comprendre les processus biologiques à l'œuvre, à différentes échelles, dans le fonctionnement des agrosystèmes, et la manière dont on peut mobiliser ces processus pour une amélioration des pratiques (...). Les difficultés viennent souvent de la fragmentation des bases de connaissance et de la distance entre la connaissance et sa mise sous forme valorisable pour la formation en vue de l'action.*

*3/ Enfin, au-delà du renouvellement des objets, l'enseignement doit donner une plus grande place à des compétences de métiers renouvelées. Pour les agriculteurs, une attention particulière doit être apportée aux **manières de raisonner**. Les innovations méthodologiques doivent être mises à profit pour que l'attitude de référence soit celle de la réflexion-décision face à une question ou un problème, davantage que l'application d'une norme à prétention universelle. De l'échelle de l'animal ou de la parcelle à celle du territoire, l'impératif est le même pour que les décisions les plus appropriées soient prises. Pour les conseillers agricoles, les compétences à développer devront porter notamment sur la capacité d'animation de collectifs pluri-acteurs, d'accompagnement au changement, éléments essentiels à la mise en place de l'agroécologie. Pour les enseignants eux-mêmes enfin, il faut renforcer la capacité à enseigner le statut de la connaissance, à donner le goût du choix plutôt que de la norme, à ouvrir à la diversité des valeurs et des contextes, tout en s'adaptant aux capacités d'apprentissage des apprenants.*

Extrait de : Doré Thierry et Bellon Stéphane, 2019, Les mondes de l'agroécologie, Éditions Quae, p.118

Sur le plan des contenus de formation, les dispositifs étudiés ont en commun de concentrer la majeure partie de leurs contenus sur des dimensions **techniques**, relevant à la fois de connaissances théoriques et de savoir-faire pratiques. Dans le cadre de la filière ovins-caprins de l'ANOC, au Maroc, les contenus de formation sont renouvelés chaque année et portent sur des dimensions telles que la gestion des mises-bas, les soins aux nouveau-nés, l'alimentation du bétail, l'hygiène des locaux, la protection sanitaire du troupeau, la sélection et l'amélioration génétique. Ceci s'explique notamment par la base sur laquelle est constituée le groupe de stagiaires en formation : tous sont des éleveurs intégrés à une filière extrêmement organisée, au sein de laquelle la division des tâches qui va de la reproduction et l'élevage à la commercialisation, est très poussée. Dans d'autres contextes, où les agriculteurs et agricultrices ne sont pas intégrés dans des filières aussi organisées, le spectre de compétences visées à travers la formation est généralement plus large. C'est notamment le cas de la formation continue et de l'accompagnement proposé dans le cadre du programme d'Appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches (AFOP), mis en œuvre depuis 2008 par les pouvoirs publics camerounais⁵. La formation continue et l'accompagnement proposés par le programme AFOP s'inscrivent dans une démarche de **développement économique local**, basée sur l'analyse du potentiel économique de certaines filières et bassins de production. Dans ce cadre, les compétences développées relèvent non seulement de **dimensions techniques**, mais également **économiques et de gestion**, ainsi que sur des compétences relatives au **développement organisationnel** et à la **coopération** entre agriculteurs et agricultrices à l'échelle d'un territoire.

⁵ Avec l'appui financier de l'AFD dans le cadre du contrat de désendettement et de développement (C2D).

Encadré 12 : Le renforcement des compétences et capacités des jeunes formés dans le cadre du programme AFOP

Dans les premières années de son existence, le programme AFOP s'est centré sur la formation initiale et l'accompagnement à l'insertion et l'installation des jeunes. Plus de **3 000 jeunes ont été formés et insérés** dans le cadre du programme et sont aujourd'hui confrontés, pour une partie d'entre eux, à **des contraintes techniques et organisationnelles fortes pour développer leurs activités**. Au-delà des démarches d'entraide et des tentatives d'organisation entre jeunes de manière informelle, le programme AFOP a organisé des **journées entrepreneuriales** qui ont consisté à regrouper par cœur d'activité les jeunes formés et insérés d'une région, afin qu'ils échangent autour des contraintes qu'ils rencontrent et des solutions envisagées. Ces journées entrepreneuriales (1 900 jeunes mobilisés) ont permis **d'identifier 114 bassins de production** des jeunes formés et installés autour de **15 filières stratégiques** dont 7 filières animales (bovin, ovin, caprin, poulet de chair, porc, pêche et pisciculture) et 8 filières végétales (cacao, maïs, sorgho, riz, oignon, igname, manioc et palmier à huile).

À la suite de ces journées, le programme a entrepris de conduire un **diagnostic approfondi des contraintes rencontrées sur les plans technique et organisationnel** par les jeunes dans leur bassin. Le développement de **capacités organisationnelles et techniques** supplémentaires chez les jeunes formés peut participer à lever ces contraintes.

Cette démarche a été conduite dans **13 bassins de production pilotes** sur les 114 identifiés, à travers une véritable **approche territorialisée et systémique** des contraintes rencontrées et non uniquement centrée sur les enjeux techniques. Elle a débouché sur l'élaboration de 13 plans de formation et 13 plans d'accompagnement, qui seront mis en œuvre en 2021 avec en amont, l'établissement de la situation de référence qui permettra d'apprécier à la fin, les effets et impacts des actions menées.

À titre d'exemple, en matière d'**élevage porcin**, les jeunes installés enregistrent de faibles performances techniques de leurs élevages et rencontrent des difficultés pour vendre les porcelets qu'ils élèvent en raison d'un trop **grand nombre de porcs de même calibre** sur le marché. Les jeunes se sont en réalité tous retrouvés à faire de l'élevage de type naisseur et engraisseur par défaut. Pour développer leur bassin de production, les jeunes ont exprimé leur souhait d'être accompagnés sur le plan **technique** (conduite des productions), mais aussi **structurel**, afin de mieux se répartir les activités de production au sein du bassin (spécialisation de certains en naisseurs et d'autres en engraisseurs), d'être approvisionnés avec des intrants de meilleure qualité, d'accéder à un matériel animal génétique de qualité, etc. Il s'agit donc de trouver le bon équilibre entre actions de formation (ou de « renforcement de capacités ») et d'accompagnement des projets des jeunes pour un meilleur ancrage sur le territoire.

Dans la **filière cacao**, les difficultés rencontrées par les jeunes dans certaines régions enclavées du pays sont relatives au **stockage et à l'acheminement de la production**. Les jeunes se retrouvent fréquemment en situation de dépendance vis-à-vis d'autres acteurs de cette filière et les revenus qu'ils perçoivent sont alors limités. La demande d'accompagnement des jeunes insérés de ce bassin concerne davantage l'accès au crédit et la construction d'un magasin permettant de gérer les stocks de production et les périodes d'écoulement des productions sur les marchés.

Ce constat soulève la nécessité pour le programme de travailler en synergie avec les autres acteurs de développement pour adresser ces contraintes qui ne sont pas toujours de l'ordre du renforcement des capacités.

Source : Entretiens avec Martial Franck Takamang, responsable de la composante institutionnalisation du programme AFOP et Pierre-Blaise Ango, coordinateur national du programme AFOP.

Trois des dispositifs de formation étudiés s'inscrivent par ailleurs dans une démarche d'accompagnement des agriculteurs et agricultrices vers des **systèmes de production agroécologiques** : les CIVAM en France, la formation agricole participative au Brésil et au Cap-Vert, et le CEEFFEL à Madagascar. Les compétences développées dans le cadre de ces formations ont en commun de faire une large place aux **savoirs techniques et scientifiques** relatifs aux processus biologiques à l'œuvre dans les différents agrosystèmes et en particulier aux interactions entre sol, eau, plante, animal et paysage. L'apprentissage de **savoir-faire techniques** relatifs à la gestion de l'eau, à la production de biofertilisants, aux pratiques agroécologiques spécifiques à certaines cultures (maraichère, fruitière, vivrière, etc.) occupent également une place centrale dans le contenu de ces formations. À ces compétences d'ordre technique et scientifique peuvent s'ajouter, selon les dispositifs, des compétences proches de celles proposées dans le cadre du programme AFOP, relatives à des savoirs et savoir-faire en matière de **gestion, management et finance ; de commercialisation, d'organisation et de développement des filières ; de transformation des produits ; de communication, de capacités à coopérer, de leadership**, etc. Ces compétences sont le plus souvent développées en lien direct avec des opportunités économiques locales, qui peuvent être accompagnées pendant la formation (cas de la FAP au Cap-Vert notamment) ou dans la continuité de celle-ci. Enfin, en lien avec les compétences essentielles au développement de l'agroécologie, les formations citées visent le développement de compétences plus globales (ou « transversales ») relatives aux capacités d'observation et d'analyse, à la prise d'initiative, aux capacités d'expérimentations, etc. Celles-ci se développent certes par l'acquisition de savoirs et savoir-faire relatifs aux contenus de formation, mais il s'agit surtout d'apprentissages et de compétences qui se développent à travers des approches pédagogiques spécifiques.

3.2.3. Comment favoriser la prise d'initiative et l'expérimentation ?

La distinction entre contenus de formation et modalités pédagogiques peut sembler somme toute artificielle, tant il est désormais reconnu que pour être pertinente, le format de la formation compte tout autant, sinon davantage, que son contenu. En ce sens, certains des dispositifs de formation analysés ont développé des modalités pédagogiques qui favorisent une participation active des agriculteurs et agricultrices en formation, leur permettant notamment de questionner, proposer, expérimenter – individuellement ou collectivement – et être force de propositions et d'initiatives. En ce sens, ces démarches pédagogiques rompent nettement avec les approches promues dans le cadre des politiques d'encadrement où très peu de place était laissée à l'initiative des agriculteurs et agricultrices. Ces pédagogies « actives » accordent une importance à l'expérimentation et à la participation des personnes en formation et sont particulièrement pertinentes au regard des enjeux d'adaptabilité croissante à laquelle doivent faire face les agriculteurs et agricultrices. Les exemples de la formation agricole participative au Brésil et au Cap-Vert, ainsi que des formations dispensées au CEEFFEL à Madagascar, illustrent particulièrement bien la manière dont la pédagogie mise en œuvre contribue directement au développement d'une formation de qualité.

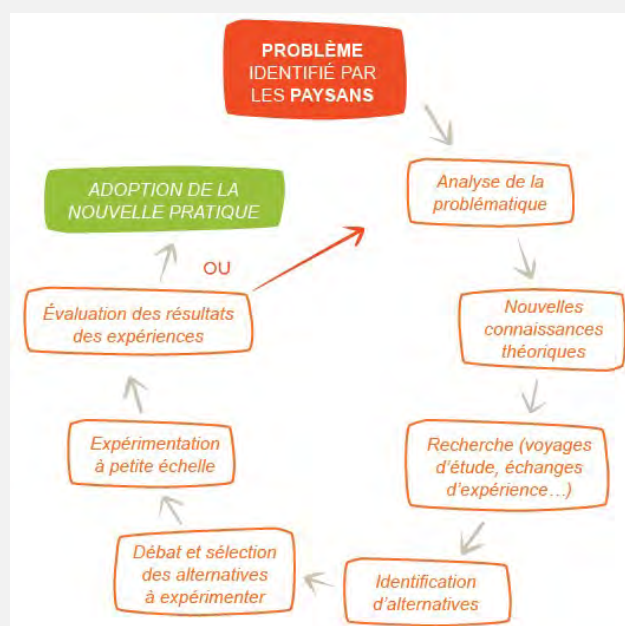
Encadré 13 : Contenus et modalités de la formation de la Formation agricole participative (Brésil et Cap-Vert)

La formation dans le cadre de la FAP est d'une durée de 2 à 3 ans. Les sessions de formations, qui s'adressent à un groupe de 20 à 30 agriculteurs, sont réalisées le plus souvent à un rythme de 1 journée toutes les 3 semaines. À Cameta, au Brésil, les cours théoriques ont porté sur la nutrition des plantes, les maladies des cultures, l'alimentation et la santé animale. Dans la zone des Berges, les cours pratiques avaient trait à la fertilisation organique du poivrier, la plantation et la gestion de bananeraie et açaí, à la taille des agrumes ou encore à la vaccination et à la vermifugation du bétail. À l'issue de chaque session de formation, le groupe propose des alternatives sous la forme d'expérimentations et convient des modalités concrètes de mise en œuvre (nombre de membres devant faire l'expérience, surface ou nombre d'animaux utilisés pour les expériences, où acquérir les intrants et le matériel nécessaires à la conduite des expériences, etc.). Sur l'île de Santa Antao, au Cap-Vert, les producteurs ont préféré expérimenter individuellement, sur leur propre parcelle ou auprès de leurs animaux. Cela a facilité l'implication des producteurs dans le suivi de l'expérimentation et, en cas de succès, qu'ils s'approprient rapidement la nouvelle technique ou pratique.

Le projet soutient financièrement la mise en œuvre de ces expérimentations à travers la mise à disposition d'intrants et matériels spécifiques (ou de matériel qui n'existe pas encore dans les unités de production). C'est le seul type d'appui matériel que le projet fournit au cours de la FAP.

Si la plupart des expérimentations concernent des innovations techniques (nouveaux intrants, nouvelles variétés ou espèces, nouveaux systèmes d'irrigation, etc.), en fonction des zones d'intervention, elles peuvent aussi concerner des innovations organisationnelles, comme par exemple une expérience d'acquisition d'intrants (semences, fumier) en commun, de production collective ou de commercialisation en groupe.

Le temps long de la formation (2 à 3 ans selon les groupes) permet d'évaluer les résultats des expérimentations et de constater les améliorations.



Source : Baliteau Simon et al., 2019, La Formation agricole participative (FAP), Manuel pratique pour la mise en œuvre de la méthodologie, ONG Essor.

Encadré 14 : L'expérimentation : procédé pédagogique central dans le processus d'innovation du CEEFEL

À ses débuts, l'offre de formation du CEEFEL était centrée sur les techniques de production maraîchères et fruitières. Cette demande d'ordre technique est toujours d'actualité, mais a été élargie pour répondre aux évolutions des besoins des producteurs et des organisations du groupe FIFATA. Ainsi, les aspects économiques des filières (enregistrement, calcul marge brut, commercialisation, stockage, etc.) sont abordés dans toutes les formations, et l'ingénierie pédagogique est au cœur de la formation des conseillers techniques, paysans-relais et techniciens.

En 2020, 10 sessions de formation ont été organisées au centre CEEFEL et 17 sessions de formation ont été organisées de manière délocalisée en région.

Les sessions de formations dispensées au CEEFEL sont développées en parallèle de deux activités, indissociables et complémentaires des activités de formation :

- L'expérimentation, qui consiste à : i) identifier des tests à mener sur la parcelle d'expérimentation du centre, en fonction des besoins de la profession ; ii) conduire ces expérimentations et ces tests en milieu paysan ; iii) diffuser leurs résultats via la formation et les journées portes ouvertes sur l'exploitation ;

- L'information sur les marchés, qui consiste à analyser et diffuser (par email, SMS, tableaux d'informations, etc.) les prix des légumes issus des principaux marchés de plein air de Madagascar (à différencier d'une mercuriale basée sur les prix pratiqués en marchés de gros).

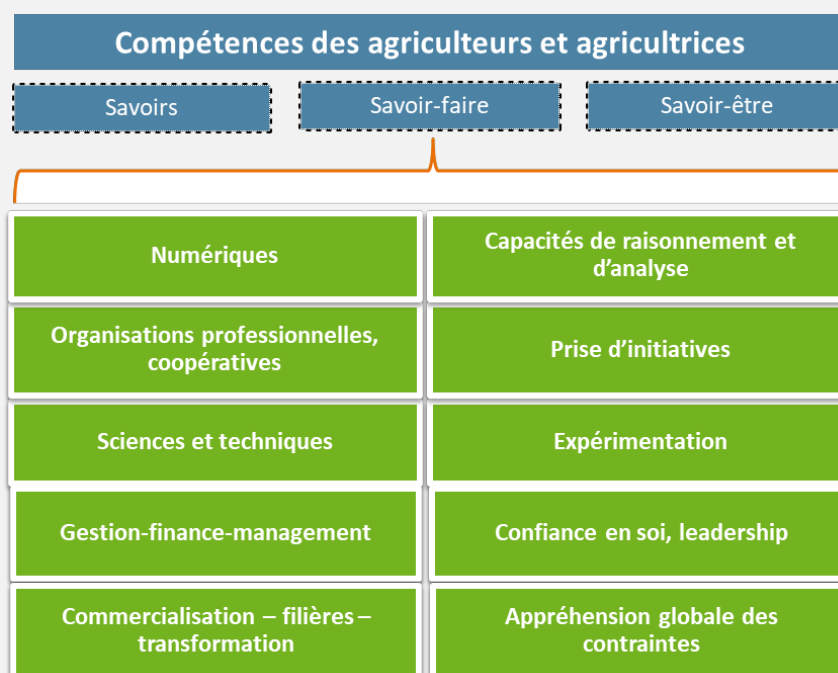
C'est ainsi par exemple, que le CEEFEL a développé des expérimentations autour du lombricompost qui ont donné lieu à des modules de formation qui continuent à être très demandés. De même, le procédé de Biochar (fertilisant obtenu par la carbonisation de matière organique) a été développé sur la base d'une expérimentation et fait aujourd'hui l'objet de formations. Plus généralement, le CEEFEL est reconnu pour ses formations sur les pratiques agroécologiques. La production de bio-intrants, notamment, fait appel à des procédés facilement reproductibles localement, peu onéreux et constituent une alternative aux intrants chimiques importés. Plus de 100 paysans-relais « agroécologie » ont ainsi été identifiés et formés par le groupe FIFATA. À l'issue de leur formation, le CEEFEL leur fournit les premiers intrants et ces mêmes paysans-relais **produisent chaque année 70 000 litres de biofertilisants**.

Un autre exemple qui témoigne de l'approche de la formation au CEEFEL et du lien entre expérimentation, conseil économique sur les filières et formation est le cas de la **semence de pommes de terre** (Fert et Fifata, 2018). En 2009, les producteurs de pommes de terre des Hautes-Terres ont été confrontés au développement d'une bactérie (*Ralstonia Solanacearum*) infectant le sol et provoquant le pourrissement des tubercules de pommes de terre. Le CEEFEL a alors initié et piloté une expérimentation pour la production de semences saines et produites localement. Cette démarche a été appuyée par Arvalis (institut de recherche appliquée) et la Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre (FN3PT). FIFATA et le CEEFEL ont ensuite organisé la formation d'un réseau de démultiplicateurs de ces semences, qui ont permis une augmentation de la production. La filière mobilise aujourd'hui 59 multiplicateurs, des infrastructures de stockage et un réseau de diffusion dans plusieurs régions de l'île. Entre 2015 et 2020, le CEEFEL a produit en moyenne près de 9 tonnes de semences de pommes de terre par an.

Source : Entretiens avec Joseph Pouzoullic, chargé de projets ONG Fert et Ida Randrianasolo, directrice du CEEFEL.

Retours d'expériences 2 : Innover sur le plan des contenus et modalités de formation

Les principaux **domaines de compétences** (savoirs, savoir-faire, savoir-être) développés dans le cadre de la formation continue des agriculteurs et agricultrices en activité peuvent concerner un large spectre : celles-ci vont **des savoir-faire et savoirs techniques et scientifiques** au développement de la **confiance en soi** et du **leadership**, en passant par les compétences **numériques** et le développement des **capacités de raisonnement et d'analyse** (cf. schéma ci-après).



Les exemples de dispositifs analysés témoignent de la **diversité des compétences** pouvant être développées, qui dépendent des **objectifs** poursuivis par un dispositif de formation et du **contexte** dans lequel celui-ci s'inscrit.

Face à des systèmes agricoles fragilisés par les effets du changement climatique, **l'innovation** en matière de FAR doit être appréhendée du point de vue de ce que la formation contribue à **questionner et transformer** dans le **fonctionnement des systèmes agricoles et alimentaires**. Ces innovations se traduisent notamment par des contenus de formation centrés sur les **savoirs et savoir-faire en matière d'agroécologie**. Les **modalités pédagogiques** mises en œuvre s'avèrent également déterminantes : il s'agit de favoriser la participation des agriculteurs et agricultrices à travers des supports et des techniques d'animation adaptés et un processus d'apprentissage qui permet le développement de leurs capacités d'analyse, d'observation, d'expérimentation et par effets de ricochets, favorise le développement de la confiance en soi et la prise d'initiatives.

3.3. LE SUIVI-EVALUATION COMME GARANTIE DE LA QUALITE

3.3.1. Le suivi-évaluation au service de l'apprentissage ?

Les enjeux de qualité, de durabilité et de changement d'échelle des dispositifs de formation continue posent la question des moyens mis en œuvre pour suivre et évaluer l'activité de formation et ses résultats. Les expériences analysées montrent que cette question n'est pas toujours simple à appréhender pour les porteurs de dispositifs de formation : à quelles fins un dispositif de suivi-évaluation est-il mis en place ? Quels sont les indicateurs pertinents pour apprécier les résultats et effets à moyen et long termes des dispositifs de formation sur les bénéficiaires et leur milieu ? Quels moyens faut-il se donner pour mettre en place un système de suivi-évaluation efficace ? Il est en effet important d'être au clair sur les objectifs qui guident la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation. Un même dispositif peut en général difficilement répondre à des finalités aussi différentes que l'appui au pilotage de l'activité et la redevabilité vis-à-vis de financeurs par exemple.

Les pratiques en matière de suivi-évaluation des dispositifs de formation continue analysés sont hétérogènes et, dans certains cas, inexistantes. Généralement, les dispositifs mettent à jour un minimum de données relatives à l'activité de formation (taux de présence, profil des personnes en formation, types de formation dispensées, etc.), mais les informations concernant les résultats de la formation, même sur le plan technique (développement de nouvelles productions, amélioration des rendements, etc.), font rarement l'objet d'un suivi-évaluation in itinere et post-formation. La réalisation d'études visant à mesurer les effets des formations à plus long terme – à travers des études d'impacts ou des travaux de capitalisation – est encore plus exceptionnelle. Cela tient au fait que par définition, cette observation peut difficilement être réalisée pendant le déroulement des formations, mais seulement à l'issue de celles-ci (hormis dans le cas de sessions de formation espacées dans le temps, qui permettent un retour d'expériences au démarrage de chaque session). De plus, les types d'effets qu'il s'agit d'observer sont potentiellement très larges : au niveau de l'exploitation, des individus eux-mêmes, du territoire, des filières, etc. Et la question de l'origine des impacts est complexe : comment différencier ce qui relève d'un effet direct des formations de ce qui peut être la conséquence d'autres événements ou facteurs ? Enfin, l'appropriation des contenus de formation ne suit pas un processus linéaire et peut-être différente en fonction des participants. Ces questionnements et limites traversent d'autres politiques et programmes dans des domaines proches de ceux de la formation continue, tels que la formation initiale et le conseil agricole (Rigourd et Dugué, 2019).

3.3.2. Quelles démarches pour suivre activités et résultats ?

Les démarches de suivi-évaluation de la formation, lorsque celles-ci sont mises en place, le sont essentiellement à l'échelle des projets et des dispositifs de formation. Le plus souvent, il n'existe pas de systèmes d'information permettant de s'appuyer sur des données fiables et actualisées à l'échelle du territoire, sur lesquels les porteurs de dispositifs pourraient s'appuyer.

Au sein des systèmes de suivi-évaluation mis en place, une première série **d'indicateurs** sont **d'ordre quantitatifs** ; ils permettent d'appréhender la portée de la formation et de savoir si celle-ci répond à la demande sur le plan quantitatif. C'est par exemple le cas des formations dispensées par l'ANOC au Maroc, dont les indicateurs de couverture font l'objet d'un suivi rapproché, notamment afin d'apprécier l'évolution du taux de participation des élèves en formation en fonction de leurs secteurs d'origine.

Encadré 15 : Suivi de l'évolution du taux de couverture des formations dispensées par l'ANOC au Maroc

En 2019, l'ANOC a réalisé un total de 232 sessions de formation théorique, dont 9 379 élèves ont bénéficié.

Le tableau ci-dessous présente les détails de ces formations par secteur géographique. Son analyse permet d'apprécier une augmentation tangible du nombre de formations au cours de l'année 2019 par rapport aux années 2018 et 2017, qui s'explique par les efforts des responsables et techniciens de l'association mais également par les différents partenariats noués avec d'autres acteurs du secteur.

Évolution du nombre de participants aux sessions de formation théorique proposées par l'ANOC entre 2017 et 2019 par secteur d'origine.*

Secteur	2017		2018		2019	
	Nbr de Sessions	Nbr de bénéficiaires	Nbr de Sessions	Nbr de bénéficiaires	Nbr de Sessions	Nbr de bénéficiaires
Centre Sud	41	1 592	51	1 896	59	2116
Moyen Atlas	52	2 348	73	3356	82	3 889
Oriental	32	1139	43	11523	39	1 105
Sud	16	933	26	1223	23	1 250
Nord	19	750	24	869	29	1013
Total	160	6762	223	8867	232	9379

Le même type de données relatives à l'évolution du taux de participation des membres de l'ANOC sont également disponibles pour les formations pratiques, les démonstrations, les voyages d'étude et les formations de techniciens.

** Pour en savoir plus sur la distribution géographique des structures encadrées par l'ANOC : <http://www.anoc.ma/anoc/structures-encadre-es-de-lanoc/>*

Source : ANOC, données sur les formations 2017, 2018 et 2019.

Dans le cadre de la Formation agricole participative (FAP) au Brésil et au Cap-Vert, le suivi des activités s'effectue par le recueil d'indicateurs quantitatifs tels que le nombre de réunions de formation réalisées, le taux de participation, la proportion hommes-femmes parmi les participants, le nombre d'expériences en cours, etc. Ces données sont complétées de manière régulière, tout au long du

programme et sont recueillies à travers des outils élaborés par le programme et renseignés le plus souvent par les animateurs de la formation, avec une contribution plus ou moins importante des agriculteurs et agricultrices : listes de présence, fiches-bilans, tableaux synthétiques, etc.

Au-delà des indicateurs de « couverture », des indicateurs concernant **la qualité des formations** permettent également de mesurer leurs résultats : mise en pratique effective de nouvelles techniques de production agricoles, de gestion des ressources naturelles et des moyens de production ; changements de comportements et manières de raisonner des agriculteurs et agricultrices ; amélioration de leur qualité de vie ; etc. Ces démarches de suivi-évaluation doivent être conçues de manière simple, tant pour ce qui concerne le choix des indicateurs à retenir que le circuit par lequel seront recueillies et actualisées ces données. Les moyens (temps, compétences) alloués à ces démarches doivent être calibrés au regard des ressources disponibles au sein du dispositif. Plus il s'agit de s'intéresser aux résultats et aux effets de la formation sur les agriculteurs et agricultrices et leur environnement, plus ceux et celles-ci doivent être impliqués dans le recueil et l'interprétation des données recueillies. Dans le cadre de la FAP, au Brésil et au Cap-Vert, le dispositif de suivi-évaluation mis en place, associé à des exercices d'évaluations externes, a permis d'appréhender de manière fine les effets de la formation sur les changements de pratiques des agriculteurs et agricultrices, l'amélioration de leurs niveaux de revenus et plus largement sur leur qualité de vie (cf. encadré en infra). Ces démarches restent toutefois rares et souvent limitées au périmètre d'un projet ou dispositif de formation. Une difficulté réside par ailleurs dans le fait d'avoir suffisamment anticipé la nécessité de recueillir des données au démarrage du projet, de manière à définir une situation de référence de départ, qui va ensuite permettre de mesurer la progression et les changements engendrés par la formation. Il s'agit par exemple d'un axe prioritaire que s'est fixé le programme AFOP dans le cadre des formations continues qu'il prévoit de développer en direction des jeunes formés et installés.

Encadré 16 : Mesurer les résultats d'une formation : l'exemple du dispositif de suivi-évaluation de la FAP par l'ONG Essor

Le système de suivi-évaluation mis en place dans le cadre de la FAP différencie ce qui relève du suivi des activités et de l'évaluation des résultats.

4 niveaux d'analyse sont distingués dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation :

- ➔ *Le suivi en continu des expérimentations réalisées au niveau de chaque groupe ;*
- ➔ *Le suivi des résultats pour chacune des expérimentations ;*
- ➔ *Le suivi de l'appropriation des nouvelles techniques et pratiques par les participant(e)s à la formation ;*
- ➔ *Le suivi de l'appropriation des nouvelles techniques et pratiques par les agriculteurs et agricultrices n'ayant pas participé à la formation.*

Pour chacun des niveaux d'analyse, l'équipe du projet a défini la fréquence du suivi, les modalités de collecte et le moment du cycle de formation auquel ce suivi peut être initié.

*Les **résultats** au niveau **des agriculteurs et agricultrices** peuvent être évalués selon six critères : i) l'augmentation de leurs compétences (savoirs, savoir-être, savoir-faire) ; ii) l'application des connaissances à travers le changement de pratiques ; iii) les changements obtenus sur le plan technique ; iv) les changements obtenus sur le plan économique ; v) l'amélioration de leur qualité de vie ; vi) les changements en matière de savoir-être, attitudes.*

*Dans le municipe de Cameta, le dispositif de suivi-évaluation a permis de constater une **amélioration des systèmes de production** qui passe notamment par des améliorations techniques et des changements de pratiques au niveau de la production, et, par voie de conséquence, des rendements et/ou de la qualité de ces derniers, avec des effets notables sur les **revenus des producteurs**.*

*Les résultats de la formation ont également été observés **à l'échelle du programme**, en calculant l'augmentation moyenne des revenus de l'ensemble des producteurs impliqués dans le programme. Ces calculs ne sont pas toujours évidents à réaliser, mais dans le cadre du programme FAP dans le municipe de Cameta, cette augmentation a été évaluée à 1 200 reais, soit 400 € par producteur et par an. En moyenne, cela correspond à une augmentation de 37 % du revenu agricole par producteur. Rapporté au coût de la formation, évalué à hauteur de 600€ par producteur à Cameta, on peut estimer qu'en 3 ou 4 ans, les coûts de la formation sont compensés par l'augmentation des revenus des producteurs.*

*L'appropriation de la **démarche méthodologique de la FAP**, qui peut se traduire comme la capacité à apprendre, à analyser un problème, à rechercher des solutions pour le résoudre et expérimenter de nouvelles méthodes est plus difficile à évaluer. Lors de son retour dans le municipe de Cameta 15 ans après la fin du programme, l'un des fondateurs du programme notait cependant que même si le dispositif de formation n'existait plus en tant que tel, « les gens qui avaient participé à la FAP étaient dans une démarche d'expérimentation très forte, ils avaient essayé tout un tas de choses depuis la fin de la FAP et continuaient à être dans une dynamique d'échanges collectifs et de travail en commun ». Un résultat qu'avait également établi la sociologue Dra Maria da Conceição d'Incao à l'occasion d'une évaluation du programme : « le programme a contribué à une intensification de la demande des producteurs en assistance technique, au développement chez eux d'une posture consistant à expérimenter de nouvelles pratiques culturelles et à une intensification du dialogue technique entre les paysans, et entre eux et les techniciens ».*

Source : Baliteau Simon et al., 2019, La Formation agricole participative (FAP), Manuel pratique pour la mise en œuvre de la méthodologie, ONG Essor.

3.3.3. Certifier pour garantir la qualité ?

Parmi les alternatives aux dispositifs de suivi-évaluation contribuant à garantir la qualité d'une formation, il faut également citer les démarches de **certification des organismes et dispositifs de formation**, qui constituent un préalable à toute initiative de formation dans de nombreux contextes, en particulier lorsque l'offre de formation est quantitativement importante. En France, les organismes de formation continue agricole et rurale tels que les CIVAM n'échappent pas à l'obligation de répondre aux critères définis à travers la loi "Construire une société de compétences", du 5 septembre 2018, et actualisée à travers la loi Avenir professionnel, entrée en vigueur en 2021. Ces processus de certification visent à garantir au bénéficiaire de formation que l'organisme auquel il s'adresse a mis en place un certain nombre de procédures, définies par l'État et les partenaires sociaux. Également appelées « démarches qualité », ces processus de certification sont cependant l'objet de nombreuses critiques concernant leur lourdeur sur le plan administratif, la tendance à la normalisation des contenus et formats de formation ainsi qu'à la spécialisation des organismes de formation qu'ils tendent à renforcer.

Encadré 17 : Le référentiel national de certification des organismes de formation Qualiopi en France

À travers la démarche de certification Qualiopi, entrée en vigueur en 2021, l'objectif de l'État français est que tout organisme de formation puisse attester de la qualité de l'ensemble du processus qu'il a mis en place, et ainsi recevoir une sorte de passeport pour obtenir des financements et fonds publics (ou mutualisés). Qualiopi est un référentiel organisé autour de 7 critères qualité, qui concernent : i) les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ; ii) l'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ; iii) l'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ; iv) l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ; v) la qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ; vi) l'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ; vii) le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les bénéficiaires aux prestations délivrées.

Pour chacun des 7 critères, le référentiel précise les indicateurs d'appréciation qui s'appliquent à tous les organismes de formation (22 indicateurs au total).

La certification est délivrée par des organismes certificateurs accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou reconnus en France. En moyenne, il faut entre 6 et 8 mois aux organismes de formation pour préparer la certification et programmer l'audit qui sera réalisé par un organisme certificateur. L'audit ne consiste pas seulement à présenter un nombre de pièces justificatives, il s'agit également de démontrer que les organismes de formation ont mis en place et éprouvé leur nouvelle organisation alignée sur le référentiel.

Source : <https://travail-emploi.gouv.fr>

Retours d'expériences 3 : Le suivi-évaluation des dispositifs de formation

Il n'existe pas, dans les pays d'Afrique subsaharienne, de démarche globale de référence de suivi-évaluation de l'offre de formation. Ces dispositifs, lorsqu'ils existent, sont donc mis en place **à l'échelle de chaque dispositif ou projet**. Leur conception et leur mise à jour sont ainsi fortement dépendantes des moyens et compétences dont dispose le projet ou le centre de formation.

Le plus souvent, on distingue deux types d'indicateurs au sein des dispositifs de suivi-évaluation : les **indicateurs quantitatifs, dits « de couverture »**, qui permettent de suivre la manière dont le programme répond à l'ampleur de la demande et des besoins en formation ; les **indicateurs qualitatifs, de « profondeur »** qui permettent de suivre et analyser la qualité du contenu et des modalités de la formation.

On distingue également les **données d'activité** (nombre de sessions de formation organisées, taux de participation, etc.) d'une part, des **données de résultats d'autre part**, qui diffèrent en fonction des objectifs de la formation (augmentation d'une production, amélioration des revenus et de la qualité de vie des agriculteurs et agricultrices, changements du point de vue de leurs capacités à prendre des initiatives et raisonner, etc.). Afin de mesurer les résultats et les effets à plus long terme des formations, les dispositifs de suivi-évaluation sont souvent complétés par des études ponctuelles, telles que des études d'impacts.

Dans des contextes où l'offre de formation est importante sur le plan quantitatif et fait l'objet d'une régulation par l'État, en lien avec la profession agricole, des **démarches de certification** et de **contrôle qualité** peuvent être mises en place, afin de s'assurer que les organismes de formation respectent un certain nombre de critères et standards définis par un cahier des charges national.

3.4. RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL ET PROFESSIONNEL DES DISPOSITIFS, ASSURER UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Dans le cadre des politiques nationales et centralisées d'encadrement et de vulgarisation qui ont longtemps prévalu en Afrique subsaharienne, les spécificités territoriales – tant du point de vue agroécologique que des dynamiques d'acteurs – ont longtemps été négligées. Dans le contexte de la décentralisation, à partir des années 1990, les territoires ont pris une importance stratégique dans les domaines sociaux, économiques et politiques. La décentralisation, qu'elle soit effective ou émergente, a notamment conféré aux collectivités territoriales une responsabilité majeure dans la définition et la mise en œuvre des politiques au niveau local, pour la préservation de la cohésion des territoires et la conduite de coopérations entre différents niveaux infrarégionaux. Les collectivités locales se sont vu transférer des compétences et des moyens, avec des effets sur les dispositifs de la FAR dans leurs orientations stratégiques et leurs actions (Réseau international FAR, 2016). Cette reconfiguration des territoires a rendu plus visible l'interdépendance des acteurs du territoire et la nécessité de penser un « projet de territoire » global et inclusif.

Une des orientations du séminaire de Ouagadougou en 2005 était de développer des systèmes de formation continue ancrés dans les territoires, impliquant les différents acteurs (agriculteurs, élus, techniciens des services déconcentrés de l'État et décentralisés) et n'étant plus pilotés au niveau central. Dans ce sens, de nombreuses et diverses initiatives ont vu le jour, en particulier portées par des ONG et des OPA, avec une question centrale en trame de fond : comment faciliter l'ancrage de ces dispositifs de formation dans leurs territoires de manière durable ?

3.4.1. La formation continue, au service du développement des territoires

L'ancrage territorial est un marqueur identitaire fort de plusieurs des dispositifs de formation analysés : MFR, CIFA, CIVAM, formation continue du dispositif AFOP. Les Maisons familiales et rurales (voir encadré 18), dont le modèle a essaimé en Afrique à partir des années 1960, puis en Amérique du Sud et centrale à partir des années 1970, et enfin sur le continent asiatique, sont un exemple de centres de formation dont le fonctionnement s'appuie sur l'ensemble des acteurs du territoire pour concourir au développement de celui-ci (Le Bissonnais et Erceau, 2014).

Un autre exemple est celui de la formation « agriculteurs-animateurs de projets » (AAP), qui voit le jour dans le milieu des années 1970 en France (voir encadré 19). Conçue et animée par la FNCIVAM elle vise à accompagner la montée en compétences d'agriculteurs et agricultrices dans le cadre de projets de développement dont ils sont à l'initiative dans leurs territoires. Étendue sur une période de 2 ans, la formation se déroulait en parallèle de la conduite, par les agriculteurs-animateurs, d'un projet collectif local. Plusieurs évaluations ont montré que la formation a permis aux stagiaires de prendre des responsabilités dans leurs territoires (création d'associations et d'entreprises, participation à la vie démocratique locale) et que les projets qu'ils ont développés ont contribué à la création d'emplois et ont conforté le revenu de certaines exploitations.

Encadré 18 : Les Maisons familiales et rurales : un exemple de dispositif de formation ancré dans les territoires

Si leurs histoires sont singulières, les MFR partagent en commun les principes du mouvement que sont la responsabilité des familles, la pédagogie de l'alternance intégrative et la participation au développement du territoire. Dans les pays et les régions concernés, la création de centres associant formation générale et formation professionnelle est l'une des solutions pour freiner le départ des jeunes vers les villes, permettre aux agriculteurs et agricultrices de vivre de leur métier et développer les territoires.

À l'origine de la création d'une MFR : La création d'une MFR au Sud résulte le plus souvent de l'initiative d'un groupe de familles ou d'une communauté vivant dans une même localité, en milieu rural. Parfois, il s'agit d'une initiative individuelle, par exemple d'une personnalité restée en lien avec son village d'origine ou bien d'un membre d'une ONG. Dans beaucoup de pays, l'implication des organisations paysannes, comme les groupements Naam au Burkina Faso, d'ONG internationales comme Agriculteurs français et développement international (AFDI), du syndicalisme agricole, comme au Brésil, ou de l'Eglise, comme au Cameroun, a été forte. Dans d'autres pays, comme le Maroc, c'est la volonté de l'État qui a été à l'origine de la création des MFR. À chaque fois, l'initiative locale a été relayée par la volonté des MFR en France (fédérations ou UNMFREO) d'encourager le développement des Maisons familiales à travers le monde. L'UNMFREO, sous certaines conditions, accompagne les processus de création initiés dans les pays.

Des associations locales et des équipes pédagogiques « légères » : Comme en France, mais avec des formes juridiques qui peuvent varier selon les pays, les Maisons familiales rurales sont des associations locales qui rassemblent en leur sein des familles de jeunes en formation et l'ensemble des acteurs d'un territoire portant un intérêt à la formation et à l'avenir des jeunes.

Ces différents acteurs constituent l'Assemblée générale (AG) de l'Association qui élit son Conseil d'administration (CA). Chaque MFR est responsable de ses finances et de son fonctionnement. Le Président du Conseil d'administration n'intervient pas au quotidien dans le travail de l'équipe pédagogique, mais il est tenu au courant du fonctionnement de la Maison et participe à toutes les décisions qui engagent l'association. Les principales missions du CA sont l'orientation des activités de l'association, la gestion du budget et l'animation de l'association.

Dans les MFR du Mali, les moniteurs sont principalement des professionnels du domaine sur lequel porte la formation et, comme pour les professionnels qui accueillent les jeunes en stage dans le cadre de la formation initiale, il s'agit le plus souvent d'agriculteurs et agricultrices qui exercent sur le territoire de la MFR.

L'implication des collectivités locales est quant à elle variable d'une MFR à l'autre. Au Mali, les collectivités mettent à disposition des MFR 1 ou 2 hectares de terrain, permettant aux groupes en formation de « mettre en pratique » les apprentissages. Les collectivités qui en ont les moyens contribuent également au financement des formations.

Source : Le Bissonnais Anne et Erceau Julie, 2014, Les maisons familiales rurales dans le monde : une contribution originale à la formation et à l'insertion des jeunes, Paris, L'Harmattan et entretien avec Magan Maïga, directeur de l'Union nationale des MFR du Mali.

Encadré 19 : La formation « agriculteurs-animateurs de projets » : pour des agriculteurs au cœur du développement de leur territoire

À partir du milieu des années 1970, en France, l'émergence de projets de développement économique alternatif en milieu rural amène le réseau des CIVAM à développer un projet de formation à destination d'agriculteurs, afin qu'ils soient en capacité de devenir eux-mêmes des animateurs de projets de développement sur leur territoire.

Le dispositif général est conçu, animé et géré par la FNCIVAM en 1990 et vise à la mise en place d'un réseau de professionnels démultiplicateurs et animateurs de projets économiques collectifs de développement local. (...). L'objectif est double : former des « agriculteurs-animateurs de projet de développement » (AAP) et constituer un réseau-ressources pour ces projets.

La formation rassemble des agriculteurs membres de groupes porteurs de projets, une structure locale CIVAM d'appui, un agent de développement accompagnateur du projet et l'équipe de formation. « On retrouvait des personnes avec des projets de nature assez différente, se souvient Gilles Allaire, membre de l'équipe pédagogique, de la création d'un CIVAM bio, ou de petits marchés paysans, en passant par des projets d'accueil collectif à la ferme ou de vente collective. Les projets étaient à des stades d'avancement assez différents : de l'idée non formalisée à des projets déjà plus avancés ».

La formation comprend un tronc commun de sept sessions par an, des stages en option et un processus d'auto-formation accompagné à partir de l'activité d'animation du projet de chaque stagiaire.

La formation est étalée sur une période de 2 ans et se déroule en parallèle de la conduite, par les agriculteurs-animateurs, d'un projet collectif local. Cette formation est donc un processus continu, assurée par une auto-évaluation de la conduite du projet et de sa propre formation par l'agriculteur-animateur de projet lui-même ainsi que par la constitution d'un binôme avec un accompagnateur.

Le dispositif de formation comprend deux niveaux principaux : les sessions et un travail sur le terrain constitué par les binômes agriculteurs-animateur(s) et accompagnateurs.

L'équipe pédagogique organise et anime ces deux niveaux. Le processus, considéré dans son ensemble, fait largement appel à une pédagogie active. « La formation comprenait également des voyages d'étude pour rencontrer des initiatives locales ; une visite à Bruxelles pour rencontrer des financeurs ; des rencontres avec les autorités locales », précise Gilles Allaire.

La mise en place du programme AAP constitue, dans l'évolution de la formation à la FNCIVAM, un véritable saut qualitatif.

En effet on passe alors d'une part d'une pédagogie verticale à une pédagogie horizontale, d'autre part de formations autour d'intentions floues à des formations articulées autour d'un projet précis.

De plus, à côté du tronc commun de la formation mis en place par et avec des animateurs CIVAM et des intervenants extérieurs, les stagiaires peuvent individualiser leur parcours en allant suivre des sessions de formation auprès d'autres organismes de formation agricole.

Enfin la qualité de la formation permet d'obtenir une reconnaissance du Ministère de l'Agriculture : la formation peut, si les candidats remplissent les conditions, être sanctionnée par un Certificat de Spécialisation (C.S.) de niveau IV (équivalent baccalauréat).

Plusieurs évaluations ont montré que la formation a permis aux stagiaires de prendre des responsabilités et que les projets ont directement contribué à la création d'emplois et ont conforté le revenu de certaines exploitations.

Lancée sous la forme d'un contrat expérimental avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et de la CEE, la première session de formation a rassemblé 100 agriculteurs et 50 projets de groupe, dans 6 régions.

Source : FNCIVAM, 2011, Le réseau CIVAM, un demi-siècle d'innovation et de développement en milieu rural et entretien avec Gilles Allaire, directeur de recherche honoraire INRA.

3.4.2. La profession agricole, un acteur clé de la formation ?

De nombreux dispositifs de formation ont vu le jour en s'appuyant plus directement sur la profession agricole. Au début des années 1990, au Sénégal, le Programme d'échanges, formation et appuis (PEFA) a par exemple permis à près de 15 000 agriculteurs et agricultrices d'échanger sur leurs savoir-faire autour de 20 domaines de compétences dans 5 régions du pays. Dans la même démarche, le programme de bourses d'échanges de la Fédération nationale des groupements Naam (FNGN) conduit au Burkina Faso à la fin des années 1990, a permis à plus de 5 000 paysans issus de 73 unions Naam d'échanger sur 11 domaines de compétences.

L'ancrage professionnel est un élément central dans le cadre du CEEFEL, de l'ANOC, des CIVAM et de la formation continue développée dans le cadre du dispositif AFOP. La création du CEEFEL par FIFATA à Madagascar repose sur la demande des OPR des Hautes-Terres de bénéficier de services de formation en maraichage et arboriculture fruitière, des opportunités économiques ayant été identifiées dans ces secteurs. L'offre de formation a ensuite été étendue pour répondre aux demandes des autres OPR du groupe FIFATA, en tenant compte de la diversité des contextes socio-agraires dans lesquels évoluent les agriculteurs et agricultrices. L'exemple du CEEFEL démontre la manière dont ancrages territorial et professionnel des dispositifs de formation tendent à s'imbriquer. En France, l'opération De Ferme en ferme, à laquelle est adossée une formation « Accueil à la ferme » pour les agriculteurs et agricultrices - est un exemple de la manière dont une démarche de formation peut être portée par la profession agricole, tout en visant un objectif de développement territorial.

Encadré 20 : L'opération de De ferme en ferme : une initiative portée par la profession agricole, au service du développement du territoire

L'expérience De ferme en ferme est née en 1993, dans le département de la Drôme, à l'initiative d'un groupe de producteurs, réunis en association au sein du CIVAM « En avant la Drôme des collines ». Les producteurs et productrices qui initient l'opération pratiquent, parmi leurs activités, la vente de produits fermiers en direct aux consommateurs. Cet événement, organisé depuis lors chaque année au printemps, vise à faire découvrir aux habitants d'un territoire l'activité de fermes qui pratiquent une agriculture durable. Les producteurs et productrices ouvrent les portes de leurs fermes aux visiteurs sur deux jours, au même moment de l'année (au mois d'avril) pour montrer comment ils travaillent au quotidien. Plusieurs parcours, comprenant la visite de 5 à 10 fermes, sont proposés au grand public.

Cette initiative répond à plusieurs enjeux pour les producteurs : i) se faire connaître des habitants de leur territoire ; ii) répondre aux demandes d'information des consommateurs/habitants sur leurs modes de production ; iii) concentrer les visites sur un seul week-end, plutôt qu'au fil de l'eau (disponibilité) ; iv) contribuer à l'animation du territoire à travers un événement local ; v) participer à une démarche collective.

Si l'opération mobilise essentiellement des producteurs et productrices, localement d'autres acteurs du territoire peuvent participer à l'événement s'ils ont des relations de travail avec les producteurs. Dans certains territoires, des artisans peuvent être présents sur certaines fermes, lorsqu'ils travaillent avec les producteurs en direct, pour la production de chanvre par exemple. Les lycées agricoles et d'autres structures à but non lucratif, publics et parapublics participent également à l'événement.

Une opération pilotée par les agriculteurs : À l'image de ce qui prévaut pour d'autres activités ou projets développés dans le réseau des CIVAM, les agriculteurs et agricultrices conçoivent et pilotent l'opération De ferme en ferme : les producteurs du CIVAM de la Drôme ont initié cet événement, mais les autres CIVAM sont libres de s'engager ou non dans l'opération. Au sein de chaque CIVAM participant, les agriculteurs et agricultrices en assurent l'organisation, à travers des réunions régulières, plusieurs mois en amont de l'événement et les producteurs définissent les moyens humains et financiers à mobiliser pour mener à bien l'opération. Sixtine Prioux, coordinatrice nationale de l'opération au sein de la FNCIVAM, revient sur l'implication des producteurs à l'échelle locale : « dès lors qu'un producteur souhaite rejoindre l'opération, au sein du CIVAM, un binôme agriculteur-animateur se rend dans la ferme en question pour vérifier que le producteur est bien dans une démarche d'agriculture durable. C'est une condition fixée dans le cahier des charges que nous avons élaboré sur le plan national. Chaque candidature est discutée au sein du collectif (...), ce sont également les producteurs qui gèrent l'ensemble de la préparation : organisation des circuits, mobilisation des bénévoles, des partenaires, recherche de financements, communication, etc. Enfin ce sont eux qui effectuent les opérations de contrôle, pendant le week-end portes ouvertes, et qui décident ensuite, en cas de manquement, des éventuelles sanctions à prendre à l'encontre de producteurs qui n'auraient pas respecté certaines règles ».

La formation comme condition de participation à l'opération : Tous les producteurs qui s'engagent dans l'opération participent à une formation d'une durée de 1 à 3 jours au cours de laquelle ils abordent différents points : accueil du public, organisation de l'opération sur le plan logistique, préparation des échanges avec les visiteurs. Le plus souvent, les producteurs nouvellement adhérents du CIVAM réalisent un autodiagnostic de leur ferme, qui s'appuie sur un outil élaboré par le réseau. « C'est un support intéressant, explique Romain Dieulot, coordinateur Systèmes pâturants et évaluation au sein de la FNCIVAM, car cela permet aux producteurs de prendre du recul sur leur ferme, de voir en quoi ils s'inscrivent dans des pratiques agricoles durables et cela les prépare quelque part à être capables d'en parler ». Dans le département de l'Ardèche, cette formation se déroule sur une durée de trois jours.

Sources : Réseau CIVAM, 2011, Le réseau CIVAM, un demi-siècle d'innovation et de développement en milieu rural, FNCIVAM et entretiens avec Sixtine Prioux et Romain Dieulot respectivement coordinatrice de l'opération de ferme et ferme au sein de la FNCIVAM et coordinateur Systèmes pâturants et évaluation au sein de la FNCIVAM.

Les exemples mentionnés mettent en avant l'importance d'impliquer les différents acteurs du territoire et de la profession agricole dès l'étape d'élaboration de la formation. Cette démarche contribue à « ancrer » les dispositifs dans les territoires de mise en œuvre, c'est-à-dire à concevoir des contenus et des modalités de formation adaptés aux besoins des agriculteurs et agricultrices du territoire. En s'appuyant sur la profession agricole, dans les contextes où celle-ci est organisée, il est également plus aisé d'assurer la pérennité des dispositifs : la formation est conçue par et pour les agriculteurs et agricultrices et son déploiement implique leur participation.

3.4.3. Les enjeux d'une gouvernance partagée à l'échelle des territoires

La question de l'ancrage territorial des dispositifs de formation pose plus largement la question de l'articulation et de la coordination des actions de formation développées à l'échelle d'un territoire, ainsi que de leur lien avec le niveau national. La mise en place d'instances de concertation et de pilotage à l'échelle territoriale apparaît essentielle pour associer les professionnels, les organisations de la société civile et les élus locaux au processus de formation. Garantes d'un mode de décision et de gestion des financements transparents, ces instances contribuent à faire de la formation un sujet partagé par l'ensemble des acteurs.

À l'échelle des dispositifs, les instances de gouvernance contribuent également à l'implication des différents acteurs du territoire. La participation des agriculteurs et agricultrices à ces instances semble favoriser une adaptabilité des contenus et modalités de formation, avec la possibilité d'effectuer des réorientations lorsque celles-ci sont nécessaires. Dans le cadre du CEFEL, la gouvernance du centre a évolué progressivement vers une autonomie de décision – au moins sur le plan de l'orientation des contenus et des modalités de formation – du groupe FIFATA vis-à-vis de l'agri-agence FERT. Les orientations du centre sont aujourd'hui discutées dans le cadre de commissions et instances réunissant les représentant(e)s élu(e)s des organisations membres de FIFATA.

Cette représentation des différents acteurs du territoire au sein des instances de gouvernance prévaut également dans le cadre du CIFA au Sénégal, dont le conseil d'administration est composé de représentants de l'État, des collectivités locales et des organisations de producteurs.

Encadré 21 : Le CEFFEL, un dispositif de formation de plus en plus « aux mains » de la profession agricole

Depuis sa création en 2006, le fonctionnement et la gouvernance du CEFFEL ont évolué vers une plus grande autonomie du Centre, constitué en association de droit malgache (Steer et Andriandrambo, 2015). « Fert a joué un rôle important dans la mise en place du Centre, précise Joseph Pouzoullic, chargé de projets pour Fert, avec un appui par la mise à disposition de conseillers techniques spécialisés et des missions d'accompagnement ». En 2016, l'association CEFFEL reprend la gestion des Ressources humaines et Fert passe progressivement à une posture de conseil : « Aujourd'hui, nous sommes davantage dans une posture de conseil sur la cohérence de la démarche du Centre dans son ensemble, précise Joseph Pouzoullic, nous pouvons aussi être des relais pour la mise en relation avec notre réseau d'experts, comme nous l'avons fait avec la Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre ».

Aujourd'hui, le Conseil d'administration du CEFFEL est intégralement composé de représentants d'organisations professionnelles agricoles et les orientations du centre sont validées en Assemblée Générale. Par ailleurs, des pôles thématiques (formation, expérimentation, filières, etc.) regroupent techniciens et élus et ces derniers sont régulièrement sollicités pour approfondir certains sujets.

La définition des besoins en formation se fait ainsi par plusieurs moyens : i) la remontée des besoins dans les territoires par les administrateurs du CEFFEL ; ii) la commission formation du groupe FIFATA qui donne les grandes tendances en matière de de besoins ; iii) le contact avec le terrain, à travers les missions des techniciens, les contacts avec les OPR, avec les conseillers de Cap Malagasy, etc. ; iv) à travers des demandes directes des partenaires (ONG, OP, programmes, etc.).

« Une des forces du CEFFEL est d'avoir des cadres de bon niveau, qui sont là depuis longtemps, précise Anne Panel, directrice de Fert, cette stabilité et fierté d'autonomie et du travail pour et par les paysans au sein du groupe FIFATA est clairement une clé de la réussite ». On saisit alors mieux les interdépendances entre les différents services mis en place au sein du groupe FIFATA et notamment la manière dont la formation des leaders paysans a des implications indirectes sur le fonctionnement du CEFFEL.

Sources : Entretiens avec Joseph Pouzoullic, chargé de projets ONG Fert et Ida Randrianasolo, directrice du CEFFEL.

Retours d'expériences 4 : L'ancrage territorial et professionnel des dispositifs de formation et leur gouvernance

À partir des années 1990, les processus de décentralisation initiés dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont renforcé **le rôle stratégique des territoires** dans les domaines sociaux, économiques et politiques.

En matière de formation, sur un territoire (commune, département), l'enjeu est d'assurer la **complémentarité** des offres de formation, ainsi que leur **articulation avec les niveaux stratégiques supérieurs** (régional, national). Pour cela, la mise en place **d'instances de concertation et d'orientation** des politiques de formation associant pouvoirs publics centraux et décentralisés, personnel technique et représentants du monde agricole contribue à favoriser les liens et la cohérence entre échelles d'action.

À l'échelle locale, les différents acteurs d'un territoire - collectivités locales, société civile, professionnels – doivent être associés à l'élaboration des dispositifs de formation et leur participation doit se poursuivre dans la mise en œuvre, à travers **la participation** de ces différentes catégories d'acteurs aux **instances de gouvernance des dispositifs**. Cette implication des différents acteurs du territoire à la gouvernance des dispositifs de formation contribue au développement d'offres de formation pertinentes et cohérentes, en phase avec les besoins (économiques, sociaux, environnementaux) du territoire.

Lorsqu'ils sont portés par la **profession agricole** – ou qu'ils l'impliquent fortement – les contenus et modalités de formation sont souvent davantage adaptés aux besoins et contraintes des agriculteurs et agricultrices. Une forte implication des agriculteurs et agricultrices dans la gouvernance des dispositifs de formation contribue également à la pérennité des démarches de formation, mais est fortement conditionnée par le niveau de structuration de la profession agricole (organisation territoriale, élection de représentants, etc.).

Quelles pratiques et politiques publiques comme leviers de changement d'échelle ?

Partout en Afrique subsaharienne, les investissements des États en faveur du secteur agricole et rural se sont drastiquement réduits depuis les politiques d'ajustement structurels déployées dans les années 1980. Malgré un regain d'intérêt en faveur de la formation professionnelle des jeunes au cours des dernières années, la formation continue des agriculteurs et agricultrices reste le parent pauvre des politiques de formation. Bien que la formation continue soit mentionnée dans la plupart des SNFAR qui ont vu le jour depuis le début des années 2000, ce domaine ne fait l'objet d'aucune politique publique en mesure d'accompagner la montée en compétences et la formation sur l'ensemble de leur carrière de la grande masse des agriculteurs et agricultrices.

En l'absence de telles politiques dans la plupart des pays, quels leviers peuvent être activés à l'échelle des dispositifs de formation pour favoriser leur « passage à l'échelle », c'est-à-dire faciliter leurs capacités à former davantage de personnes ? Dans des contextes où les ressources des États sont limitées, comment mettre en place un système de financement qui permette le développement d'une offre de formation conséquente, diversifiée, durable et dont les orientations ne répondent pas uniquement aux objectifs économiques et souvent de court terme, de certains acteurs privés ?

4.1. UNE DIVERSITE DE PRATIQUES POUR CHANGER D'ECHELLE

4.1.1. Les relais de formation, une solution pour toucher davantage d'agriculteurs et agricultrices ?

En matière de formation continue, le taux de couverture des agriculteurs et agricultrices en Afrique subsaharienne est particulièrement faible. En l'absence de politique publique en mesure de soutenir le déploiement de l'offre de formation, les porteurs d'initiative sont confrontés au défi d'augmenter leurs capacités de formation, avec des ressources souvent limitées. Dans ce cadre, différents dispositifs, consistant à s'appuyer sur des « relais » de formation sont mis en place, permettant d'augmenter le nombre d'agriculteurs et agricultrices bénéficiant des apprentissages de la formation.

Dans le cadre du CEEFFEL, à Madagascar, le défi a consisté à passer d'un dispositif dédié aux agriculteurs et agricultrices des Hautes-Terres du pays et centré sur les productions maraichères et fruitières, à une offre de formation au service des 12 OPR du groupe FIFATA, présentes dans la moitié des régions de l'île. Le groupe FIFATA a alors imaginé un dispositif dans le cadre duquel des agriculteurs et agricultrices repéré(e)s par les OP seraient formé(e)s au CEEFFEL et assureraient ensuite le rôle de **relai de formation et de conseil** auprès des potentielles 200 000 exploitations agricoles familiales bénéficiaires des services du groupe FIFATA. L'offre de formation du CEEFFEL a été élargie et adaptée pour répondre à la diversité des contextes socio-agraires dont sont issu(e)s les agriculteurs et agricultrices des différentes organisations, tout en conservant son orientation centrée sur les pratiques agroécologiques. Un cursus

de formation a été spécifiquement développé à destination des **paysans-relais**, qui représentent chaque année environ la moitié du public accueilli en formation. De 310 personnes en 2012, le CEFFEL a formé plus d'un millier de personnes en 2019. La formation dont bénéficient les paysans-relais et les fonctions qu'ils sont amenés à exercer par la suite permettent-elles d'assurer la montée en compétences d'un grand nombre d'agriculteurs et agricultrices qui bénéficieront de leur accompagnement ? Pour répondre à cette question, il serait nécessaire d'évaluer la mise œuvre de l'accompagnement réalisé par les paysans-relais, en observant la complémentarité de ces appuis avec d'autres services dont bénéficient les agriculteurs et agricultrices. Fert et FIFATA sont attentifs à ces enjeux et conduisent régulièrement des travaux permettant de s'assurer de la complémentarité entre les services développés au sein du groupe. La présente étude ne permet toutefois pas d'analyser les résultats et les effets du dispositif des paysans-relais sur la montée en compétences des agriculteurs et agricultrices. Il est à noter que ce dispositif constitue néanmoins une offre de service complémentaire à celle proposée par les conseillers agricoles salariés des OP, dans un contexte où les autres formes de soutien à l'agriculture sont limités (Schlur, Douillet, Ravoninahitra et Sana, 2019).

Encadré 22 : De la formation des producteurs à la formation de paysans-relais : évolution de la politique de formation du CEFTEL

L'offre de formation du CEFTEL a d'abord été conçue pour répondre aux producteurs membres des OPR du groupe FIFATA et en particulier celles des Hautes-terres. À ses débuts, le principal public accueilli en formation était donc des producteurs orientés par ces OPR de la région des Hautes-Terres.

Rapidement toutefois, et dans une logique de cohérence du groupe FIFATA, il s'est agi de développer une offre de formation en direction des producteurs des autres régions. Cet enjeu a fait évoluer l'offre de formation tant du point de vue de son contenu, de ses modalités et du public ciblé par la formation. En effet, le centre n'avait pas la capacité de répondre à la demande en formation de l'ensemble des producteurs orientés par les OPR membres du groupe FIFATA. Par ailleurs, les producteurs n'étaient pas toujours en capacité de se libérer pendant plusieurs jours pour se rendre en formation, parfois à plusieurs heures de route de chez eux. Enfin, la question s'est rapidement posée du suivi de la mise en application des apprentissages. « La question du suivi a très vite été une préoccupation pour le CEFTEL et plus largement le groupe FIFATA. Compte tenu de la taille de l'équipe et des distances entre les différentes régions, nous nous sommes retrouvés dans l'incapacité de suivre la manière dont se déployait, en pratique, la formation », explique Ida Randrianasolo, directrice du CEFTEL depuis 2012.

Ces réflexions ont croisé le besoin qui a émergé au sein du groupe FIFATA de développer un réseau de paysans-relais, complémentaires des conseillers techniques. Ce constat est né du besoin d'avoir des interventions et un conseil de proximité dans le domaine de la production végétale. Le dispositif de Paysans-relais s'est ensuite étendu à d'autres domaines. Aujourd'hui, le CEFTEL forme donc les paysans-relais impliqués dans des domaines techniques très différents et un cursus de formation spécifique a été élaboré à leur encontre.

Aujourd'hui, l'offre de formation du CEFTEL s'adresse donc : i) aux paysans-relais qui représentent la majorité du public accueilli en formation ; ii) aux conseillers techniques agricoles ; iii) aux techniciens envoyés par des OPR ; iv) à des producteurs envoyés par des OP, des organismes d'appui dans le cadre d'un projet ou d'un programme (entre 500 et 1000 producteurs par an).

Au fil du temps, le CEFTEL a su ouvrir son offre de formation au-delà de FIFATA, puisqu'environ la moitié des personnes formées par le CEFTEL ne sont pas membres d'une organisation professionnelle du groupe. Cette évolution est positive du point de vue de la reconnaissance du centre et de sa capacité à s'adapter et à ouvrir son offre de formation à d'autres publics. Le suivi de la mise en pratique des apprentissages est toutefois plus difficile à réaliser si ce suivi n'est pas prévu dans le contrat de prestation qui lie le CEFTEL à l'organisation qui fait la demande de formation.

Source : Entretiens avec Joseph Pouzoullic, chargé de projets ONG Fert et Ida Randrianasolo, directrice du CEFTEL.

La formation d'agriculteurs et agricultrices « relais » de formation, est également la modalité privilégiée par l'association Terre & Humanisme à travers son programme de formation des **animateurs endogènes en agroécologie**, déployé depuis 2006 en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Togo). Les animateurs endogènes sont des « leaders paysans », repérés à travers les formations en agroécologie dispensées par Terre & Humanisme et les organisations paysannes et associations d'appui au développement rural dont elle est partenaire. À titre d'exemple, plus d'une centaine d'animateurs endogènes maillent aujourd'hui le territoire burkinabé. La formation se déroule en

quatre sessions d'environ une semaine, organisées sur les fermes-écoles des structures organisatrices. Elle repose sur une approche globale et systémique, qui vise à transmettre une façon d'analyser le territoire, ses ressources, ses écosystèmes naturels et ses potentialités humaines, pour concevoir des activités et des pratiques agricoles adaptées. Les animateurs endogènes s'engagent à partager leurs connaissances en agroécologie auprès de leurs communautés, à faciliter l'identification des besoins et accompagner le développement des capacités, des savoir-faire et des initiatives en matière de transition agroécologique au sein des communautés. L'action des animateurs endogènes en agroécologie se situe donc à l'interface entre l'appui technique à la production, l'appui à l'organisation socioprofessionnelle des producteurs et l'appui méthodologique aux initiatives de développement agricole local.

Quels sont les résultats du dispositif en matière de nombre de personnes auprès desquelles sont diffusés les savoirs et savoir-faire agroécologiques ? Et comment mesurer ses effets, c'est-à-dire la manière dont le dispositif contribue effectivement à la transition agroécologique ? En 2020, Terre & Humanisme a conduit un travail de capitalisation sur ce dispositif de formation et ses effets vis-à-vis de la diffusion des pratiques agroécologiques. Il en ressort que les leviers et les freins à la diffusion des savoirs et savoir-faire ne relèvent pas uniquement de la qualité du dispositif de formation et du nombre d'animateurs endogènes, mais également des conditions matérielles dans lesquelles évoluent les agriculteurs et agricultrices, aux réseaux économiques et sociaux dans lesquels ils s'insèrent, au niveau de structuration des filières ou encore aux opportunités économiques existantes sur le territoire (Terre et Humanisme, 2020).

Encadré 23 : les animateurs endogènes en agroécologie, un dispositif efficace pour une large diffusion des savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'agroécologie ?

La formation initiale des animateurs endogènes s'est enrichie d'activités post-formation visant à accompagner la montée en compétences des animateurs, leur mise en réseau, ainsi que l'évaluation de leurs compétences et de leurs actions. Un travail de capitalisation conduit en 2020 a par ailleurs permis d'identifier plusieurs facteurs facilitant ou freinant la diffusion des pratiques agroécologiques :

- ➔ *Le **réseau d'interconnaissance local**, tout d'abord : i) le cercle familial ; ii) second cercle très local ; iii) un cercle plus large, en fonction du statut de la personne et de son appartenance éventuelle à une organisation ;*
- ➔ *Les **facteurs productifs** déterminants sont l'existence d'activités d'élevage, la disponibilité en semences de qualité et en biomasse, et la manière dont est gérée la rareté de l'eau ;*
- ➔ *La **densification et l'extension territoriale** de la transition dépendent bien sûr des compétences d'animation, mais aussi de facteurs indépendants de la qualité de l'animateur lui-même, comme la **structuration socioprofessionnelle**, les opportunités et les freins liés au contexte agricole et socioéconomique local, et bien sûr l'**appui de programmes** de diffusion soutenus par une organisation externe ;*
- ➔ *Un **appui matériel**, collectif ou individuel, aux paysans accompagnés dans la transition. L'appui minimum requis pour lancer la transition consiste en un kit d'élevage – dotation de couples reproducteurs de petits ruminants ou de volailles –, des semences reproductibles et localement adaptées, des plants d'arbres et d'arbustes et du petit outillage maraîcher. Parmi ces apports de base, le cheptel semble être l'apport le plus déterminant pour les familles paysannes ou les groupements de producteurs les plus défavorisés ;*
- ➔ *La **dynamique de diffusion** en articulation avec d'autres acteurs naît des réseaux et collaborations dans lesquels s'inscrivent les structures d'appartenance des animateurs ;*
- ➔ *Enfin, la **situation géographique et la structuration des filières** permettant l'accès à des marchés valorisant la production s'avèrent des facteurs facilitants qui accélèrent fortement les dynamiques de transition.*

La recherche d'alternatives économiques représente une porte d'entrée pour susciter l'intérêt des producteurs à l'égard de la transition. L'implication des organisations d'appui peut alors être déterminante par la mise en place d'unités de transformation et de conservation, la structuration des filières et la création de nouveaux espaces de commercialisation des productions, ou encore l'obtention de signes distinctifs de qualité. Ces différents dispositifs, dans lesquels les animateurs sont impliqués, participent à la création de conditions complémentaires, qui dynamisent la portée de leurs activités de transmission.

En complément des programmes de formation, de suivi accompagnement et d'appui à la production agricole, les trois organisations partenaires de Terre & Humanisme explorent des pistes d'appui au développement des filières et à la valorisation des productions.

Au Burkina Faso, plus d'une centaine d'animateurs endogènes maillent l'ensemble du territoire. Toutefois, la formation d'un plus grand nombre d'animateurs endogènes reste une question non résolue par Terre & Humanisme et ses partenaires.

Source : Terre et Humanisme, 2020, 14 ans de formation d'animateurs endogènes en agroécologie en Afrique de l'Ouest, rapport de capitalisation.

Enfin, la mobilisation de **promoteurs**, « relais » de formation, a également été testée dans le cadre de la FAP, pour favoriser la diffusion des connaissances au-delà des personnes ayant participé aux sessions de formation. Selon les contextes et les activités de formation qui ont été développées, différents types de promoteurs ont été formés, avec un degré de spécialisation variable : promoteurs d'élevage, promoteurs agricoles, promoteurs maraîchers, promoteurs pour la commercialisation, promoteurs apicoles, etc. Les promoteurs sont des membres des groupes de formation, qui se sont particulièrement imprégnés de l'esprit de recherche / expérimentation défendu dans le cadre de la FAP. Ils ont renforcé leurs connaissances et ont adopté de nouvelles pratiques. Le plus souvent, en lien avec l'équipe technique du projet, les participants à la FAP contribuent au choix des promoteurs sur la base de critères tels que leur assiduité durant toute la formation ou encore leur motivation à fournir des services à la communauté. Les promoteurs reçoivent une formation complémentaire, plus poussée que la formation réalisée avec les groupes. Les missions et les tâches des promoteurs varient en fonction des attentes de la communauté, des besoins locaux et du temps et des ressources disponibles pour les former. A minima, les promoteurs perpétuent la démarche FAP en expérimentant de nouveaux itinéraires techniques sur leur exploitation et en étant disponibles pour transmettre des informations techniques aux autres agriculteurs et agricultrices du territoire. Les promoteurs peuvent aussi avoir un rôle plus important dans la représentation des producteurs auprès des pouvoirs publics et autres institutions d'appui à l'agriculture. Dans la plupart des contextes, il a été difficile de garantir la durabilité des activités des promoteurs dans le temps, la principale difficulté étant le manque de compensation ou de rémunération pour le temps passé à transmettre des connaissances aux autres producteurs. Au Brésil, dans un premier temps, les promoteurs ont constitué un réseau assez actif, mais faute de soutien financier, le réseau s'est étiolé.

Les trois exemples cités précédemment - paysans-relais à Madagascar, animateurs endogènes en agroécologie en Afrique de l'Ouest et promoteurs au Brésil et au Cap-Vert - montrent la diversité des rôles et fonctions qui peuvent être attribués à ces « relais » de formation, en fonction du contexte dans lequel le dispositif se déploie et des autres services disponibles. La question de la reconnaissance et du statut de ces relais de formation et des moyens qui leur sont alloués dans le cadre de leurs missions est par ailleurs systématiquement posée. La durabilité et la qualité du réseau des « relais » qui sont mis en place dépendent fortement des démarches de formation continue prévues pour assurer leur montée en compétences de manière régulière, de même que du suivi-accompagnement dont ils peuvent bénéficier et des systèmes de compensation, notamment financière, mis en place en échange du temps qu'ils consacrent à transmettre leurs connaissances et savoir-faire.

4.1.2. Démultiplier l'offre à travers la mise en réseau des acteurs ?

Un support à la démultiplication de l'offre de formation consiste à s'appuyer sur la mise en réseau des acteurs.

Les organisations « têtes de réseaux » qui relient entre elles les groupes ou les organisations actives sur différents territoires peuvent contribuer à l'essaimage des dispositifs de formation, en les adaptant aux spécificités territoriales, et en permettant certaines économies d'échelle dans la mise en œuvre de ces dispositifs. C'est ce qui a permis à l'opération « De ferme en ferme », née dans le département de la Drôme en France, de passer d'une action localisée à une opération d'envergure nationale, avec l'appui de la FNCIVAM. Le contenu de la formation à l'accueil du public, étape obligatoire pour les agriculteurs et agricultrices qui souhaitent participer à l'opération, fait l'objet d'un cahier des charges national, qui facilite son déploiement et qui prévoit également un certain nombre d'adaptations locales, en fonction des spécificités des territoires.

Encadré 24 : le déploiement de l'opération De ferme en ferme, d'une expérience localisée dans la Drôme, à une opération nationale

Après une première initiative conduite à une échelle départementale, le Conseil régional de Rhône-Alpes sollicite le réseau des CIVAM pour démultiplier l'opération à l'échelle régionale. À l'époque, il n'existe toutefois pas d'autres associations CIVAM en région Rhône-Alpes et l'opération s'ouvre alors à d'autres réseaux professionnels agricoles, alors que son portage et son animation sont confiés à la FNCIVAM. Cet essaimage se poursuit dans les années 2000, avec la participation de fermes des régions Occitanie, PACA, Centre, etc. Aujourd'hui, 24 structures départementales participent chaque année à l'opération. Il s'agit principalement de CIVAM et, dans une moindre mesure, d'autres collectifs (et dans de plus rares cas, des chambres d'agriculture). Au total, environ 500 fermes s'impliquent chaque année dans l'opération.

La FNCIVAM, chargée d'animer la démarche sur le plan national, signe une convention avec chacune des structures départementales qui rejoint l'opération. La FNCIVAM assure notamment : i) la mise en lien des CIVAM qui souhaitent rejoindre l'opération avec d'autres CIVAM/producteurs déjà impliqués ; ii) une veille réglementaire sur les conditions d'accueil à la ferme ; iii) la mise à jour du cahier des charges de l'opération, sur la base des propositions d'évolutions remontées chaque année par les groupes participants ; iv) une partie de la communication sur l'opération. Sixtine Prioux, auparavant chargée de mission au sein du CIVAM de la Drôme et désormais chargée de l'animation de cette opération pour la FNCIVAM précise que « la majeure partie de la communication se joue toutefois au niveau local, via les canaux d'information propres à chaque territoire ».

L'opération "De ferme en ferme" permet aux producteurs participants de générer des bénéfices qui, selon les territoires et les producteurs, peuvent être conséquents. Ces bénéfices ont permis de structurer l'opération et de faciliter son essaimage au-delà de la région Rhône-Alpes. Pour cela, le modèle économique de l'opération repose sur une cotisation de chaque structure départementale à hauteur de 25 € par ferme auprès de la FNCIVAM. « À cela s'ajoute une cotisation à la structure départementale, qui peut aller de 30 € à 150 € selon les modes d'organisation choisis localement et le nombre de fermes participantes » précise Sixtine Prioux. En fonction du nombre de fermes participantes et du modèle économique retenu à l'échelle de chaque département, certains CIVAM peuvent mobiliser une personne à mi-temps pour appuyer l'organisation de l'événement, plusieurs mois en amont de celui-ci.

Source : Entretien avec Sixtine Prioux, coordinatrice de l'opération de ferme et ferme au sein de la FNCIVAM.

Dans le cadre des MFR au Mali, l'Union nationale assure la mise en réseau des 33 associations et est chargée d'accompagner le développement quantitatif et qualitatif des MFR. L'Union nationale accompagne la montée en compétences des administrateurs et des équipes techniques des MFR, facilite la production et la mutualisation des supports de formation, accompagne la création de nouvelles MFR. L'Union assure aussi un rôle de représentation du mouvement auprès des pouvoirs publics, dans une perspective de reconnaissance de l'action des MFR.

D'autres démarches de diffusion et de partage des savoirs et savoir-faire se développent par ailleurs à travers des supports tels que les plateformes d'échanges et de ressources en ligne. À titre d'exemple, en France, la plateforme « Par-dessus la haie » est un réseau social qui permet aux agriculteurs et agricultrices membres d'associations de développement agricole et rural d'échanger sur les problématiques qu'ils rencontrent, de s'organiser collectivement pour leurs approvisionnements en matières premières, etc. Soutenu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation français, ce dispositif a été développé par l'association nationale Trame, tête de réseaux associatifs de développement agricole et rural et centre de ressources, qui apporte un appui aux agriculteurs, salariés agricoles et techniciens impliqués dans des associations locales et départementales de développement agricole et rural. En Afrique subsaharienne, les technologies de l'information et de la communication, en particulier via **les services de messagerie mobile** (Messenger, WhatsApp, etc.), représentent un potentiel important pour favoriser la mise en réseau des agriculteurs et agricultrices, assurer des liens réguliers entre formateurs, conseillers et agriculteurs et agricultrices, favoriser une pédagogie active à travers des supports variés (vidéos, images, enregistrements sonores), etc. Les expériences d'utilisation de ces technologies se développent dans le cadre du conseil agricole (Rigourd et Dugué, 2019) et celles-ci représentent indéniablement un potentiel en matière de formation continue.

Enfin, faut-il rappeler qu'en dehors des dispositifs formalisés, l'essaimage des connaissances et pratiques expérimentées en formation se poursuit aussi de manière informelle, à travers les réseaux familiaux, amicaux et de voisinage.

4.1.3. Diversifier et adapter l'offre de formation en fonction des publics

Le terme de changement d'échelle tend à favoriser la question du nombre au détriment des enjeux relatifs au développement d'une offre de formation diversifiée, c'est-à-dire qui réponde aux différents besoins et demandes en formation, en fonction du profil des agriculteurs et agricultrices concerné(e)s.

Comme le mentionnent les récents travaux sur le conseil agricole, dès lors qu'il est question de changer d'échelle, « les bailleurs de fonds et les États recherchent trop souvent LE dispositif qui a réussi afin de l'étendre sur tout le territoire, ou bien LA méthode la plus probante à répliquer à grande échelle. Or la question du changement d'échelle ne devrait pas être abordée et ne sera pas résolue en étendant un modèle unique » (Rigourd et Dugué, 2019). En matière de formation continue, les objectifs poursuivis et les modalités de formation peuvent être divers. Comme dans le cas du conseil agricole, il ne s'agit pas d'étendre un seul et unique dispositif, mais de densifier l'offre de formation en encourageant le développement de dispositifs qui répondent à une diversité de besoins et de demandes, et qui soient

alimentés, coordonnés, mis en synergie, suivis et contrôlés. Seuls les pouvoirs publics, en lien avec la profession agricole, peuvent assurer ces fonctions de coordination et de mises en synergie des offres de formation à l'échelle d'un territoire élargi.

Aussi, changer d'échelle passe par une diversification et une adaptation de l'offre de formation, en fonction des publics. À titre d'exemple, le développement de formations à destination des agricultrices constitue une partie de la réponse au défi du changement d'échelle. En effet, ces dernières sont rarement ciblées dans le cadre des programmes de formation continue qui sont proposés, alors même qu'elles représentent la moitié de la population active en milieu rural. Les freins à l'accès des femmes à la formation sont nombreux et peuvent avoir trait à : une différenciation dans les tâches et les rôles qu'elles occupent dans le cadre de l'activité agricole ; un moindre accès aux ressources matérielles et financières utiles au développement des activités agricoles ; une disponibilité plus limitée pour participer aux formations en raison des multiples tâches domestiques dont elles assument la responsabilité, etc. Dans le cadre des dispositifs de formation analysés, la question de l'égalité d'accès à la formation entre hommes et femmes est un sujet de préoccupation pour quasiment tous les porteurs de dispositifs, hormis à l'échelle de certaines filières qui sont historiquement réservées aux hommes. Face au constat d'une moindre participation des femmes parmi le public accueilli en formation au CEFEL à Madagascar, un rapide diagnostic a permis d'identifier que le fait de voyager et d'être éloignées de leur famille représentait souvent un frein à la participation des femmes aux sessions de formation. Ce constat a conduit à démultiplier les formations délocalisées, ce qui a contribué à relever le niveau de participation des femmes (Steer et Andriandrambo, 2015). Dans le cadre de la FAP, dans d'autres contextes que celui du Brésil et du Cap-Vert, l'ONG Essor a parfois ciblé plus directement les femmes dans la constitution des groupes de formation (notamment au Mozambique), ce qui a contribué à les mettre en confiance et leur a permis de créer une dynamique qui leur est propre. Plus généralement, afin de favoriser la participation des femmes aux dispositifs de formation, un travail de diagnostic permettant de différencier les contraintes rencontrées par les femmes et les hommes ainsi que les différences du point de vue des besoins et demandes en formation apparaît essentiel. Par la suite, dans le cadre de la mise en place de la formation, un suivi du taux de participation des femmes aux sessions de formation et plus globalement, de leur montée en compétences tant sur les plans des savoir-faire, savoirs et savoir-être peut permettre d'adapter les contenus et les modalités de formation. Tous les dispositifs de formation n'ont pas vocation à promouvoir une parité exacte entre hommes et femmes parmi leurs effectifs. En revanche, à l'échelle d'un territoire, les femmes devraient disposer des mêmes droits d'accès aux formations que les hommes et donc se voir proposer une offre de formation qui corresponde à leurs attentes.

Développer une offre de formation répondant à la fois à l'objectif de former un grand nombre de personnes tout en garantissant un accès de tous les publics à l'offre de formation, pose, au-delà des initiatives portées à l'échelle des dispositifs, la question du cadre et des moyens permettant d'accompagner et soutenir ces initiatives.

Retours d'expériences 5 : À l'échelle des dispositifs de formation, une diversité de pratiques pour toucher davantage d'agriculteurs et agricultrices

Accompagner la montée en compétences de la grande masse des agriculteurs et agricultrices à travers la formation tout au long de leur vie professionnelle implique de **démultiplier et diversifier l'offre de formation**.

Dans des contextes où les ressources des États sont limitées, les porteurs d'initiatives de formation doivent trouver les solutions à leur échelle pour toucher le maximum d'agriculteurs et d'agricultrices.

Pour cela, plusieurs porteurs de dispositifs de formation s'appuient sur des **personnes relais** qui peuvent être, selon les cas, des paysans-relais, des animateurs endogènes ou encore des promoteurs et qui sont chargées de démultiplier la formation auprès d'autres agriculteurs et agricultrices et/ou de partager leurs connaissances et savoir-faire auprès de leur communauté. Pertinente pour toucher davantage de personnes dans des contextes où l'offre de formation est souvent limitée, cette modalité implique toutefois de mettre en place des démarches de formation continue à destination de ces « relais », de les accompagner et de reconnaître leurs compétences et leur implication, à travers une compensation notamment sur le plan financier.

La **mise en réseau des acteurs**, à travers des plateformes d'échanges et en s'appuyant sur les possibilités offertes par le numérique, est un autre moyen de favoriser la diffusion et le partage des contenus de formation.

Enfin, le développement de l'offre de formation sur le plan quantitatif doit s'accompagner d'une diversification de **l'offre de formation**, car un seul et unique dispositif ne peut répondre aux besoins et demandes de tous les publics, notamment ceux des femmes agricultrices.

4.2. DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR ORIENTER ET FINANCER LA FORMATION CONTINUE

Les démarches présentées précédemment pour permettre un « changement d'échelle » des dispositifs de formation témoignent des capacités d'innovation de porteurs de dispositifs issus de la société civile et des organisations professionnelles agricoles et démontrent l'intérêt de certains leviers. Elles posent toutefois aussi les limites de ces démarches lorsqu'elles ne sont pas soutenues par des politiques publiques permettant de généraliser l'accès à la formation continue, d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les démarches de formation dans une perspective de développer l'offre et d'assurer la pérennité de ces dispositifs, en mettant en place des mécanismes de financement « régaliens », encadrés par la loi.

4.2.1. Une nécessaire diversification des sources de financement des dispositifs ?

Les dispositifs de formation analysés font l'objet d'une diversité de **modèles économiques**. Les dispositifs étant très différents dans leurs objectifs, les acteurs qui les portent, le nombre d'agriculteurs

et agricultrices qu'ils concernent et les contextes dans lesquels ils se déploient, une analyse comparée de ces modèles économiques serait hasardeuse. En revanche, une analyse des **modes de prise en charge des coûts de la formation** et des **sources de financement** de ces dispositifs (cf. tableau 3) permet d'illustrer les différences d'approches et de pratiques entre les porteurs de dispositifs et d'en interroger les limites.

Tableau 3 : Modes de prise en charge des coûts de formation et sources de financement par dispositif

Dispositif	Prise en charge des coûts de formation	Financeurs
La formation agricole participative (FAP) de l'ONG Essor – Brésil/Cap-Vert	Pris en charge à 100% par le projet	Bailleurs de fonds
La formation des agriculteurs dans les CIVAM - France	Pris en charge partiellement par les agriculteurs et agricultrices (à travers une contribution au fonds de la formation professionnelle) et subventionnés par les pouvoirs publics	Fonds mutualisé de financement de la formation professionnelle (VIVEA) Pouvoirs publics (Etat, région, fonds européens, etc.)
La formation des agriculteurs par le Centre interprofessionnel pour la formation aux métiers de l'agriculture (CIFA) - Sénégal	Pris en charge à 100% par le CIFA	Etat, Bailleurs de fonds
La formation des agriculteurs au CEFEL (Conseil, Expérimentation, Formation en Fruits et Légumes) – Madagascar	Pris en charge partiellement par les agriculteurs et agricultrices à travers les cotisations aux OP et subventionnés par les programmes de coopération	OP Bailleurs de fonds
La formation continue des éleveurs ovins-caprins par l'ANOC - Maroc	Pris en charge partiellement par les agriculteurs et agricultrices à travers les cotisations aux OP et subventionnés par les pouvoirs publics	OP Etat
La formation continue des jeunes formés et insérés dans le cadre du programme AFOP - Cameroun	Pris en charge à 100% par le programme	Bailleurs de fonds
La formation continue dans les Maisons familiales et rurales (MFR) - Mali	Pris en charge partiellement par les agriculteurs et agricultrices à travers le paiement de frais de formation et subventionnés par les programmes de coopération	Bailleurs de fonds Collectivités locales

En matière de **prise en charge des coûts de formation**, tout d'abord, les démarches « projets » (FAP au Brésil et au Cap-Vert), ainsi que les démarches fortement soutenues par les bailleurs de fonds (CIFA au Sénégal, AFOP au Cameroun), ont fait le choix d'une prise en charge des coûts de formation à 100% par les dispositifs. Cette approche permet le plus souvent de faciliter l'accès à la formation à des agriculteurs et agricultrices qui en sont particulièrement éloignés et qui ne sont pas membres d'organisations professionnelles. Le cas des MFR du Mali s'inscrit dans une approche quelque peu différente : les MFR sont à la fois soutenues par les bailleurs de fonds, notamment au travers du partenariat avec les MFR françaises, mais leur ancrage territorial et leur forme associative prévoit une contribution systématique des agriculteurs et agricultrices au financement des formations et une contribution, bien que parfois très limitée, des collectivités locales.

Les formations dispensées par l'ANOC et le CEFEL sont prises en charge par les organisations professionnelles auxquelles adhèrent les agriculteurs et agricultrices, ces dernières étant soutenues financièrement par les pouvoirs publics (cas de l'ANOC au Maroc et l'agri-agence FERT dans le cadre du CEFEL). Les agriculteurs et agricultrices contribuent donc indirectement, et dans une certaine mesure, au financement des formations via leur adhésion au groupe ou à l'organisation professionnelle. Dans le cadre du CEFEL, les coûts de formation varient en fonction du public : les tarifs sont plus élevés pour des agriculteurs et agricultrices non membres d'une OP appartenant au groupe FIFATA. L'ouverture des formations à un public plus large (dans le cadre de projets et programmes financés par le gouvernement ou des bailleurs de fonds) permet de diversifier les sources de revenus du centre et garantit un tarif préférentiel aux agriculteurs et agricultrices membres du groupe FIFATA. Enfin, les formations proposées par les CIVAM en France sont partiellement prises en charge par les agriculteurs et agricultrices, à travers les cotisations sociales prélevées sur les revenus de l'activité de l'ensemble des exploitants et exploitantes agricoles français. Les pouvoirs publics (Union européenne, État français et collectivités territoriales) viennent compléter le financement de certaines actions de formation et soutiennent financièrement le coût du remplacement de l'agriculteur ou l'agricultrice sur son exploitation le temps de la formation. De plus, les agriculteurs et agricultrices qui souhaiteraient se former au-delà de ce qui leur est permis à travers les financements du fonds de formation peuvent le faire, en prenant personnellement en charge toute ou partie du coût de la formation à laquelle ils souhaitent participer.

Les **sources de financement** disponibles conditionnent la possibilité d'un développement de l'offre de formation. Les actions de plaidoyer, notamment auprès des pouvoirs publics, pour qu'ils contribuent au financement des dispositifs de formation font souvent partie intégrante des stratégies des organisations issues de la société civile, agricoles ou non, professionnelles ou non, qui portent des dispositifs de formation et sont soutenues par des organisations internationales (mouvement des MFR, Agri-agence Fert et Fifata, ONG Essor, etc.). Alors que des investissements ont été réalisés, avec l'appui des bailleurs de fonds, dans le champ de la formation professionnelle initiale, les cadres de financement en faveur de la formation professionnelle continue des agriculteurs et agricultrices sont encore peu nombreux. Les dispositifs ne bénéficiant pas d'un soutien suffisant et/ou durable de la part des pouvoirs publics peinent à assurer leur développement et la qualité de leur offre de formation. La soutenabilité de leur modèle économique est ainsi régulièrement questionnée. En effet, pour être soutenable et assurer une continuité des prestations dispensées, un dispositif de formation nécessite la mobilisation de ressources humaines, l'actualisation régulière de leurs compétences, l'investissement et l'entretien d'infrastructures et de matériels pédagogiques, etc.

Dans le cadre du CIFA, l'État sénégalais, à travers la Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal (SAED) prend en charge 1/5^{ème} du budget annuel du centre depuis le début du dispositif, en 1995, ce qui permet de couvrir les coûts relatifs aux salaires de l'équipe permanente, à l'entretien des véhicules et des locaux ainsi que ceux relatifs aux charges courantes (électricité, Internet, eau, etc.). En revanche, les autres sources de financement, essentielles dans l'équilibre financier du centre, relèvent des bailleurs de fonds, en particulier à travers le soutien des coopérations française (1995-2003), suisse (1999-2008) et canadienne (2004-2020). Si au démarrage, le financement était conséquent et a permis une prise en charge totale des coûts de formation, les

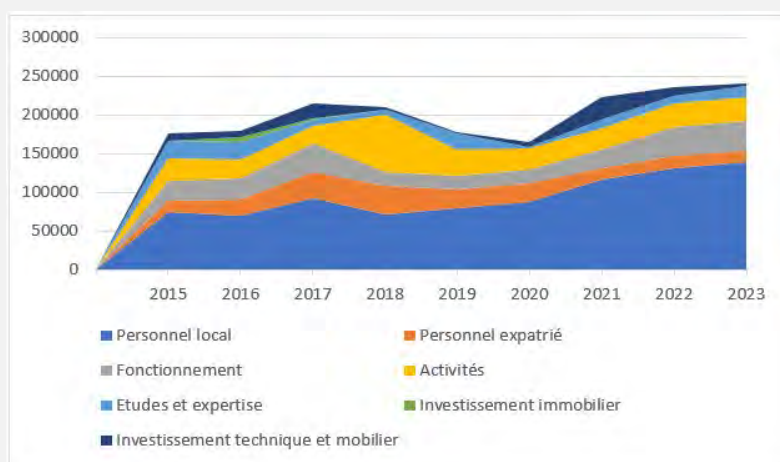
ressources financières du CIFA sont aujourd’hui moins importantes que par le passé et dépendent davantage de projets et du développement de prestations payantes à destination des agriculteurs et agricultrices inséré(e)s dans des filières organisées, et dont les organisations qui les représentent ont des ressources suffisantes pour prendre en charge l’ensemble du coût des formations. Malgré une reconnaissance certaine de son savoir-faire par l’État et les principaux acteurs du monde agricole et rural, la direction du CIFA peine aujourd’hui à investir durablement dans le recrutement et la montée en compétences de ses équipes, par exemple sur des thématiques devenues centrales telles que les pratiques agroécologiques. L’augmentation du nombre d’agriculteurs et agricultrices destinataires des sessions de formation demeure par ailleurs de ce fait limité et en l’absence d’un soutien financier plus important de la part des pouvoirs publics, le CIFA ne peut pas développer une offre de formation largement ouverte à l’ensemble des publics.

Dans le cas où le soutien financier des pouvoirs publics est inexistant ou très limité, d’autres stratégies de développement peuvent néanmoins être développées. Dans le cas du CEFFEL, en l’absence de soutien financier de la part des pouvoirs publics malgaches, le groupe FIFATA a développé sa propre stratégie de financement, passant notamment par le développement de prestations de formation et une politique tarifaire différenciée selon le type de public. Toutefois, le financement du CEFFEL reste largement dépendant du soutien financier apporté par l’agri-agence FERT et les possibilités d’autofinancement du centre demeurent limitées.

Encadré 25 : Le modèle économique du CEFFEL : un développement en marge du soutien des pouvoirs publics

En 2019, le budget du CEFFEL s'établissait à 177 473 euros, un montant global relativement stable depuis 2015. Environ la moitié des dépenses du centre est dédiée au financement de l'équipe salariée (premier pan de dépenses) et 1/5ème aux activités (deuxième pan de dépenses). Le graphique ci-dessous présente la composition du budget du CEFFEL depuis 2015 et son budget prévisionnel pour les années 2020 à 2023.

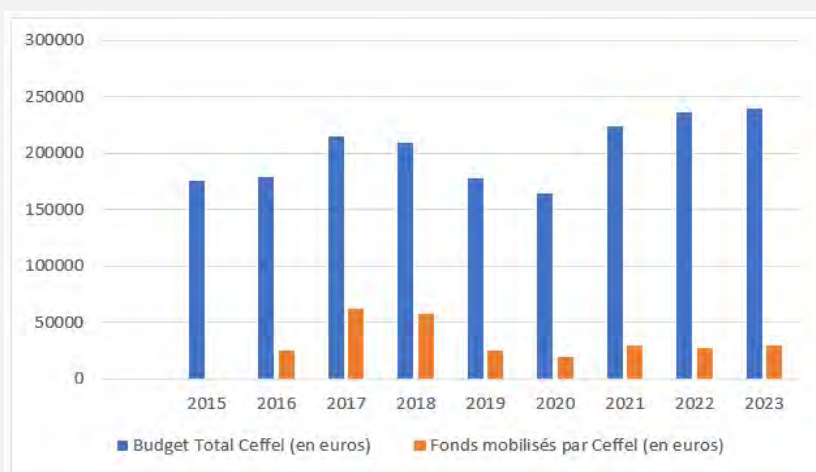
Composition du Budget du CEFFEL sur la période 2015-2023 en euros



Entre 20 et 40% du budget du CEFFEL est autofinancé via les prestations de formation. Selon le type de public accueilli en formation, les tarifs pratiqués sont différents et ces coûts sont plus élevés pour des acteurs extérieurs au groupe FIFATA. La production et la vente de certaines semences contribuent également au financement des activités du CEFFEL. Les 60 à 80% restants sont supportés par l'agence Fert, à travers la mobilisation de différents fonds de financements et conventions projets et programmes.

Le budget ci-dessous présente l'évolution de la part d'autofinancement du CEFFEL entre 2015 et 2023 et son évolution prévisionnelle entre 2020 et 2023 (le budget ci-dessous ne comprend pas l'accompagnement réalisé par Fert).

Evolution de la contribution des revenus des activités du CEFFEL au financement du centre



Source : Fert, analyse économique du CEFFEL, 2020 et entretien avec Ida Randrianasolo, directrice du CEFFEL.

4.2.2. La mise en place de politiques publiques, un moyen de garantir qualité, durabilité et accès généralisé à la formation ?

À l'échelle des dispositifs, la recherche de modèles économiques « vertueux », impliquant des coûts de formation maîtrisés et la diversification des sources de financements doit être encouragée et est une condition du développement d'une offre de formation soutenable et accessible au plus grand nombre. En revanche, seul un engagement politique et financier de l'État, en lien avec la profession agricole, est susceptible de garantir l'accès de tous les publics à la formation, la réalisation des investissements nécessaires au développement des dispositifs sur les plans quantitatif et qualitatif, le développement de liens réguliers entre formation et recherche-innovation, etc.

La mise en place d'une politique publique de la formation continue agricole implique de définir un **cadre de concertation et de décision** à travers lequel l'État et les représentants de la profession agricole définissent les domaines de formation prioritaires au regard de l'évolution des activités et de l'emploi agricole d'une part et des orientations que les pouvoirs publics souhaitent donner aux politiques agricoles et de la formation professionnelle d'autre part. Ce cadre, qui peut prendre la forme d'une SNFAR⁶ doit être garant des orientations, mais également des moyens attribués à la formation, veillant au développement de l'offre de formation sur les plans quantitatif et qualitatif.

En France, les priorités en matière **d'orientation et de financement** de la formation professionnelle continue des agriculteurs et agricultrices, mais également vis-à-vis du ciblage du **public prioritaire**, des **modalités ou des dispositifs de formation à privilégier** sont définies à travers l'organisation VIVEA qui constitue le fonds pour la formation continue des exploitantes et exploitants agricoles. Ce fonds est abondé à travers une partie des cotisations sociales prélevées sur l'ensemble des revenus de l'activité des exploitants et exploitantes agricoles. Les instances de VIVEA sont composées de représentants de la profession agricole et des ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. La fixation des priorités stratégiques nationales en matière de formation continue des agriculteurs et agricultrices fait l'objet d'un processus de concertation avec les organisations syndicales et professionnelles ainsi que les comités régionaux et départementaux du fonds de formation. Sur la base de ces priorités, les quelques 2200 structures disposant du statut d'organisme de formation, à l'instar des CIVAM, élaborent des offres de formation éligibles au financement par le fonds VIVEA. À travers leur contribution au fonds de formation, les agriculteurs et agricultrices bénéficient d'un droit d'accès à la formation, c'est-à-dire d'un niveau de prise en charge de leurs frais de formation, équivalent en moyenne à 10 à 12 jours de formation par an.

⁶ Voir FAR Théma n°1 : <https://www.reseau-far.com/far-thema1-strategie-nationale-de-formation-agricole-et-rurale/>

Encadré 26 : Fonctionnement et missions du fonds de financement de la formation professionnelle agricole continue en France

Le **Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (VIVEA)** est le fonds d'assurance formation des exploitants et exploitantes agricoles constitué par convention entre les quatre syndicats représentatifs de la profession agricole - Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Jeunes agriculteurs (JA), Confédération paysanne et Coordination rurale -, et deux organisations agricoles à vocation générale - l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) et la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du Crédit Agricole (CNMCCA).

Ce fonds a été habilité au niveau national pour les « actifs non-salariés des entreprises agricoles »* par un arrêté du 30 novembre 2001 des ministères en charge de l'agriculture et de la formation professionnelle.. Constitué d'une équipe de 74 personnes salariées, **les missions** de Vivea recouvrent la mutualisation de la contribution obligatoire versée par les chefs d'exploitation et leurs collaborateurs familiaux, l'étude de leurs besoins en compétences par des activités de veille et de prospective, l'orientation de l'offre de formation à travers une expertise en ingénierie de formation, l'achat de prestations aux organismes de formation habilités, et enfin la recherche et la gestion de cofinancements.

Au niveau territorial, VIVEA est organisé en comités régionaux, et, dans certaines régions en comités départementaux, qui ont pour mission principale d'orienter la politique de formation territoriale en établissant des priorités dans le cadre de plans régionaux de développement de la formation (PRDF), en fixant les enveloppes financières annuelles consacrées à chacune de ces priorités et en décidant du lancement d'appels d'offre spécifiques sur des sujets d'intérêt particulier ou ayant donné lieu à un travail partenarial.

Les priorités de VIVEA au niveau national sont définies par **un plan stratégique**. Celui-ci est élaboré sous l'égide d'un groupe de travail national en se fondant sur les contributions, d'une part des organisations syndicales et professionnelles, d'autre part des Comités régionaux et départementaux. Le plan stratégique, actuellement conçu pour la période 2021-2026 résulte d'une synthèse établie par consensus. Il se décline en « priorités », de formulation relativement générale, qui peuvent être novatrices ou récurrentes.

Pour la période 2021-2026, les priorités thématiques sont les suivantes :

- 1 – Conforter la position de chef d'entreprise ;
- 2 - Créer de la valeur ;
- 3 – Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal ;
- 4 – Développer l'efficacité et le bien-être au travail ;
- 5 – Déployer les solutions digitales ;
- 6 – Améliorer sa technicité ;
- 7 – Formation préparatoire au Certiphyto – plan Écophyto 2+
- 8 – Évolution des parcours professionnels

Ces priorités thématiques correspondent à des **domaines de compétences** et visent à orienter de façon plus précise les cahiers des charges des plans de formation déclinés au niveau régional. Le plan stratégique définit également des publics prioritaires et des modalités ou dispositifs de formation à privilégier.

Les priorités thématiques donnent lieu à des prises en charge tarifaires fixées au niveau national, et modulées en fonction de chaque domaine de compétences. Elles sont déclinées au niveau territorial dans les plans de développement de la formation dans les territoires (PDFT), dans lesquels sont fixés tous les ans les enveloppes prévisionnelles affectées à chaque priorité. Un catalogue des formations est élaboré à l'échelle de chaque département et région.

VIVEA prend également en charge un nombre limité de demandes individuelles, hors catalogue de formation, et correspondant à des actions de formation à distance ou à des prestations dites « rattachables », qui permettent la prise en compte des besoins individuels des exploitants.

Le financement de la formation des exploitants agricoles repose principalement sur la contribution légale obligatoire prévue par le Code rural et de la pêche maritime. En effet, le droit à la formation professionnelle continue des chefs d'exploitation et de leurs collaborateurs familiaux non-salariés est lié au versement d'une contribution obligatoire, assise sur leurs revenus professionnels, dans la limite d'un montant minimal et d'un montant maximal fixés par décret (Gosset, Simon, Elbaum et Magnier, 2015).

En 2019, 547 072 agriculteurs et agricultrices ont contribué au fonds de formation et 94 000 ont accédé à une formation, soit un taux d'accès aux formations de 17,2% (VIVEA Chiffres Clés 2019), ce qui questionne le caractère universel de l'accès à la formation continue pour les agriculteurs et agricultrices en France et représente un défi pour les pouvoirs publics.

Environ 2200 organismes de formation ont dispensé des formations en 2019, parmi lesquels les chambres d'agriculture demeurent les principaux opérateurs. Une trentaine de CIVAM ont délivré des formations dans le cadre des priorités fixées au niveau national (VIVEA, 2019).

** Il existe un fonds similaire pour les salariés agricoles, qui représentent environ 60% des actifs agricoles. Il s'agit du Fonds 'd'assurance formation des salariés d'entreprises agricoles (FAFSEA)*

Sources : Gosset Georges, Simon Jacques, Elbaum Mireille et Magnier Antoine, 2015, La formation professionnelle continue des exploitants agricoles - Tome 1, Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt/CGAAER/IGAS ; VIVEA, 2019, Liste des organismes et montants financés en 2019 ; Vivea, Chiffres clés 2019.

Les réflexions sur le financement de la formation professionnelle dans les pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne ont fait l'objet de plusieurs études soutenues par l'AFD à partir de 2005, (Bougault, 2005 ; Walther et Gauron, 2006 ; Walther et Uhder, 2014). Ces travaux pointent tous le manque d'investissements des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds en faveur de la formation professionnelle en général et de la formation continue en particulier.

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, un mécanisme de financement de la formation continue tel que celui développé en France serait inapproprié, car la majorité des exploitations relèvent du secteur informel et dégagent trop peu de valeur ajoutée pour financer un tel fonds de formation. De plus, investir financièrement dans la formation n'est souvent pas la priorité pour des agriculteurs et agricultrices dont les ressources sont limitées. Une approche non sectorielle du financement de la formation professionnelle continue agricole pourrait constituer une solution afin de permettre la mutualisation de ressources issues d'autres secteurs au niveau national et leur réallocation vers le secteur agricole. Une autre piste, consiste à rechercher des sources de financement complémentaires, à travers une contribution des collectivités territoriales, des taxes sur les produits alimentaires importés ou sur les produits agricoles, etc. (Walther et Uhder, 2014).

Dans les différents pays où des SNFAR sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre, ces espaces de concertation constituent a priori des lieux privilégiés pour définir les orientations et un cadre de financement adaptés pour la formation continue des agriculteurs et agricultrices. En effet, ces stratégies ont jusqu'à présent insisté et concentré leurs efforts sur la rénovation des systèmes d'enseignement technique et de formation professionnelle initiale. Les SNFAR, ou du moins les

instances nationales qui associent pouvoirs publics (ministères et collectivités territoriales) et acteurs privés dans la gouvernance des organismes de formation, constituent également un cadre privilégié pour réfléchir au développement d'une offre de formation qui s'adresse au plus grand nombre des agriculteurs et agricultrices en activité, dans leur diversité.

4.2.3. Quelles contributions de l'aide au développement ?

Le financement durable de la formation professionnelle agricole continue est un défi de taille. Les États n'ont en général pas les moyens d'investir massivement dans un secteur pour lequel les retombées économiques sont difficilement perceptibles à court et moyen terme. Dans ce contexte, un soutien significatif et dans la longue durée des bailleurs de fonds, en complément de l'implication du secteur privé, s'avère essentiel pour permettre le développement de mécanismes soutenables d'orientation et de financement de la formation. Plusieurs exemples démontrent l'importance d'investissements massifs et dans la durée des partenaires techniques et financiers (AFOP au Cameroun, Formaproduct à Madagascar notamment), mais ces soutiens doivent être démultipliés et s'adresser à un public plus large que celui des jeunes en formation initiale.

Les liens entre développement du capital humain, développement des zones rurales et stabilité politique sont aujourd'hui clairs. Le soutien au développement des compétences des agriculteurs et agricultrices est essentiel pour permettre aux agricultures de s'adapter aux bouleversements induits par le changement climatique. La transformation radicale des économies et de leurs priorités, y compris dans les pays émergents et en développement, est indispensable pour faire face à des modèles en crise et ainsi garantir la sécurité et la cohésion sociale.

Les transformations passeront par le développement de systèmes agricoles et alimentaires résilients, tournés vers l'agroécologie, qui nécessitent le développement de compétences spécifiques chez les agriculteurs et agricultrices.

Retours d'expériences 6 : Des politiques publiques pour orienter et financer la formation continue agricole

Les modes de **prise en charge des coûts de la formation**, de même que **les sources de financement**, varient d'un dispositif de formation à l'autre et en fonction des contextes. Par exemple, les coûts de formation sont pris en charge à 100% par le dispositif lorsque celui-ci vise à toucher les agriculteurs et agricultrices les plus vulnérables et/ou que les financements disponibles permettent de couvrir ces dépenses. Quant aux sources de financement, celles-ci peuvent dépendre uniquement des bailleurs de fonds, s'appuyer sur les contributions des agriculteurs et agricultrices ou reposer sur des fonds publics.

À différentes échelles, **les pouvoirs publics**, en lien avec la profession agricole, **sont les acteurs légitimes pour alimenter, coordonner, mettre en synergie, suivre et contrôler** le développement et la mise en œuvre de l'offre de formation. Cette responsabilité des pouvoirs publics doit aller de pair avec un **engagement financier de l'État**, pour garantir l'accès de tous les publics à la formation, la réalisation des investissements nécessaires au développement des dispositifs sur les plans quantitatif et qualitatif, le développement de liens réguliers entre formation et recherche-innovation, etc.

Dans les différents pays où des **SNFAR** sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre, ces espaces de concertation constituent a priori des lieux privilégiés pour définir les orientations et un cadre de financement adaptés pour la formation continue des agriculteurs et agricultrices.

Un soutien significatif et dans la longue durée **des bailleurs de fonds**, en complément de l'implication du secteur privé, s'avère également essentiel pour permettre le développement de mécanismes soutenables d'orientation et de financement de la formation.

Conclusion

Quinze ans après la rencontre de Ouagadougou (2005), qui a facilité le lancement d'une dynamique d'élaboration et de mise en œuvre de SNFAR dans plusieurs pays, des avancées significatives ont été faites : la FAR est à l'ordre du jour de nombreux agendas nationaux et internationaux ; la formation initiale et le soutien à l'installation des jeunes font l'objet de programmes ambitieux.

Dans le domaine de la formation continue, en revanche, les avancées sont plus timides : les engagements des États et des bailleurs de fonds se sont davantage centrés sur le conseil agricole, mais même dans ce domaine, les investissements restent bien en deçà des besoins (voir encadré 6).

Le développement d'une offre de formation continue conséquente et diversifiée en direction des agriculteurs et agricultrices en activité est pourtant un enjeu essentiel pour transformer des économies aujourd'hui en crise, au Nord comme au Sud. Le rôle du secteur agricole et rural sera clé pour limiter les effets du changement climatique et contribuer au développement de modèles alimentaires résilients.

À quels critères doivent répondre les dispositifs de formation pour relever ces défis ? Tout d'abord, les compétences développées doivent donner la priorité aux capacités d'analyse et d'initiative des agriculteurs et agricultrices, pour leur permettre de prendre en compte une diversité d'objectifs et de contraintes, intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques. Puisque cette capacité doit être évolutive et préparer les agriculteurs et agricultrices à faire face aux enjeux futurs, la notion de formation continue prend tout son sens : les agriculteurs et agricultrices doivent pouvoir se former tout au long de leur parcours.

La question de la disponibilité de l'offre est également centrale. Aujourd'hui, dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, l'offre de formation est inexistante ou bien en deçà des besoins et demandes en formation.

Pour être pertinentes, durables et adaptées à la diversité des profils des agriculteurs et agricultrices, les actions de formation doivent être ancrées dans les organisations professionnelles agricoles et les territoires et intégrées aux stratégies nationales de formation agricole (SNFAR) développées dans certains pays ou du moins à une réflexion nationale. Ce cadre de politique publique est le plus à même de garantir une articulation et une cohérence entre les différents domaines de la FAR (formation initiale, conseil agricole, formation continue, etc.) et entre ses acteurs, et de garantir des liens avec la recherche-innovation et le monde professionnel, indispensables au développement d'une offre de formation de qualité.

Bibliographie

- Actes de l'atelier de Ouagadougou/Burkina Faso, *Formation de masse en milieu rural, éléments de réflexion pour la définition d'une politique nationale*, 2005
- Baliteau Simon et al., 2019, *La Formation agricole participative (FAP), Manuel pratique pour la mise en oeuvre de la méthodologie*, ONG Essor
- Beaudoux Etienne, 1986, « Quelle formation pour le développement rural », *GRET*, p. 57-62.
- Bélières Jean-François, Bosc Pierre-Marie, Faure Guy, Fournier Stéphane, et al., 2002, « Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ? », *IIED*, n° 113, p. 46.
- Bougault Hervé, 2005, *Les mécanismes de financement de la formation professionnelle. Une comparaison Europe-Afrique*, AFD
- Boussaoud Audrey, Poline Lucie et Rakotoson Lova, 2016, *La formation de masse des jeunes ruraux à Madagascar: éléments de réflexion pour la définition du concept à travers l'étude des régions Analamanga, Atsinanana et Itasy*, Mémoire de fin d'études, IRC Sup Agro / MPAE / Formaprod / FIDA
- Côte François-Xavier et al. éd., 2018, *La transition agro-écologique des agricultures du sud*, Versailles, Quae
- Daude Dominique, Deniau Laurent et Maragnani Alain, 2003, *Ingénierie des dispositifs de formation à l'international : En Afrique de l'Ouest francophone, la formation professionnelle agricole-cas du Sénégal*
- Doré Thierry et Bellon Stéphane, 2019, *Les mondes de l'agroécologie*, Éditions Quae.
- Dufumier Marc, 2009, « Quels enjeux pour les agronomes de demain ? », *Pour*, vol. 200, n° 3, p. 227
- Felix Alain, 2006, « Éléments pour une refonte des politiques agricoles en Afrique subsaharienne », *Afrique contemporaine*, vol. n° 217, n° 1, p. 159-172
- Fusillier Christian, Bouyer Jean-Baptiste et Maragnani Alain, 2004, *Etude pour la relance des interventions de l'expertise française en matière de formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne*, Rapport de mission Sénégal - Mali, IRAM
- Gentil Dominique, 1987, « Quelques interrogations au sujet de la méthode Formations et visites », *Recherche, vulgarisation et développement rural en Afrique*, p. 127-135
- Gosset Georges, Simon Jacques, Elbaum Mireille et Magnier Antoine, 2015, *La formation professionnelle continue des exploitants agricoles - Tome 1*, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt/CGAAER/IGAS

- Hernandez-Espinosa Ana Lilia et Sinelle Jaï, 2016, *La formation et l'installation agricole du programme AFOP : Où en sont les jeunes et leurs exploitations ?*, Mémoire de fin d'étude
- Inter-réseaux Développement rural, 2019, *Le conseil agricole a-t-il encore un sens aujourd'hui ?*, Grain de Sel n°77
- Le Bissonnais Anne et Erceau Julie, 2014, *Les maisons familiales rurales dans le monde : une contribution originale à la formation et à l'insertion des jeunes*, Paris, L'Harmattan. 186 p.
- Maragnani Alain, 2008, *Les enjeux de la formation professionnelle et technique dans le secteur agricole et le milieu rural - Cas de l'Afrique de l'Ouest*
- Montpellier SupAgro et PAFDA, 2013, *La construction sociale de la demande de services des agriculteurs, Manuel à destination des agents de développement agricole et de leurs formateurs*
- Ndao Babacar, 2009, *Les principaux acteurs d'avant l'indépendance à nos jours - principales leçons tirées de quelques expériences au Sénégal*, Rome - Siège de la FAO, p. 8
- Observatoire des Exploitations familiales, 2019, *Réconcilier les jeunes ruraux avec l'exploitation familiale et libérer leur potentiel en Afrique de l'Ouest*, Livrets Jeunesse n°1 et n°2, ROPPA
- OECD - FAO, 2016, *Perspectives Agricoles de l'Ocde et de la Fao 2016-2025*. Paris,
- Patat Cécile, Doligez François et Goldstein Gilles, 2018, *Étude de capitalisation sur les dispositifs d'insertion et d'installation agricole des jeunes en milieu rural en Afrique*, IRAM, 110 p.
- Rakotomampionona Ny Ando, 2018, *Comment soutenir la rénovation de la formation agricole et rurale (FAR) dans les pays en développement ? Contribution à la réflexion de l'Agence Française de Développement (AFD) et du réseau international FAR, à partir d'une étude de cas au Togo*, Mémoire de fin d'étude, Montpellier SupAgro.
- Réseau international FAR, 2016, *Séminaire international sur la formation agricole et rurale : quels ancrages territoriaux des dispositifs de formation et d'insertion agricole ?*
- Rigourd Christophe et Dugué Patrick, 2019, *Relancer le conseil et la vulgarisation agricoles en Afrique subsaharienne - Pour de nouvelles politiques en cohérence avec les réalités de terrain*, AFD
- Schlur Amandine, Douillet Augustin, Ravoninahitra Ando et Sana Ibrahim, 2019, « Les paysans relais : retour d'expériences », *Grain de sel*, n° 77, p. 25
- Sen Amartya, 1999, *Development as Freedom*, Oxford University Press

- Steer Laure et Andriandralambo Norontsoa, 2015, *Evaluation finale du projet : « L'association Ceffel, acteur professionnel de référence pour le développement de la filière fruits et légumes »*, IRAM, 142 p.
- Terre et Humanisme, 2020, *14 ans de formation d'animateurs endogènes en agroécologie en Afrique de l'Ouest, rapport de capitalisation*
- United Nations, Department of Economic and Social Affairs, et Population Division, 2019, *World urbanization prospects: the 2018 revision*,
- Walther Richard et Gauron André, 2006, *Le financement de la formation professionnelle en Afrique: étude de cas sur cinq fonds de la formation*, Paris, Ministère des affaires étrangères, Direction générale de la coopération internationale et du développement
- Walther Richard et Savadogo Boubakar, 2010, « Les coûts de formation et d'insertion professionnelles - Les conclusions d'une enquête terrain au Burkina Faso », *AFD*, n° 98, 90 p.
- Walther Richard et Uhder Christine, 2014, *Etude sur le financement de la formation professionnelle*
- Wampfler Betty et Bergès Louise, 2017, *Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner - Grille d'analyse et premiers résultats*, AFD, Notes Techniques n°27
- Wezel A. et al., 2009, « Agroecology as a science, a movement and a practice. A review », *Agronomy for Sustainable Development*, vol. 29, n° 4, p. 503-515.
- Yeboah Félix-Kwamé et Jayne Thomas S., 2021, « Le mythe du vieillissement des agriculteurs africains », *Rural 21*

Personnes consultées

Nom & Prénom	Structure	Fonction
Christophe RIGOURD	IRAM	Consultant associé - Spécialiste Conseil agricole
Christian FAULIAU	Indépendant	Consultant indépendant - Spécialiste développement agricole et rural
Isabelle DROY	IRD	Chercheuse à l'IRD - Spécialiste Genre
Joël TEYSSIER	AFD	Chef de projet Agriculture et développement rural
Christian FUSILIER	AFD	Directeur Division Agriculture, développement rural et biodiversité
Nicolas SINOIR	FNCIVAM	Coordinateur de la formation
Romain DIEULOT	FNCIVAM	Coordinateur Systèmes pâturants et évaluation
Sixtine PRIOUX	FNCIVAM	Coordinatrice Transmission et Création d'Activité agri-rurale, femmes et agriculture, De ferme en ferme
Joseph POUZOULLIC	Fert	Conseiller technique
Ida RANDRIANASOLO	CEFFEL	Directrice
Michel AMIRAUX	Fert	Ex-référent technique
Michel CHANCY	Veterimed	Membre du CA - Professeur à l'université
Simon BALITEAU	ESSOR	Ex-référent technique projets ruraux - ONG Essor
Sylvain COLMET-DAAGE	ESSOR	Ex- responsable secteur rural - ONG Essor
Gilles ALLAIRE	INRA	Chercheur honoraire
Cécilia CAINJO	UNMFREO	Chargée de mission Afrique de l'Ouest
Magan MAIGA	UNMFR - Mali	Directeur
Said CHATIBI	ANOC	Directeur
Jean-Jacques LOUSSOUARN	Indépendant	Consultant - Economie de la formation

Kamel BENNOUNA	Réseau FAR Maroc	Directeur
Serge MERISON	Réseau FAR Madagascar	Coordonnateur national
Pierre Blaise ANGO	Réseau FAR Cameroun	Président du RIFAR et coordinateur du programme AFOP
Abdoulaye YEYE	Réseau FAR Burkina	Coordinateur du projet Promotion de l'emploi pour les jeunes (ProPEJ)
Jacques Agbényigan AYITE	Réseau FAR Togo	Agroéconomiste
Martial TAKAMGANG	Programme AFOP	Responsable composante institutionnelle
El Hadji SENE	CIFA Sénégal	Directeur